



Le Président

POLYNÉSIE FRANÇAISE

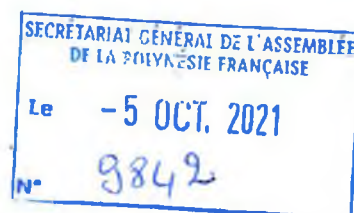
N° 07 869 / PR
(NOR : DBF2122440ZZ)

Papeete, le

05 OCT. 2021

à

Monsieur le Président de l'Assemblée
de la Polynésie française



Objet : Rapport d'orientation budgétaire en vue du débat préalable à l'examen du budget primitif de la Polynésie française pour l'exercice 2022

Réf. : Article 144-1 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

P. J. : 1 rapport du Gouvernement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, aux fins d'examen par l'Assemblée de la Polynésie française, le rapport du Gouvernement relatif au prochain débat d'orientation budgétaire conformément aux dispositions de l'article 144-1 rappelé en référence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Edouard FRITCH



POLYNESIE FRANCAISE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



2022

Octobre 2021

Avant-propos

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire du pays. Préalable incontournable au vote du budget primitif, il permet l'ouverture des discussions au sein de l'assemblée délibérante et participe à l'information des élus sur les priorités et les évolutions envisagées pour la collectivité.

Institué par la loi organique statutaire en son article 144-1, qui dispose que « *dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat¹ a lieu à l'Assemblée de la Polynésie française sur les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés* », ce débat permet d'échanger de manière transparente sur les choix proposés par le gouvernement.

A cet effet, il prend appui sur le rapport d'orientation budgétaire (ROB) dont la construction s'articule suivant une démarche pédagogique et de transparence.

Le présent ROB apporte des éclairages sur les orientations budgétaires du pays tout en informant sur sa situation. Ainsi, ce rapport retrace en 4 parties les contextes économique, financier et budgétaire ayant conduit à retenir les orientations majeures pour 2022, comme suit :

1. Notre environnement économique suivant les perspectives internationales, nationales et locales ;
2. La situation financière de notre pays suivant l'évolution historique de ces 5 dernières années ;
3. Un point sur l'exécution budgétaire sur les 8 premiers mois de l'année en rappelant les précédents choix et vote en matière budgétaire ;
4. Les orientations budgétaires retenues au regard des axes stratégiques prioritaires pour 2022.

Enfin, ce rapport est également destiné à informer les Polynésiens de la situation du Pays et de ses perspectives au regard de l'environnement économique et ainsi que des contraintes et opportunités avec lesquelles la Collectivité évolue.

¹ Également rappelé par l'article LP 39 de loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française



Table des matières

AVANT-PROPOS	2
1. NOTRE ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE / 2021	5
1.1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES INTERNATIONALES	5
1.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LA FRANCE	14
1.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LA POLYNESIE FRANÇAISE	19
2. LA SITUATION FINANCIERE DE LA POLYNESIE FRANCAISE DE 2016 A 2020	24
2.1. L'EVOLUTION DES RECETTES	24
2.2. L'EVOLUTION DES DEPENSES	30
2.3. L'EVOLUTION DE L'EPARGNE	39
2.4. L'EVOLUTION DE LA DETTE	42
3. LE BUDGET 2021 DE LA POLYNESIE FRANCAISE	46
3.1. RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	46
3.2. EVOLUTION DU BUDGET : LE PRIMITIF ET SES COLLECTIFS	47
3.3. EXECUTION BUDGETAIRE AU 31 AOUT 2021	54
4. LES ORIENTATIONS RETENUES POUR 2022	68
4.1. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	68
4.2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	92

1. NOTRE ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE / 2021

1.1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES INTERNATIONALES

(Source : FMI, OCDE, Banque Mondiale, juin 2021)

L'économie mondiale devrait croître de 5,6 à 6 % en 2021, affichant ainsi un rebond post-récession d'une ampleur sans précédent en 80 ans. Cette reprise est inégale et tient en grande partie au redressement vigoureux de quelques grandes économies. Dans de nombreuses économies émergentes et en développement, les obstacles à la vaccination contre la Covid-19 continuent de freiner l'activité économique. Dans les deux tiers d'entre elles, les pertes de revenu par habitant subies en 2020 ne seront pas recouvrées en 2022.

L'économie mondiale connaît une reprise vigoureuse mais inégale. La croissance est concentrée dans quelques grandes économies, tandis que la plupart des économies émergentes et en développement sont à la traîne. Dans les pays à faible revenu, les effets de la pandémie mettent en péril les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté, aggravent l'insécurité alimentaire et exacerbent des défis de longue date. Les dirigeants des économies émergentes et en développement ont la tâche difficile de stimuler la reprise tout en préservant la stabilité des prix et la viabilité des finances publiques. Ils peuvent aider à assurer une reprise durable s'ils mettent en œuvre des réformes qui soutiennent la croissance et engagent leur économie sur la voie d'un développement **vert, résilient et inclusif**.

UNE REPRISE MONDIALE DESEQUILIBREE...

2 FACTEURS ESSENTIELS DE LA FRACTURE

Dans certaines régions du monde, la pandémie s'est aggravée depuis la publication des perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'avril 2021. Entre-temps, dans d'autres régions, le déploiement accéléré de la vaccination a contribué à la réduction rapide du nombre de cas. Les divergences entre pays se creusent davantage, imputables à des rythmes de vaccination et à des mesures de soutien économique variables. Cela dit, une reprise en douceur et pérenne n'est pas garantie, même dans les régions où les taux d'infection semblent être maîtrisés.

L'écart entre les perspectives économiques des pays s'est creusé davantage depuis la publication des PEM d'avril 2021. **L'accès aux vaccins s'est révélé être la principale ligne de faille qui divise la reprise mondiale en deux blocs** : ceux qui pourront envisager une normalisation élargie de leur activité (soit presque tous les pays avancés) et ceux qui continueront de connaître une recrudescence des infections à la Covid-19 assortie d'un bilan humain toujours plus lourd. Toutefois, tant que le virus circule ailleurs, la reprise ne sera pas garantie, même au sein des pays qui affichent actuellement des taux d'infection très faibles.

Les **mesures de soutien budgétaire** considérables mises en place aux États-Unis, ainsi que de nouvelles mesures adoptées par d'autres pays avancés, dont l'Allemagne, la Corée, la France, l'Italie, et le Royaume-Uni, continuent d'entraîner des effets qui alimentent ces divergences. En revanche, de nombreux pays émergents et pays en développement tentent de reconstituer des marges de manœuvre budgétaires. Certains, dont le Brésil, la Hongrie, le Mexique, la Russie et la Turquie, ont également entrepris une normalisation de leur politique monétaire afin de prévenir les pressions à la hausse sur les prix.

Dans la plupart des économies émergentes et en développement, la reprise ne sera pas suffisamment soutenue pour réparer les dommages causés par la pandémie. À l'horizon 2022, la production dans toutes les régions devrait rester inférieure aux projections pré-Covid en raison de

la pandémie et de ses séquelles, dont notamment la hausse des niveaux d'endettement et les dommages subis par un grand nombre des moteurs de la production potentielle. La reprise dans les petites économies tributaires du tourisme sera particulièrement faible tant que les restrictions de voyages resteront en vigueur. Toutes les régions pourraient être confrontées à d'autres vagues de Covid-19, à des tensions financières exacerbées par des niveaux de dette élevés, à un impact de la pandémie plus profond qu'anticipé et à une montée des troubles sociaux.

UNE REPRISE LACUNAIRE FAÇONNÉE PAR L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX VARIANTS, DES CONTRECOURS, ET DES DISPARITÉS ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

Les résultats du produit intérieur brut (PIB) durant le premier trimestre ont surpris par leur tendance générale à la hausse, surtout en Asie et en Amérique latine, tandis que de nouveaux confinements en Europe ont provoqué des baisses surprenantes. Au deuxième trimestre, les données à haute fréquence indiquent que la reprise s'étend, passant du secteur de la fabrication à celui des services, surtout dans les pays où les taux d'infections sont mieux maîtrisés.

► ***Nouveaux variants*** : Tant que des pans entiers de la population demeurent vulnérables au virus et à ses mutations, une reprise soutenue ne sera garantie nulle part. Dans plusieurs pays, notamment en Inde, la reprise a été sérieusement ralentie par l'apparition de nouvelles vagues d'infections. Le Royaume-Uni s'est vu contraint de reporter l'étape finale de la réouverture de son économie en raison de la propagation du variant delta, alors même que le déploiement de la campagne vaccinale avait contribué à réduire le nombre d'hospitalisations. En Chine, la province du Guangdong a imposé des restrictions à la circulation en mai suite à une nouvelle flambée et ce, après plusieurs mois de taux minimaux de nouvelles infections. De même, l'Australie a décrété de nouvelles mesures de confinements ciblés en juin.

► ***Contrecoups*** : Les convulsions sans précédent de l'économie mondiale l'an dernier continuent de provoquer des contrecoups qui pèsent sur la reprise dans certaines régions du monde. Des conteneurs sont restés bloqués dans des ports moins fréquentés alors qu'il en manquait sur des corridors maritimes plus chargés, rallongeant ainsi les délais de livraison des intrants, signalés dans les enquêtes auprès des directeurs d'achats.

► ***Déséquilibres entre l'offre et la demande*** : Ces pénuries, probablement passagères, sont survenues dans un contexte d'évolution des habitudes de consommation, basculant vers le logement et l'équipement électronique pour le travail à domicile, par exemple. Le prix des logements s'est apprécié davantage dans les régions où le taux d'accès à la propriété était plus faible avant la pandémie, ce qui est conforme à l'accroissement de la demande de logement occupé par le propriétaire (éventuellement favorisé par des taux de crédit hypothécaire généralement bas). L'évolution de ces habitudes de consommation et les perturbations dans l'approvisionnement ont engendré des pénuries de composants telles que les microprocesseurs, grippant le secteur automobile, par exemple.

► ***Pression inflationniste*** : La forte hausse des taux d'inflation annuelle observée actuellement s'explique en partie par des effets de base purement mécaniques du niveau peu élevé des prix des matières premières l'an dernier. De plus, l'augmentation des prix est imputable aux déséquilibres, sans doute passagers, entre l'offre et la demande évoqués précédemment : à titre d'exemple, les taux de fret des conteneurs ont sensiblement augmenté depuis le milieu de l'année 2020.

...PERSISTANTE SUR LES PERSPECTIVES 2022

HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU SCENARIO

Les prévisions de référence reflètent l'influence des facteurs évoqués précédemment et reposent sur les hypothèses clés suivantes :

► ***Vaccins, thérapies et pandémie*** : La transmission du virus au niveau local devrait être ramenée à des niveaux faibles à travers le monde d'ici la fin de 2022, grâce à des mesures de précaution mieux ciblées conjuguées à un accès élargi aux vaccins et aux thérapies. Les pays avancés sont généralement en bonne voie pour généraliser l'accès aux vaccins. Il est présumé que certains pays émergents pourront atteindre ce stade plus tard cette année. Il est supposé que la plupart des pays obtiendront l'accès généralisé aux vaccins d'ici la fin de 2022. En fonction des circonstances propres à chaque pays, certains atteindront de faibles niveaux de transmission locale du virus plus tôt que d'autres. Néanmoins, le scénario de référence suppose la survenue éventuelle de nouvelles vagues de contaminations avant la disponibilité généralisée des vaccins.

► ***Politique budgétaire*** : Les prévisions tablent sur des mesures de soutien budgétaire supplémentaires aux États-Unis, conformes à l'ampleur cumulée du plan pour l'emploi américain (American Jobs Plan) et du plan pour les familles américaines (American Families Plan) de l'actuelle administration. Le scénario de référence intègre également aux prévisions pour les pays de l'Union européenne les subventions et les prêts attendus dans le cadre du plan de relance pour l'Europe (Next Generation EU). Les déficits budgétaires devraient diminuer en 2021 dans la plupart des pays émergents.

► ***Politique monétaire*** : Les grandes banques centrales devraient maintenir leurs taux directeurs inchangés tout au long de l'horizon prévisionnel (fin 2022). Les banques centrales de certains pays émergents ont commencé à réduire les mesures de soutien, et d'autres devraient leur emboîter le pas en 2021.

► ***Augmentation des prix des produits de base*** : Les prix des produits de base devraient augmenter à un rythme sensiblement plus rapide qu'anticipé dans les prévisions des PEM d'avril 2021. La reprise économique mondiale se renforçant, les cours du pétrole devraient augmenter de près de 60 % par rapport à leur base peu élevée de 2020. Les cours des produits de base non pétroliers devraient augmenter de près de 30 % au-dessus de leurs niveaux de 2020, ce qui témoigne d'une croissance particulièrement marquée du prix des métaux et des denrées alimentaires.

► ***Transfert de l'activité vers le secteur privé*** : Au cours des cinq derniers trimestres, les ménages ont accumulé un excédent d'épargne en raison de la réduction des voyages et des activités à forte intensité de contacts, ce qui constitue un aspect clé du ralentissement et du rebond sans précédent de l'économie. L'épargne a eu tendance à s'accumuler davantage dans les pays qui ont accordé aux ménages des mesures de soutien budgétaire au-dessus de la ligne, ce qui a permis de préserver les revenus disponibles. Avec la réouverture des économies, les dépenses privées devraient s'accélérer, financées en partie par cette épargne. La vitesse d'utilisation de cette épargne déterminera le rythme de la reprise et les pressions inflationnistes. Les prévisions tablent sur une transition harmonieuse des mesures de soutien exceptionnelles vers une croissance tirée par le secteur privé, moyennant une utilisation progressive de l'épargne excédentaire. L'analyse des services du Fonds monétaire international (FMI) semble indiquer une accumulation plus importante de l'épargne dans les régions affichant des taux d'épargne des ménages pré-pandémie relativement plus faibles, signalant un certain retour à la moyenne et la reconstitution de la richesse nette des ménages, ce qui devrait peser sur l'envie immédiate de dépenser.

TRAJECTOIRES DES REPRISES ECONOMIQUES

Les perspectives de l'économie mondiale se sont éclaircies, mais il ne s'agit pas d'une reprise ordinaire. Celle-ci devrait rester inégale et dépendre de l'efficacité des programmes de vaccination et des politiques de santé publique. Dans certains pays, la reprise est beaucoup plus rapide que dans d'autres.

Les projections de croissance économique ont été revues à la hausse. Cette amélioration a été portée par la dynamique vaccinale dans beaucoup d'économies avancées, mais aussi par le plan massif de relance budgétaire des États-Unis. La croissance du PIB mondial devrait s'établir entre 4,4 et 4,9% l'an prochain, mais le revenu mondial sera malgré cela, fin 2022, inférieur d'environ 3 000 milliards USD aux anticipations pré-crise, soit à peu près la taille de toute l'économie française.

► *Croissance mondiale*

Pour les pays avancés : Les perspectives de croissance ont été revues à la hausse pour 2021–2022 en raison de la normalisation plus poussée attendue au second semestre de 2021 à mesure que la vaccination se poursuit, et sous l'effet de mesures de soutien budgétaire supplémentaires. La très nette amélioration des perspectives de l'économie américaine s'explique par les effets de la législation attendue qui favorisera les investissements dans les infrastructures et renforcera les dispositifs de protection sociale au second semestre de 2021. Les aides supplémentaires devraient rehausser la croissance du PIB américain de 0,3 point de pourcentage en 2021 et de 1,1 point en 2022, entraînant des retombées positives pour les partenaires commerciaux. Cette évolution est partiellement tempérée par la révision à la baisse des prévisions de 2021 pour le Japon, reflétant des restrictions plus sévères durant le premier semestre, en réponse à l'augmentation du nombre de cas. Le Japon devrait constater un redressement plus marqué de son économie durant le second semestre de 2021, à mesure que la vaccination progresse et que le pays rouvre pleinement son économie, contribuant ainsi à l'amélioration de ses prévisions de croissance pour 2022. Un renforcement semblable de la dynamique est attendu pour l'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Italie plus tard cette année et devrait se poursuivre en 2022.

Pour les pays émergents et pays en développement : Dans la plupart des économies émergentes et en développement, la reprise ne sera pas suffisamment soutenue pour réparer les dommages causés par la pandémie. À l'horizon 2022, la production dans toutes les régions devrait rester inférieure aux projections pré-Covid en raison de la pandémie et de ses séquelles, dont notamment la hausse des niveaux d'endettement et les dommages subis par un grand nombre des moteurs de la production potentielle. La reprise dans les petites économies tributaires du tourisme sera particulièrement faible tant que les restrictions de voyages resteront en vigueur. Toutes les régions pourraient être confrontées à d'autres vagues de Covid-19, à des tensions financières exacerbées par des niveaux de dette élevés, à un impact de la pandémie plus profond qu'anticipé et à une montée des troubles sociaux.

Pour les pays en développement à faible revenu, les prévisions de croissance pour 2021 sont revues à la baisse de 0,4 point de pourcentage, le lent déploiement de la vaccination étant le principal facteur qui pèse sur la reprise (en partie compensé par une demande extérieure plus forte de la part des pays avancés). L'analyse des services du FMI révèle que les pays en développement à faible revenu devront engager des dépenses de près de 200 milliards de dollars pour lutter contre la pandémie et de 250 milliards de dollars supplémentaires pour renouer avec leurs trajectoires de convergence d'avant la pandémie. Les perspectives du marché du travail pour les travailleurs peu qualifiés et les jeunes demeurent relativement sombres comparativement à celles pour les autres groupes démographiques, signe d'inégalités croissantes et d'un risque accru de basculement des revenus en dessous des seuils de pauvreté extrême.

Pour la région Asie de l'Est et Pacifique, la croissance dans la région devrait grimper à 7,7 % en 2021, avant de ralentir à 5,3 % en 2022. La force de la reprise dépendra de la capacité des principales économies régionales à remplir leurs engagements en matière de vaccins. Parmi les économies plus petites, la reprise devrait être particulièrement faible dans les économies insulaires dépendantes du tourisme, car le tourisme devrait rester inférieur aux niveaux d'avant la pandémie jusqu'en 2023 au moins.

► *Commerce mondial*

Malgré les perturbations de l'approvisionnement à court terme, les volumes du commerce mondial devraient augmenter de 9,7 % en 2021, puis de 7,0 % en 2022. La reprise du commerce de marchandises devrait s'élargir, après avoir porté initialement sur les achats liés à la pandémie, les biens de consommation durables et les équipements médicaux. Le commerce des services devrait connaître une reprise plus lente car la morosité du secteur des voyages transfrontaliers se poursuivra jusqu'à ce que la transmission du virus atteigne de faibles niveaux dans toutes les régions du monde.

INCERTITUDES ET RISQUES PESANT SUR LE SCENARIO DE REFERENCE

► *Pressions sur les prix, persistance de l'inflation*

Dans la plupart des pays, l'inflation devrait renouer avec ses taux d'avant la pandémie en 2022 une fois que ces perturbations auront terminé d'affecter les prix, quoique l'incertitude demeure forte. Une augmentation du taux d'inflation dans certains pays émergents et pays en développement est attendue, imputable entre autres aux cours élevés des denrées alimentaires. Il conviendrait pour les banques centrales de ne pas faire cas outre mesure des pressions inflationnistes passagères et d'éviter un resserrement de leurs politiques jusqu'à ce que la dynamique des prix sous-jacente se précise. La clarté de la communication des banques centrales en ce qui concerne les perspectives d'évolution de la politique monétaire influera sur la détermination des anticipations d'inflation et sur l'évitement d'un resserrement prématuré des conditions financières. Cependant, le risque existe d'une persistance des pressions passagères ; les banques centrales pourraient alors devoir prendre des mesures préventives.

► *Une tendance à la baisse de la balance des risques*

L'incertitude entourant le scénario de référence demeure élevée, principalement en raison des perspectives des pays émergents et des pays en développement. La croissance pourrait s'avérer plus solide que prévue ; toutefois, des risques à la baisse dominent à court terme.

Facteurs de risque liés à la pandémie

Sur le *plan positif*, une coopération mondiale renforcée en matière de vaccins pourrait permettre d'éviter de nouvelles vagues d'infections et limiter l'émergence de nouveaux variants ; d'arriver à bout de la crise sanitaire plus tôt que prévu ; et de permettre une normalisation plus rapide de l'activité, surtout au sein des pays émergents et des pays en développement. De plus, une sortie de crise sanitaire plus précoce qu'anticipée pourrait se traduire par un déblocage plus rapide que prévu de l'excédent d'épargne accumulée par les ménages, une plus grande confiance et davantage de dépenses d'investissement concentrées en début de période par les sociétés.

Sur le *plan négatif*, la croissance serait plus faible que prévu si les obstacles logistiques à l'approvisionnement et à la distribution des vaccins au sein des pays émergents et des pays en développement engendrent un rythme de vaccination encore plus lent qu'anticipé. De tels retards seraient propices à la propagation de nouveaux variants, entraînant éventuellement des risques plus élevés d'infections post-vaccinales au sein des populations vaccinées. En outre, les ménages pourraient débloquer leur épargne excédentaire plus progressivement s'ils demeurent inquiets par les perspectives d'emploi et la sécurité de leur revenu, ce qui pèserait sur les dépenses globales.

Autres facteurs de risque

Au-delà des facteurs liés à la pandémie, l'impulsion budgétaire anticipée aux États-Unis pourrait s'avérer plus faible que prévu si les trains de mesures votés pour les infrastructures et le soutien aux familles se révèlent inférieurs à ceux annoncés, ou si l'effet multiplicateur sur l'activité est plus

faible qu'attendu. Cela se traduirait par une croissance américaine plus molle qu'annoncé dans le scénario de référence, provoquant des retombées moins considérables pour les partenaires commerciaux.

La croissance pourrait également laisser à désirer par rapport au scénario de référence si les conditions financières devaient subitement se resserrer, par exemple si les pressions inflationnistes persistent plus longtemps qu'anticipé, entraînant un autre resserrement des perspectives de la politique monétaire (aux États-Unis, par exemple) ; si les faillites d'entreprises augmentent sensiblement ; ou si les corrections de prix apportées dans des secteurs tels que les crypto-actifs provoquent des liquidations à plus grande échelle. Les pays émergents et les pays en développement, plus particulièrement, pourraient faire l'objet d'un double coup dur résultant d'un resserrement des conditions financières extérieures et d'une détérioration de la crise sanitaire, creusant davantage les fractures au sein de la reprise mondiale. Une croissance plus faible pèserait, de ce fait, négativement sur la dynamique de la dette et aggraverait les risques budgétaires.

Pour conclure, l'agitation sociale, les tensions géopolitiques, les cyberattaques d'infrastructures critiques, ou encore les catastrophes naturelles liées aux conditions météorologiques (lesquelles ont vu leur fréquence et leur intensité augmenter en raison des changements climatiques) pourraient peser davantage sur les perspectives de redressement.

Des risques de dégradation considérables assombrissent les perspectives économiques mondiales, qui sont liés notamment à l'éventualité de nouvelles vagues épidémiques et à la menace de tensions financières dans un contexte marqué par des niveaux de dette élevés dans les économies émergentes et en développement. Les responsables publics devront s'attacher à stimuler la reprise tout en préservant la stabilité des prix et la viabilité budgétaire, et à poursuivre leurs efforts en faveur de réformes qui soutiennent la croissance.

LIGNES DIRECTRICES POUR UNE REPRISE MONDIALE HARMONIEUSE ET CONSOLIDÉE

UNE ACTION MULTILATÉRALE EFFICACE POUR METTRE FIN AUX DIVERGENCES

Compte tenu des risques importants encourus et des objectifs partagés par les pays pour éradiquer la pandémie au niveau mondial, une action multilatérale a un rôle essentiel à jouer pour renforcer les perspectives mondiales et réduire les divergences.

► *Déploiement mondial des vaccins*

La priorité absolue est de garantir un accès rapide aux vaccins dans le monde entier et d'accélérer considérablement le calendrier de leur déploiement par rapport au rythme de référence de départ. La communauté internationale doit intensifier massivement ses efforts pour vacciner un nombre suffisant de personnes et assurer une immunité de groupe à l'échelle planétaire. Cela permettrait de sauver des vies, d'empêcher l'apparition de nouveaux variants et d'ajouter des milliards à la reprise économique mondiale. La récente proposition des services du FMI pour mettre fin à la pandémie, approuvée par l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, fixe pour objectif de vacciner au moins 40 % de la population dans chaque pays d'ici fin 2021 et au moins 60 % d'ici à la mi-2022, tout en garantissant des moyens diagnostiques et thérapeutiques suffisants. Le financement initial nécessaire sous forme de dons et de prêts concessionnels est estimé à environ 50 milliards de dollars.

La communauté internationale a récemment affecté au dispositif COVAX² des fonds supplémentaires qui ont été considérés comme suffisants pour couvrir environ 30 % de la population dans 91 pays à faible revenu. Même si la quasi-totalité des pays émergents et des pays en développement sont censés bénéficier à terme d'une couverture à hauteur de 60 % (grâce à une combinaison de commandes du dispositif COVAX, d'accords régionaux et d'arrangements bilatéraux), la plupart des livraisons n'interviendront probablement pas avant la fin 2021 ou le début 2022. Ce décalage expose d'importants segments de la population mondiale au virus et augmente le risque de nouvelles mutations. Il est donc urgent que les pays qui ont acheté des doses excédentaires fassent des dons de vaccins, que les fabricants de vaccins accordent la priorité aux livraisons de vaccins aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) et que les restrictions à l'exportation de vaccins et de matières premières soient levées. L'engagement récent du Groupe des Sept (G7) à fournir environ 500 millions de doses cette année est encourageant, mais d'autres efforts seront nécessaires pour atteindre les seuils de vaccination examinés plus haut. Un total d'un milliard de doses devrait être partagé en 2021, dont au moins 250 millions disponibles dès septembre. Il est nécessaire d'investir dans des capacités de production de vaccins supplémentaires à l'échelle mondiale afin de fournir des doses de rappel et de constituer des réserves en cas de défaillance imprévue des installations de production actuelles. Un financement public initial et des engagements d'achat de la part des pays les plus importants contribueront à accélérer le processus et à favoriser des investissements supplémentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement, qui couvre les matières premières, les équipements pour les installations de remplissage et de finition, ainsi que l'augmentation du stockage et de la distribution. Entre-temps, pour suivre les mutations du virus et limiter le fardeau sanitaire et économique de la pandémie, des subventions supplémentaires d'environ 25 milliards de dollars sont nécessaires.

► *Soutenir les pays en difficulté financière*

De nombreux pays sont entrés dans cette crise avec des niveaux d'endettement trop élevés et des ressources trop insuffisantes pour accroître leurs dépenses sociales et de santé. L'accès aux liquidités internationales est indispensable pour aider ces pays à combattre la crise. La proposition du FMI d'une allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) équivalant à 650 milliards de dollars répondra à un besoin mondial à long terme de compléter les avoirs de réserve existants. Environ 275 milliards de dollars de l'allocation iraient aux pays émergents et aux pays en développement. À l'heure où nombre de ces pays sont confrontés à des choix difficiles entre la satisfaction des besoins essentiels en matière de dépenses sociales et de santé, le soutien de leur économie de manière plus générale et le respect de leurs obligations en matière d'emprunts extérieurs, l'allocation de DTS devrait alléger certaines contraintes et aider ces pays à mieux gérer les compromis. Comme l'a récemment approuvé le G7, le réacheminement des DTS des pays ayant une forte position extérieure vers les pays plus vulnérables renforcerait encore les effets de la nouvelle allocation. L'allocation de DTS viendrait s'ajouter aux efforts du FMI et aux efforts multilatéraux plus larges consentis actuellement (tels que l'initiative de suspension du service de la dette) et visant à amortir l'incidence de la pandémie sur les pays en difficulté financière. Lorsque la dette souveraine n'est pas viable ou que les besoins de financement sont très difficiles à combler, les créanciers doivent travailler avec les pays pour prolonger les échéances, reporter le paiement des intérêts et l'amortissement, ou bien réduire explicitement le montant de la dette conformément au cadre commun convenu par le Groupe des Vingt (G20). Plus généralement, un impôt minimal effectif sur les entreprises au niveau mondial, qui réduirait le transfert des

² Dispositif lancé par l'ONU et ses partenaires pour l'approvisionnement et la distribution de vaccins contre la Covid-19 à l'échelle mondiale.

bénéfices, contribuerait à accroître les recettes, notamment dans les pays émergents et les pays en développement.

► *Atténuer les changements climatiques*

L'autre grand défi commun consiste à réduire les émissions de carbone et à ralentir la hausse des températures mondiales pour éviter des répercussions catastrophiques sur la santé et l'économie. Les pays les plus vulnérables à ces effets sont parmi ceux qui contribuent le moins aux émissions mondiales et disposent en général de ressources limitées pour lutter contre ce problème. Une stratégie pluridimensionnelle, dont la pièce maîtresse est la tarification du carbone — conçue de manière flexible s'il y a lieu et assortie de mécanismes parallèles permettant d'obtenir des résultats équivalents en matière d'émissions —, sera nécessaire. Les principaux responsables d'émissions devraient diriger le processus de mise en œuvre d'un prix plancher international du carbone, différencié selon le niveau de développement de chaque pays. Les recettes provenant des mécanismes de tarification du carbone peuvent être utilisées pour financer les transferts compensatoires en faveur des personnes dont les moyens de subsistance pâtissent de la transition énergétique et pour stimuler les dépenses sociales correctives visant à compenser les effets négatifs de la pollution atmosphérique sur la santé et le développement cognitif. Parallèlement, il est nécessaire de promouvoir les infrastructures vertes et de subventionner la recherche sur les technologies vertes afin d'accélérer le passage à une moindre dépendance à l'égard du carbone en stimulant la production d'énergie renouvelable, en améliorant la technologie de stockage des batteries, en augmentant le nombre de stations de recharge des véhicules électriques et en modernisant les bâtiments. Cette approche pluridimensionnelle permettrait de parvenir aux niveaux de réductions d'émissions nécessaires à des coûts de production mondiaux raisonnables pendant la transition.

UN EQUILIBRE A TROUVER AU NIVEAU NATIONAL POUR STIMULER LA REPRISE

Une action multilatérale efficace est nécessaire pour mettre fin aux divergences, limiter les retombées indésirables et alléger les restrictions à la marge de manœuvre au niveau de chaque pays. Les politiques nationales doivent étayer ces efforts et catalyser une reprise durable et inclusive.

► *Des politiques adaptées aux différents stades de la crise*

L'édition d'avril 2021 des PEM a présenté quelles sont les politiques adaptées aux différents stades de la pandémie : d'abord, il faut *échapper à la crise aiguë* en donnant la priorité aux dépenses de santé et à un appui ciblé aux ménages et aux entreprises en difficulté ; ensuite, il faut *assurer la reprise* en mettant davantage l'accent sur un soutien budgétaire et monétaire plus large en fonction des possibilités de marge de manœuvre, y compris sous forme de mesures correctives pour inverser le recul de l'accumulation de capital humain dû aux confinements ; et enfin, *investir dans l'avenir* sur la voie des objectifs poursuivis à long terme. Ces objectifs comprennent le renforcement des capacités de production, l'accélération de la transition vers une moindre dépendance à l'égard du carbone (tout en gérant les risques de transition pour les exportateurs de carbone), l'exploitation des avantages de la transformation numérique et la garantie d'un partage équitable des gains par le renforcement des filets de sécurité sociale, de l'éducation et de la formation des travailleurs. Les mesures budgétaires doivent s'inscrire dans un cadre budgétaire à moyen terme crédible afin d'assurer la viabilité de la dette. Cette approche sur mesure demeure pertinente en tant que principe directeur d'ensemble de la conduite des politiques nationales.

Les pays en sont actuellement à la première phase de la crise ou sont en pleine transition vers la deuxième : la reprise reste toutefois loin d'être complète, même dans les pays où la production a retrouvé ou est en passe de retrouver ses niveaux d'avant la pandémie, en particulier du point de

vue du marché du travail. L'emploi s'est redressé depuis le creux des deuxième et troisième trimestres de 2020, mais ses taux demeurent généralement inférieurs à ceux d'avant la pandémie. De plus, la reprise de l'emploi est très inégale, les jeunes et les travailleurs peu qualifiés de tous les pays ainsi que les femmes des pays émergents et des pays en développement étant toujours plus durement touchés. La faiblesse persistante des taux d'emploi peut s'expliquer par une combinaison de facteurs. Parmi ces derniers, il faut compter la poursuite de la crise sanitaire, qui empêche toujours une réouverture complète, les préoccupations des travailleurs concernant les risques sanitaires encourus sur le lieu de travail, et la réticence des entreprises à embaucher, compte tenu des incertitudes qui continuent de peser sur la reprise. Dans certains pays, en particulier parmi les pays avancés, si les transferts et l'assurance chômage ont permis d'amortir efficacement les pertes de revenu, ils peuvent cependant avoir retardé de nouveaux engagements.

► *Un difficile équilibre à trouver*

Les politiques visant à parachever la reprise sont nécessairement aux prises avec la difficulté de trouver un équilibre entre les objectifs au cours des trois phases de la crise, la marge de manœuvre des pouvoirs publics s'avérant souvent limitée. Les taux de vaccination et d'hospitalisation peuvent donner des indications qui permettent de savoir si un pays est entré dans la deuxième phase, contribuant ainsi à orienter les choix d'action publique destinés à soutenir la reprise.

La politique budgétaire doit continuer à donner la priorité aux dépenses de santé, notamment dans les domaines de l'infrastructure de production et de distribution de vaccins, du personnel et des campagnes de santé publique visant à promouvoir la vaccination. La marge de manœuvre dont disposent les autorités budgétaires pour parvenir à un tel résultat varie selon les pays. Lorsque les indicateurs de santé permettent une large réouverture économique, les programmes ciblés de sauvetage, de transferts et de chômage partiel peuvent être supprimés. Cela permettra également un soutien plus large, notamment au moyen d'investissements publics favorisant la réalisation de la troisième phase de la reprise (« investir dans l'avenir »). Les initiatives doivent s'inscrire dans des cadres budgétaires crédibles, par exemple assortis de mesures génératrices de recettes et préalablement approuvées qui seront à mettre en œuvre une fois la reprise assurée, ce qui exigera une planification et des activités de communication pour gagner l'adhésion de l'opinion publique. Cette approche peut dégager une marge de manœuvre permettant de trouver un meilleur équilibre entre l'apport d'un appui à court terme et le maintien d'une politique budgétaire de réserve pour lutter contre les ralentissements futurs ou pour atteindre des objectifs structurels à long terme. Cela peut s'avérer particulièrement utile pour les pays dont les niveaux d'endettement sont élevés et qui sont confrontés à des risques budgétaires et à des besoins urgents de reconstitution de réserves.

La politique monétaire : Les banques centrales doivent généralement passer outre les pressions inflationnistes transitoires et éviter de resserrer la politique monétaire jusqu'à ce que la dynamique sous-jacente des prix soit plus claire. Il existe toutefois un risque que les pressions transitoires s'inscrivent dans la durée et que les banques centrales soient contraintes de prendre des mesures préventives. Dans le cadre d'une reprise sans précédent de cette nature, il est encore plus important que les banques centrales communiquent clairement sur les perspectives de la politique monétaire. Lorsque la reprise est engagée et que la vaccination progresse, les banques centrales peuvent commencer à annoncer qu'elles retirent leur soutien monétaire extraordinaire (comme l'a fait la Réserve fédérale américaine en juin). Plus généralement, les banques centrales doivent être prêtes à intervenir rapidement si les indicateurs laissent apparaître que la reprise se renforce plus

vite que prévu (comme la Banque du Canada l'a fait en avril et en juillet lorsqu'elle a réduit son programme d'achats d'actifs).

Les politiques du secteur financier doivent assurer un équilibre délicat : prévenir l'augmentation soudaine de faillites que causerait un retrait trop précoce des aides, tout en évitant de maintenir en vie des entreprises « zombies » à faible productivité en conservant ces aides trop longtemps. Les mesures exceptionnelles prises à partir de 2020 (dont les garanties de crédit, les moratoires sur les dettes et l'assouplissement des directives en matière de classification et de provisionnement des créances en souffrance) devraient être de plus en plus ciblées, notamment en se concentrant sur les secteurs où les contacts sont très fréquents et où les difficultés persistent. Les décideurs devraient progresser sur le cadre réglementaire des établissements non bancaires, intensifier les contrôles et améliorer la collecte de données sur les bilans des banques et des entreprises. Ils devraient par ailleurs renforcer les régimes d'insolvabilité et instaurer ou mettre en œuvre une procédure de restructuration extrajudiciaire accélérée.

Anticiper un durcissement des conditions financières extérieures : Le resserrement de la politique monétaire aux États-Unis pourrait restreindre la marge de manœuvre dont disposent les banques centrales des pays émergents pour remédier à leurs propres déséquilibres intérieurs si leur monnaie se déprécie par rapport au dollar, que la hausse des prix à l'importation contribue à l'inflation locale et que la courbe des rendements se raidit. Dans ce cas de figure, il serait prudent de se préparer au relèvement des taux en prolongeant, si possible, les échéances de la dette, surtout pour les pays qui empruntent beaucoup en devises, afin d'éviter une accumulation d'asymétries dans leurs bilans.

Une fois que la crise sanitaire sera maîtrisée et que les pays seront bien engagés sur la voie de la reprise, il s'agira davantage d'encourager les changements en matière d'emploi, de crédit et d'autres intrants favorables aux nouvelles perspectives de croissance (comme la transformation numérique ou la réduction progressive de la dépendance au carbone). Les mesures adoptées devront également faire en sorte que les gains soient largement et équitablement partagés en renforçant les dispositifs de sécurité sociale, en préservant les dépenses vitales de santé et d'éducation, en finançant la formation des travailleurs et en investissant dans la prise en charge des enfants et des personnes âgées pour faciliter une participation élargie au marché du travail après la pandémie. Le financement de ces mesures au moyen d'une fiscalité plus progressive, de la suppression des échappatoires et de la diminution des dépenses fiscales pourrait contribuer à réduire les inégalités tout en aidant à reconstituer les marges budgétaires pour parer à la prochaine récession.

La reprise n'est pas garantie tant que la pandémie n'aura pas reculé dans le monde entier. Une action concertée et bien ciblée menée au niveau multilatéral et national pourrait faire la différence entre un avenir dans lequel les pays empruntent tous la voie d'une reprise durable et celui où les fractures existantes s'aggravent, beaucoup poursuivant leur lutte contre la crise sanitaire pendant une période prolongée alors que la situation se normalise pour une petite minorité, avec toutefois la menace d'une nouvelle flambée qui continue de planer à l'horizon.

1.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LA FRANCE

(Source : INSEE, Banque de France, juin 2021)

Après un fort recul en 2020, l'activité économique rebondit de manière très significative en France en 2021. Suite à un début d'année encore marqué par des restrictions sanitaires, le déconfinement par étapes et l'accélération de la campagne de vaccination permettront un véritable rattrapage au cours du second semestre. Selon les enquêtes de conjoncture de la Banque de France, l'activité économique commence à se redresser au deuxième trimestre, en dépit de l'existence de difficultés

d'approvisionnement dans certains secteurs. Elle connaîtrait surtout un fort rebond aux troisième et quatrième trimestres, avec une croissance soutenue de la consommation des ménages.

En 2021, le PIB progresserait ainsi de 5 ¾ % en moyenne annuelle (au-dessus de la moyenne de la zone euro, à 4,6 %). La croissance du PIB s'établirait ensuite à 4 % en 2022, puis à 2 % en 2023.

L'inflation totale s'élèverait à 1,5 % en moyenne annuelle en 2021 avec cependant des mouvements infra-annuels marqués, évoluant en glissement annuel entre 0,8 % et 2,1 %. L'inflation sous-jacente serait certes soutenue en 2021 et 2022, notamment par les effets haussiers des prix des intrants industriels sur les prix des produits manufacturés, mais resterait contenue, du fait d'une progression modérée des salaires. Au-delà des mouvements temporaires, l'inflation totale resterait in fine autour de 1,2 % en 2023. Les aléas sur l'inflation sont toutefois orientés vers le haut.

L'activité commencerait à dépasser son niveau pré-Covid dès le premier trimestre 2022, soit un trimestre plus tôt que dans la projection de mars. La forte croissance du PIB serait essentiellement portée par la contribution de la demande intérieure en 2021 et 2022, à la fois de la consommation et de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages, après avoir été globalement préservé en 2020, reprendrait en effet sa progression en 2021 et 2022. Les dépenses des ménages accéléreraient encore en 2022 grâce au surplus d'épargne accumulé précédemment ; leur investissement serait notamment soutenu en 2021 et 2022, ce qui leur permettrait de rattraper les projets reportés pendant la crise sanitaire. Pour les entreprises, leur taux de marge reviendrait dès 2021 au niveau pré-Covid, et leur taux d'investissement, après avoir bien résisté à la récession de 2020, se situerait à un niveau historiquement élevé.

Outre les risques sanitaires, deux aléas significatifs pourraient en particulier affecter cette projection dans cette période de rebond : d'abord, l'ampleur et la vitesse d'utilisation du surplus d'épargne financière accumulé par les ménages ; ensuite, l'ampleur et la durée des tensions sur les prix des intrants ainsi que de possibles augmentations des difficultés de recrutement.

Le marché du travail devrait confirmer sa résilience, grâce à l'ensemble des mesures d'urgence mises en place pour limiter les destructions d'emplois au cœur de la crise, puis à des créations nettes d'emplois assez significatives de 2021 à 2023. Compte tenu d'une rapide remontée de la population active qui rattraperait sa tendance pré-crise, le taux de chômage atteindrait 9,3 % au cours du premier semestre 2022, avant de décroître pour revenir nettement en dessous de 9 % en 2023.

POINTS-CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2019	2020	2021	2022	2023
Croissance du PIB réel ^{a)}	1,8	- 8,0	5 ¾	4	2
IPCH	1,3	0,5	1,5	1,2	1,2
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,1	1,3	1,2
Investissement des entreprises	3,4	- 8,9	9,7	3,4	3,3
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	3,2	6,8	2,0
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	0,8	0,8	1,2
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,4	8,0	8,7	9,2	8,9

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

a) Les chiffres de croissance du PIB ont été arrondis au quart.

Sources : Insee pour 2019 et 2020 (comptes nationaux trimestriels du 28 mai 2021), projections Banque de France sur fond bleuté.

NET REBOND DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE AU 2ND SEMESTRE 2021

L'activité économique s'est stabilisée au premier trimestre 2021, après avoir baissé au quatrième trimestre 2020 avec le deuxième confinement de novembre³. La projection de croissance économique établie par la Banque de France sur l'horizon 2021-2023 repose sur un certain nombre d'hypothèses. D'une part, l'environnement international et financier, arrêté le 18 mai, est celui des projections de l'Eurosystème pour l'ensemble de la zone euro. La demande mondiale adressée à la France est révisée à la hausse par rapport aux hypothèses internationales de la projection de mars, mais l'effet positif de cette révision sur la croissance serait atténué par l'augmentation du prix du pétrole et des matières premières. D'autre part, les évolutions économiques dans tous les pays restent dépendantes de la situation épidémique, et en particulier du rythme de vaccination qui conditionne le calendrier de levée des restrictions sanitaires. L'hypothèse faite pour la France par la Banque de France est une accélération de la campagne de vaccination en France et l'efficacité des vaccins face aux variants qui permettraient la poursuite de la levée des restrictions sanitaires amorcée en mai 2021. Enfin, un projet de loi de finances rectificative (PLFR) a été annoncé après la finalisation de cette prévision ; il devrait faciliter la phase de transition vers une reprise durable.

Au deuxième trimestre 2021, selon l'enquête de conjoncture de la Banque de France, le troisième confinement aurait principalement affecté l'activité économique dans le commerce et les services de transport. Des contraintes d'approvisionnement sont également apparues dans certains secteurs, mais les chefs d'entreprise n'indiquent pas à ce stade une limitation de leur production en cas de hausse de la demande. Comme lors du précédent confinement de novembre 2020, mais dans une bien moindre mesure, la consommation des ménages a été en baisse en avril. L'activité est en revanche restée soutenue par le dynamisme de l'investissement privé, aussi bien des entreprises que des ménages. Au total, le PIB aurait légèrement progressé au deuxième trimestre.

À partir du troisième trimestre 2021, l'activité, tirée par la consommation des ménages, rebondirait très nettement grâce à une amélioration sensible de la situation sanitaire et le rebond se poursuivrait en fin d'année. Sur l'ensemble de l'année 2021, le PIB progresserait de 5 ¾ %. Le niveau d'activité pré-crise commencerait à être dépassé au début de l'année 2022, année qui resterait marquée par une forte croissance (à 4 %), portée essentiellement par les dépenses des ménages et la poursuite de l'amélioration de l'environnement international. En 2023, le rythme de progression de l'activité commencerait à se normaliser, mais demeurerait soutenu (2 %).

En moyenne sur l'année 2021, la croissance du PIB de 5 ¾ % serait tirée par un fort rebond de l'investissement privé et public, qui se conjuguerait au dynamisme de la consommation publique et des exportations. La bonne orientation de la consommation des ménages, à partir du second semestre 2021, affecterait, elle, surtout la croissance en moyenne annuelle en 2022. La contribution substantielle de la demande publique à la croissance en 2021 proviendrait de l'effet conjoint du retour à la normale de l'activité du secteur public et des premiers effets du plan de relance.

³ La projection intègre les résultats de la première estimation des comptes nationaux trimestriels du premier trimestre 2021 publiés le 30 avril. Les résultats détaillés du premier trimestre 2021, publiés le 28 mai en même temps que les comptes annuels pour l'année 2020, ont certes révisé à la baisse la croissance trimestrielle du premier trimestre 2021 (de 0,4 % à - 0,1 %), mais à la hausse la croissance annuelle en 2020 (à - 8,0 % en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés contre - 8,2 % dans les comptes du 30 avril), de sorte que le niveau du PIB au premier trimestre 2021 reste très proche du point de départ des prévisions. La publication du 28 mai conforte donc globalement la trajectoire de PIB prévue pour l'année 2021.

► *Revenu préservé, rebond attendu des dépenses des ménages*

En 2020, les amortisseurs publics ont permis, à un niveau agrégé, d'assurer la résilience du marché du travail et de préserver le pouvoir d'achat des ménages, même si cette vision globale masque évidemment des situations très différentes selon les catégories de ménages. De 2021 à 2023, le revenu réel des ménages progresserait à mesure que la situation économique s'améliorerait et serait porté essentiellement par les revenus d'activité.

Ce scénario favorable est soutenu à la fois par les bonnes perspectives économiques, le niveau bas des taux d'intérêt et par le surplus d'épargne financière accumulé pendant la crise sanitaire.

Celui-ci provient pour l'essentiel de la faible consommation des ménages au cours de cette crise, mais également de la baisse de leur investissement. Après avoir atteint 115 milliards d'euros fin 2020, le surplus d'épargne financière augmenterait à un rythme plus modéré en 2021, grâce au repli du taux d'épargne financière des ménages, jusqu'à un point haut pouvant atteindre 180 milliards fin 2021. Puis, le taux d'épargne financière diminuerait davantage encore en 2022 et 2023, avec une révision à la baisse par rapport à notre prévision de mars, ce qui permettrait aux ménages de dépenser environ 20 % du surplus accumulé à fin 2021.

► *Stabilité à un niveau élevé du taux d'investissement des entreprises à l'horizon de la prévision*

Le taux de marge des entreprises, après s'être maintenu en 2020 (hors effet du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, CICE), se redresserait nettement en 2021 et se maintiendrait à un niveau relativement élevé sur l'ensemble de l'horizon de la prévision. En 2023, le taux de marge s'approcherait de celui atteint fin 2019 et le poids de la masse salariale dans la valeur ajoutée serait également proche du niveau des années pré-crise. Cette résistance du taux de marge des entreprises serait également favorisée par les mesures de soutien prévues dans le plan de relance, comme les subventions à l'investissement et à l'embauche et la baisse des impôts de production.

La bonne tenue des marges soutiendrait l'investissement des entreprises. Ce dernier a déjà montré une résilience notable au plus fort de la crise, sous l'effet notamment de conditions de financement favorables, d'une crise considérée par les chefs d'entreprise comme temporaire et de la vigueur des achats informatiques et de logiciels. Le taux d'investissement des sociétés non financières connaîtrait ainsi un pic au premier semestre 2021 avant de se normaliser progressivement, tout en restant supérieur à son niveau pré-crise sur tout l'horizon de la prévision.

► *Reprise du commerce international : un rebond vigoureux des exportations*

Après s'être fortement affaiblies en 2020, les exportations bénéficieraient à la fois de la reprise du commerce international et d'un début de normalisation dans les secteurs du tourisme et de l'aéronautique, points forts traditionnels de la spécialisation française. Les performances à l'exportation de la France, mesurées par le rapport des exportations à la demande qui est adressée par ses partenaires, resteraient néanmoins à un niveau inférieur à celui de 2019, en particulier du fait d'une situation encore dégradée dans les secteurs de l'aéronautique et des voyages d'affaires. En 2021, la demande mondiale adressée à la France par ses partenaires, plus dynamique, et la stabilisation des performances à l'exportation permettraient d'atteindre une contribution positive du commerce extérieur à la croissance (+ 0,3 %), après une contribution très négative en 2020. Elle redeviendrait provisoirement nulle en 2022 en raison d'un pic d'importations en lien avec la poursuite du rebond de la demande intérieure, avant de redevenir nettement positive en 2023 (+ 0,4 %), avec dans le scénario central un retour partiel à la normale dans les secteurs du tourisme et de l'aéronautique.

PROJECTION SUJETTE A PLUSIEURS FACTEURS D'INCERTITUDES

La projection d'activité demeure sujette à plusieurs facteurs d'incertitudes, tant sanitaires que macroéconomiques, qui tendent à s'équilibrer.

► *Aléas équilibrés en matière de PIB*

En matière de PIB, les aléas sont équilibrés. Cette projection reste bien sûr très liée à l'évolution de la situation sanitaire en France et dans le monde. D'un côté, le dynamisme de l'activité pourrait surprendre à la hausse une fois les contraintes sanitaires levées, comme cela s'est produit à l'été 2020, en particulier si la reprise se renforçait au niveau mondial de façon synchrone. De l'autre, la possible émergence de variants résistants aux vaccins pourrait mener, si elle se matérialisait, à rétablir des contraintes sanitaires pesant sur l'activité. Sur le plan interne, des tensions sur la situation financière de certaines entreprises pourraient freiner leurs dépenses d'investissement ou leurs embauches et, si les contraintes d'approvisionnement et les difficultés de recrutement observées à court terme se poursuivaient, les contraintes d'offre pourraient brider plus longtemps la reprise. À l'inverse, l'ampleur de la dépense du surplus d'épargne accumulé par les ménages pourrait être plus importante, et son rythme plus rapide que dans la prévision centrale.

► *Aléas pesant sur l'inflation orientés vers le haut*

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'est nettement redressée ces derniers mois, passant de 0,8 % en février 2021 à 1,6 % en avril 2021. Cette hausse reflète en grande partie un effet de base attendu, lié au redressement des prix du pétrole qui s'est même poursuivi depuis notre dernière prévision. En outre, les prix de l'alimentation, et notamment des produits frais, ont été plus dynamiques qu'anticipé, en lien avec l'épisode de gel qui a touché la France et les pays voisins.

L'IPCH hors énergie et alimentation, bien que moins dynamique que l'indice d'ensemble, s'est également nettement redressé, un peu au-delà des attentes, du fait d'une accélération des prix des services, après leur ralentissement de 2020. En dépit des difficultés rencontrées en matière d'approvisionnement dans certains secteurs, les prix des produits manufacturés se sont en revanche montrés atones, essentiellement en raison de prix en baisse dans le secteur de l'habillement-chaussures et des produits pharmaceutiques. Des hausses de prix plus prononcées ont certes été enregistrées sur certains produits (comme l'électroménager ou les meubles). Elles pourraient refléter les tensions sur les prix du transport de marchandises et de certains intrants (notamment les métaux, le bois, et les semi-conducteurs), mais elles restent plutôt modérées et localisées à ce stade.

En prévision, la progression de l'IPCH total serait en 2021 en moyenne annuelle de 1,5 %, ce qui résulterait en grande partie de la remontée du prix du baril de pétrole et de la forte hausse des prix des matières premières alimentaires (sur la base des hypothèses de l'Eurosystème). Les chiffres d'inflation totale en glissement annuel devraient être assez volatils au cours de l'année, évoluant entre 0,8 % et 2,1 % (le pic étant attendu en octobre). L'IPCH hors énergie et alimentation progresserait lui à un rythme plus modéré de 1,1 %, avec un profil toujours volatil lié en partie aux effets de l'actualisation des pondérations, ces effets étant cependant nuls en moyenne sur l'ensemble de l'année 2021. Ce rebond, par rapport au niveau très bas de 2020 (0,6 % en moyenne annuelle) reflèterait d'une part le regain de dynamisme des prix des services en lien avec la levée progressive des restrictions sanitaires et d'autre part certains effets des tensions sur les prix des intrants sur l'inflation des produits manufacturés.

Au-delà de 2021, et une fois passées les sorties de glissement liées aux chocs observés en 2020, l'IPCH total évoluerait à un rythme autour de 1,2 % en 2022 et 2023, encore en dessous des niveaux prévus avant la crise sanitaire. Ce rythme modéré s'expliquerait par une décrue seulement

progressive du taux de chômage ainsi que par des prix du pétrole peu dynamiques selon l'hypothèse technique tirée du prix des contrats à terme et inclurait un effet de la hausse des prix des intrants industriels, qui devrait cependant être temporaire.

S'agissant des risques pesant sur l'inflation, la hausse des prix des matières premières ou de certains intrants industriels, a été prise en compte dans notre scénario central, mais en considérant, au vu des expériences historiques, que ces tensions seraient transitoires. Cette hausse des prix des intrants, ainsi que les difficultés d'approvisionnement et de recrutement, pourraient cependant être plus prononcée ou plus durable. Cela constitue un aléa à la hausse pour l'inflation sur une durée difficile à estimer précisément, mais avec une ampleur qui devrait être modérée du fait du poids limité des produits manufacturés dans l'IPCH total.

RESILIENCE CONFIRMEE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Malgré la résistance de l'emploi, le taux de chômage remonterait temporairement en 2021 du fait du retour de la population active sur sa tendance pré-crise, avant de repasser assez nettement en dessous de 9 % sur l'horizon de cette prévision

Depuis le début de la crise sanitaire et contrairement à ce qu'on a pu observer lors de la crise financière de 2008-2009, l'ajustement du marché du travail au choc d'activité s'est effectué essentiellement par la variation des heures travaillées par tête et beaucoup moins par celle du nombre d'emplois, grâce au dispositif de chômage partiel. La phase de reprise devrait maintenant s'accompagner d'un ajustement en sens inverse sur le marché du travail par rapport à ce qui s'est produit depuis mars 2020, avec une hausse de l'emploi plus limitée que celle de la durée effective du travail, qui retrouverait progressivement son niveau d'avant-crise. La publication des résultats détaillés du premier trimestre confirme d'ailleurs l'amorce de la remontée de la durée du travail.

Par ailleurs, dans le scénario central, l'amélioration de l'activité économique conduirait un certain nombre de personnes temporairement éloignées du marché du travail depuis mars 2020 (découragement, suivi d'une formation, secteurs à l'arrêt, etc.) à reprendre leurs démarches de recherche d'emploi de sorte que la population active augmenterait nettement à partir de mi-2021 pour revenir vers sa tendance d'avant-crise. Dès lors, le taux de chômage atteindrait un pic à 9,3 % début 2022. Il entamerait ensuite une décrue et atteindrait 8,7 % fin 2023.

Ce scénario suppose que les difficultés de recrutement rencontrées dans certains secteurs ou pour certains types de qualifications continueraient de s'accroître à mesure que les embauches reprennent, mais sans toutefois empêcher un rebond de l'emploi total, comme déjà observé durant la période pré-Covid. Le risque serait que ces difficultés remontent encore plus rapidement et plus fortement, ce qui pourrait alors brider la reprise de l'emploi.

1.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LA POLYNESIE FRANÇAISE

(Source : CEROM, IEOM, ISPF, juin et septembre 2021)

Les caractéristiques de la reprise de l'économie polynésienne ne diffèrent pas de celles des économies mondiales, à savoir une reprise modelée au gré des émergences de nouveaux variants, des contrecoups, et des disparités entre l'offre et la demande exerçant des pressions inflationnistes sur les prix.

Toutefois, l'observation des dynamiques des conjonctures économiques au niveau mondial démontre bien que la sortie de crise de la Polynésie française, n'a pu se faire sans une large mobilisation des appuis financiers de la part des pouvoirs publics.

Ces mesures budgétaires conséquentes ont pu être mises en œuvre grâce à une situation financière saine de la Polynésie française à l'entrée de crise et à l'accompagnement soutenu de l'Etat, en solidarité nationale, notamment via le prêt garanti par l'Etat (PGE) avec plus de 950

bénéficiaires pour 54 milliards de F CFP, ou encore le fonds de solidarité aux entreprises (FSE) avec 73 772 aides accordées pour un montant global de 23,5 milliards de F CFP.

Si la Polynésie française connaît une sortie de crise, bien qu'encore fragile comme le montre les données conjoncturelles du 1^{er} semestre 2021, qui présage des perspectives de croissance pour 2021 pouvant être consolidées en 2022, de grandes incertitudes sur l'évolution de la pandémie, facteur de risque prédominant, persistent encore.

UN REBOND FRAGILE AU DEUXIEME TRIMESTRE⁴

Au deuxième trimestre 2021, l'indicateur du climat des affaires (ICA) enregistre une hausse de 7 points, bien au-dessus de sa moyenne de longue période. Les entreprises font état d'une conjoncture favorable et de perspectives positives pour le trimestre suivant.

Dans ce contexte, elles constatent un renforcement de leur trésorerie, escomptant une accélération de leur courant d'affaires au troisième trimestre et un besoin de main d'œuvre supplémentaire pour y faire face.

DES PRIX A LA CONSOMMATION PLUS ELEVES

L'indice des prix à la consommation (IPC) progresse en juin 2021 pour s'établir à + 0,6 % en glissement annuel. Son évolution provient principalement de la hausse des prix de l'alimentaire (+ 2,9 %) et des services de restauration (+ 8,8 %).

La tendance globale est toutefois atténuée par le reflux des prix des communications (- 15,3 %) et des transports (- 1,4 %), notamment des carburants et lubrifiants (- 3,0 %) et des véhicules (- 2,2 %).

Les professionnels interrogés lors de l'enquête de conjoncture indiquent avoir revalorisé leurs prix de vente, répercutant les difficultés d'acheminement et l'enchérissement de leur approvisionnement⁵. En juin 2021, l'index général du BTP affiche une progression annuelle de 3,4 % (+ 1,1 % en mars dernier et + 0,3 % en juin 2020).

UN MARCHE DU TRAVAIL BENEFICIAIRE DE LA REPRISE D'ACTIVITE

En juin 2021, l'indice de l'emploi salarié du secteur marchand (IES) augmente de 4,0 % en glissement annuel, proche de son rythme pré-Covid (+ 4,4 % en février 2020). Les plus fortes hausses sont enregistrées dans le BTP (+ 7,1 %), le commerce (+ 5,4 %) et l'industrie (+ 3,8 %). L'hôtellerie-restauration (+ 2,5 %), pour sa part, renoue avec une tendance positive. Ce secteur représente un tiers des offres d'emploi recensées par le service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) au deuxième trimestre 2021.

Le maintien de dispositifs publics de soutien à l'emploi (DIESE, DESETI, CAE, etc.) sur la période contribue également à faire évoluer favorablement le marché du travail.

DANS LE COMMERCE, UN TRIMESTRE PLUTOT CONTRASTE

Selon les commerçants inclus dans le champ de l'enquête de conjoncture de l'IEOM, le deuxième trimestre se caractérise par une activité stable, dans un environnement de prix haussiers.

⁴ La majorité des entreprises sondées pour l'enquête du deuxième trimestre ont répondu au questionnaire bien avant la reprise épidémique et les mesures de restriction des déplacements à partir de mi-août.

⁵ L'indice Freightos Baltic Index (FBX), qui représente le coût moyen du transport par conteneur de 40 pieds sur les principales routes commerciales du monde, a été multiplié par quatre en l'espace d'un an et a progressé de plus de 50 % sur le trimestre. Il atteignait \$ 6 800 fin juin, contre \$4 400 fin mars 2021 et \$1 800 un an auparavant

L'atonie de la production de crédits à la consommation, - 9 % sur les six premiers mois de l'année (20,7 milliards F CFP contre 22,7 milliards), témoigne d'une évolution mesurée de la consommation des ménages.

Si les importations de biens d'équipement ménager ressortent en forte progression depuis janvier 2021, + 23,7 %, elles sont moindres que l'année dernière (- 1,7 % par rapport à 2019).

INVESTISSEMENT : LES ENTREPRISES S'ABSTIENNENT

Après une année 2020 difficile, les entreprises ont débuté l'exercice 2021 avec un niveau d'endettement élevé et des perspectives encore incertaines, en raison d'une évolution fluctuante de la situation sanitaire. De fait, elles hésitent encore au deuxième trimestre à se positionner sur des projets d'investissement à un an.

Alors que la production de crédits à l'équipement s'inscrit en retrait de 5,1 % au premier semestre 2021 (9,3 milliards F CFP contre 9,9 milliards un an plus tôt), celle de crédits à l'habitat en faveur des particuliers demeure dynamique, + 14,2 % (16,5 milliards F CFP contre 14,5 milliards en 2020).

Disposant d'un niveau d'épargne conséquent⁶, les ménages tirent en outre parti de dispositifs publics de soutien tels que l'aide à l'investissement des ménages (AIM) pour investir dans l'immobilier.

Quant à l'investissement public, il est stimulé par la mise en œuvre du plan de relance 2021-2023, présenté en février dernier par le gouvernement, et du plan national France Relance, relayé localement grâce à l'accord signé avec le représentant de l'Etat en Polynésie française en avril dernier. Sur la première moitié de l'année, les dépenses de la direction de l'équipement atteignent 4,3 milliards F CFP, soit 53 % de plus que l'année précédente (2,8 milliards F CFP au premier semestre 2020).

DES SECTEURS EXPORTATEURS ENCORE FRAGILES

TOURISME : UN FREMISSEMENT AU DEUXIEME TRIMESTRE 2021

L'obtention du label « Safe Travels by WTTC »⁷ en avril, puis à partir du 1er mai 2021, l'assouplissement des conditions d'entrée en Polynésie française et la densification des vols réguliers avec les États-Unis, a permis de réamorcer le flux de visiteurs étrangers.

Au deuxième trimestre 2021, l'aéroport international de Tahiti a accueilli quelque 32 000 passagers, soit 11 fois plus qu'en 2020 (3 000), pendant le premier confinement de la Polynésie française, mais 5 fois moins qu'en 2019 (174 000). Les 12 200 touristes présents en Polynésie française entre avril et juin 2021, sont surtout des Américains (8 200) et des Français (3 600).

Les professionnels des services qui participent à l'enquête de l'IEOM se montrent satisfaits de leur niveau d'activité, qui leur a permis de renforcer leur trésorerie et leurs effectifs au deuxième

⁶ Au premier semestre 2021, le flux d'épargne nette (dépôts-crédits) des ménages reste fortement excédentaire et s'élève à 12,7 milliards de F CFP. Ceux-ci ont accumulé 14,7 milliards de F CFP de dépôts bancaires sur 6 mois. Parallèlement, leur flux de crédits augmente de 2 milliards. En cumul depuis mars 2020, l'épargne nette des ménages atteint ainsi 37,2 milliards de F CFP.

⁷ Reconnue mondialement cette certification délivrée par le Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC), est destinée à rassurer les visiteurs sur les destinations qui ont adopté des protocoles normalisés au niveau mondial en matière de santé et d'hygiène

trimestre 2021. Les hôteliers, plus réservés, faisaient part d'un certain attentisme quant à l'ampleur de la reprise sur la haute saison⁸.

UNE CONJONCTURE STABLE POUR LE SECTEUR SECONDAIRE

Pour les chefs d'entreprise du secteur secondaire, la consolidation du volume d'activité au deuxième trimestre 2021 a été l'occasion de procéder à des embauches, ce qui a pesé sur leurs charges d'exploitation. Leur situation de trésorerie s'est améliorée en lien avec la hausse de leurs tarifs.

Ainsi, l'huile de coprah polynésienne a pu bénéficier de l'envolée des cours mondiaux des matières premières⁹ : ses recettes d'exportations croissent de 12,3 % en glissement annuel (136,7 millions F CFP contre 121,6 millions au deuxième trimestre 2020) pour un volume bien moindre (1 019 tonnes contre 1 645 en 2020).

SECTEUR PRIMAIRE : LENTE REPRISE DE L'EXPORT

Au deuxième trimestre 2021, les recettes d'exportations agroalimentaires polynésiennes sont en retrait par rapport à leur niveau de 2020 (- 2,9 %), reflétant notamment les tensions dans les transports internationaux. Celles de poissons quadruplent sur un an, mais ne retrouvent pas encore leur valeur pré-Covid-19 (432 millions F CFP contre 99 millions en 2020 et 507 millions en 2019).

Quant aux perles brutes, la hausse des volumes exportés, observée depuis le début de l'année se poursuit : de janvier à juin 2021, 12,3 tonnes ont été écoulées (1 tonne sur la même période en 2020¹⁰ et 4,4 tonnes en 2019), mais au prix d'une forte dévalorisation. En effet, le prix moyen au gramme, qui dépassait 400 F CFP précédemment, a été divisé par deux, reflétant la dégradation de la qualité des produits et de la demande internationale.

L'analyse des comportements de dynamique de croissance au niveau mondial pose le constat selon lequel les pays ayant vacciné rapidement leur population contre la Covid-19 et réussissant à maîtriser les contaminations grâce à des stratégies de santé publique efficaces voient leur économie se relever plus vite. La vigueur plus ou moins forte de la reprise économique selon les pays est liée à la plus ou moins grande ampleur de l'aide publique aux travailleurs et aux entreprises, à la dépendance nationale à certains secteurs donnés, comme le tourisme, ainsi qu'aux politiques de santé publique et de vaccination.

Les indicateurs observés du 1^{er} semestre 2021 en Polynésie française, au regard des actions mises en œuvre à l'entrée de crise concordent avec les dynamiques mondiales. Aussi, les tendances mondiales ainsi que les risques de dégradation trouveront échos en Polynésie française.

Ainsi, la trajectoire favorable de sortie de crise de la Polynésie française reste fragilisée par les mêmes facteurs de risque à la dégradation identifiés au niveau international. Du fait de ses caractéristiques structurelles, les deux principaux facteurs de risque de la Polynésie française sont :

⁸ Pour mémoire, les réponses à l'enquête ont été envoyées avant la dégradation de la situation sanitaire en Polynésie française.

⁹ Entre juin 2020 et juin 2021, le prix mondial de l'huile de coco a progressé de 82 %, de \$916 à 1 670 sur le marché de référence de Rotterdam.

¹⁰ Pas d'exportations de perles brutes au deuxième trimestre 2020.

- Le ralentissement du rythme de la vaccination, les réticences à se faire vacciner et les nouvelles variantes virales prolongeant la crise sanitaire et retentissant ainsi sur la courbe de la reprise ;
- La persistance des pressions inflationnistes plus longtemps qu'anticipées.

Dans ce contexte, la stratégie de la Polynésie française devra se doter d'un budget d'équilibriste alliant à la fois :

- L'atténuation des risques avec une politique de santé publique axée à la fois sur la limitation de la propagation et la résilience des Polynésiens face aux formes graves de la maladie ;
- La préservation des moyens budgétaires en adaptant au plus juste les dispositifs de soutien de sortie de crise et en évitant de maintenir en vie des entreprises « zombies » à faible productivité en conservant ces aides trop longtemps. Les mesures exceptionnelles prises à partir de 2020 devraient être de plus en plus ciblées, notamment en se concentrant sur les secteurs où les contacts sont très fréquents et où les difficultés persistent ;
- L'incitation ou l'augmentation du rythme de la dépense du surplus d'épargne accumulé par les ménages ainsi que la levée des entraves à la dépense d'investissement ou d'embauches des entreprises ;
- La limitation des anticipations inflationnistes, les aléas inflationnistes étant orientés vers le haut.

2. LA SITUATION FINANCIERE DE LA POLYNESIE FRANCAISE DE 2016 à 2020

Dans cette seconde partie, il est proposé une revue de ces 5 dernières années afin de retracer la situation financière du Pays jusqu'au tournant de l'année 2020 et ainsi mieux comprendre celle d'aujourd'hui.

La situation financière d'une collectivité s'apprécie notamment au regard de l'équilibre global (entre recettes et dépenses) et d'indicateurs tels que l'épargne brute et son niveau d'endettement.

L'appréciation des recettes et dépenses se fondent sur leur enregistrement réel, c'est-à-dire hors écritures (ou mouvements) d'ordre.

A ce titre, l'évolution des recettes (2.1) et des dépenses (2.2) du budget du Pays de 2016 à 2020 est donc ci-dessous présentée, préalablement à celle de l'épargne (2.3) et de la dette (2.4).

2.1. L'EVOLUTION DES RECETTES

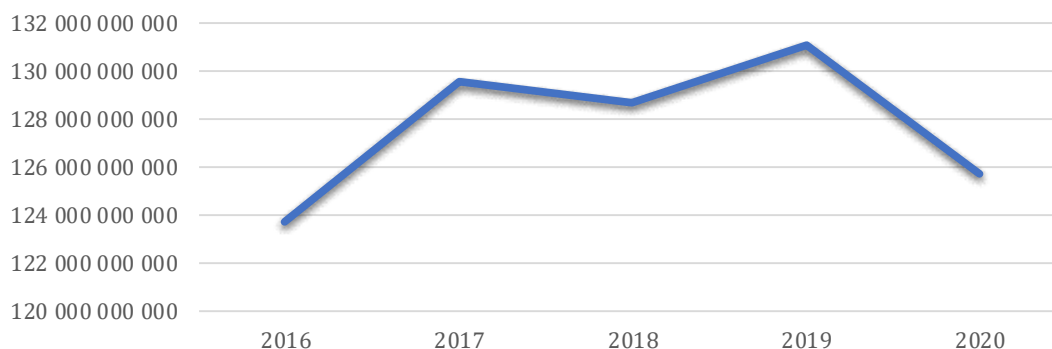
SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En hausse quasi constante de 2016 à 2019, elles enregistrent en 2020 leur niveau le plus bas depuis 2017.

En F CFP	2016	2017	2018	2019	2020
Droits à l'importation	18 653 883 904	19 521 736 511	20 443 691 930	20 680 575 733	19 250 533 845
Taxe sur la valeur ajoutée	43 136 099 394	45 263 321 152	47 426 124 140	50 416 963 798	46 122 880 357
Autres impôts indirects	5 977 749 868	7 107 448 853	7 045 207 221	10 871 153 103	7 225 104 087
Impôts directs	22 422 490 357	29 133 695 176	30 499 123 137	25 889 883 786	25 985 121 315
Recettes fiscales	90 190 223 523	101 026 201 692	105 414 146 428	107 858 576 420	98 583 639 604
DGA	9 611 893 556	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924
Autres subventions de l'Etat	3 643 763 832	3 537 090 339	3 623 243 538	3 447 720 759	2 975 125 638
Autres recettes	19 311 935 167	13 584 784 612	7 877 445 410	8 162 251 487	12 376 015 430
Annulations de dépenses	972 563 937	654 530 587	942 737 905	794 617 714	973 739 868
Recettes non fiscales	33 540 156 492	28 582 133 462	23 249 154 777	23 210 317 884	27 130 608 860
TOTAL GÉNÉRAL	123 730 380 015	129 608 335 154	128 663 301 205	131 068 894 304	125 714 248 464

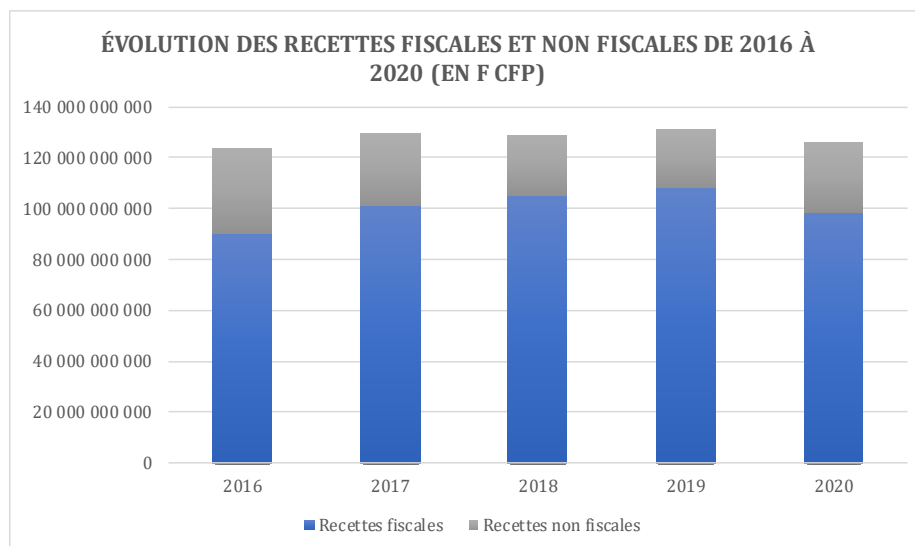
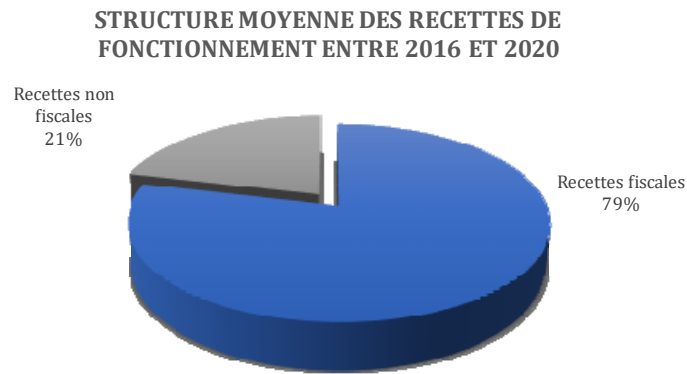
Principalement composées de recettes fiscales, les recettes de la section de fonctionnement ont ainsi évolué sur les 5 dernières années.

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2016 À 2020 EN F CFP



La structure des recettes s'est sensiblement modifiée en 2017, année à partir de laquelle, les recettes fiscales représentent plus du ¾ des recettes de fonctionnement.

Sur la période la structure moyenne des recettes s'établit ainsi :



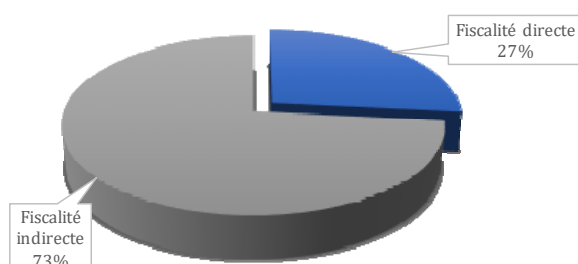
LES RECETTES FISCALES

Elles proviennent d'une part d'une fiscalité directe (assise sur le revenu) et d'autre part d'une fiscalité indirecte (assise sur la consommation).

En F CFP	2016	2017	2018	2019	2020
Droits à l'importation	18 653 883 904	19 521 736 511	20 443 691 930	20 680 575 733	19 250 533 845
Taxe sur la valeur ajoutée	43 136 099 394	45 263 321 152	47 426 124 140	50 416 963 798	46 122 880 357
Autres impôts indirects	5 977 749 868	7 107 448 853	7 045 207 221	10 871 153 103	7 225 104 087
Recettes fiscales indirectes	67 767 733 166	71 892 506 516	74 915 023 291	81 968 692 634	72 598 518 289
Impôts directs	22 422 490 357	29 133 695 176	30 499 123 137	25 889 883 786	25 985 121 315
Recettes fiscales directes	22 422 490 357	29 133 695 176	30 499 123 137	25 889 883 786	25 985 121 315
Recettes fiscales	90 190 223 523	101 026 201 692	105 414 146 428	107 858 576 420	98 583 639 604

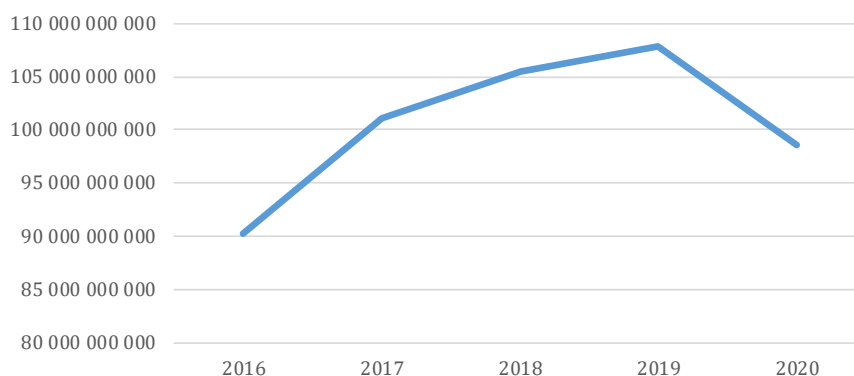
Le poids de la fiscalité indirecte reste prépondérant, 73% en moyenne sur la période observée, dans les recettes fiscales. La TVA, représente à elle seule 46% des recettes fiscales.

STRUCTURE MOYENNE DES RECETTES FISCALES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2016 ET 2020



En constante progression, 2020 marque une cassure liée à la crise sanitaire en enregistrant une contraction significative de -8,6%.

ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES DE 2016 À 2020 (EN F CFP)



Cette baisse est imputable aux seules recettes fiscales indirectes dans la mesure où ses fluctuations sont immédiatement constatées dans l'exercice auquel elles se rattachent, alors que celles liées à la fiscalité directe enregistrent les effets de la récession ou de la croissance que dans l'exercice suivant.

Par ailleurs, considérant le poids des recettes fiscales indirectes, leur détérioration n'a pu être contenue par l'effet différé des recettes fiscales directes.

LES RECETTES NON FISCALES

Elles proviennent d'une part de transferts de l'Etat (principalement de la dotation globale d'autonomie - DGA) et d'autre part des autres recettes telles que celles issues des décisions de justice, ou de partenariats autres que ceux avec l'Etat ou encore celles provenant d'annulations de dépenses.

En F CFP	2016	2017	2018	2019	2020
DGA	9 611 893 556	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924
Autres subventions de l'Etat	3 643 763 832	3 537 090 339	3 623 243 538	3 447 720 759	2 975 125 638
<i>Transferts de l'Etat</i>	<i>13 255 657 388</i>	<i>14 342 818 263</i>	<i>14 428 971 462</i>	<i>14 253 448 683</i>	<i>13 780 853 562</i>
Autres recettes	19 311 935 167	13 584 784 612	7 877 445 410	8 162 251 487	12 376 015 430
Annulations de dépenses	972 563 937	654 530 587	942 737 905	794 617 714	973 739 868
<i>Autres recettes et transferts</i>	<i>20 284 499 104</i>	<i>14 239 315 199</i>	<i>8 820 183 315</i>	<i>8 956 869 201</i>	<i>13 349 755 298</i>
TOTAL RECETTES NON FISCALES	33 540 156 492	28 582 133 462	23 249 154 777	23 210 317 884	27 130 608 860

En moyenne sur la période, les transferts de l'Etat représentent un peu plus de la moitié (51,6 %) des recettes non fiscales.

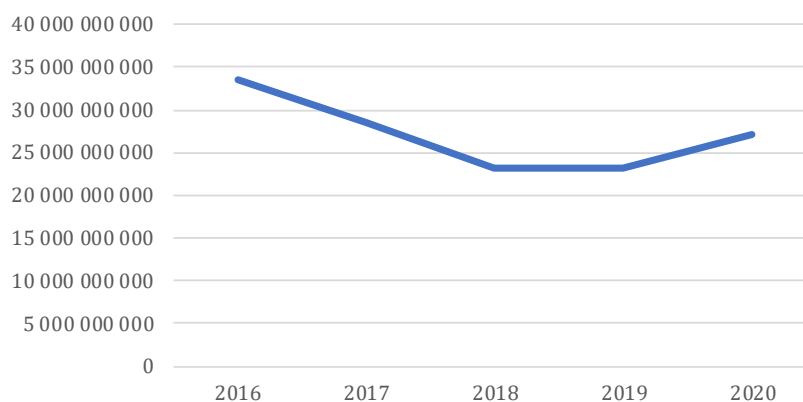
STRUCTURE MOYENNE DES RECETTES NON FISCALES DE 2016 À 2020



Le niveau de la DGA ayant été sanctuarisé depuis 2017, à hauteur de 10,8 milliards F CFP par an, il convient de noter qu'en moyenne sur les 5 dernières années sa part représente 39% des recettes non fiscales et 75% des transferts de l'Etat.

Les recettes non fiscales ont ainsi évolué depuis 2016 :

ÉVOLUTION DES RECETTES NON FISCALES DE 2016 À 2020 (EN F CFP)



La tendance de la courbe est inverse à celle de l'évolution des recettes fiscales.

Le retournement d'orientation constaté en 2020 s'explique principalement par des recettes issues des décisions de justice pour un montant de 3,4 milliards F CFP, mais aussi par des partenariats, notamment la participation du Fonds européen de développement (FED) à hauteur de 597 millions F CFP.

En conclusion, l'évolution des recettes de fonctionnement de la Polynésie française est sensiblement corrélée à la performance économique du Pays.

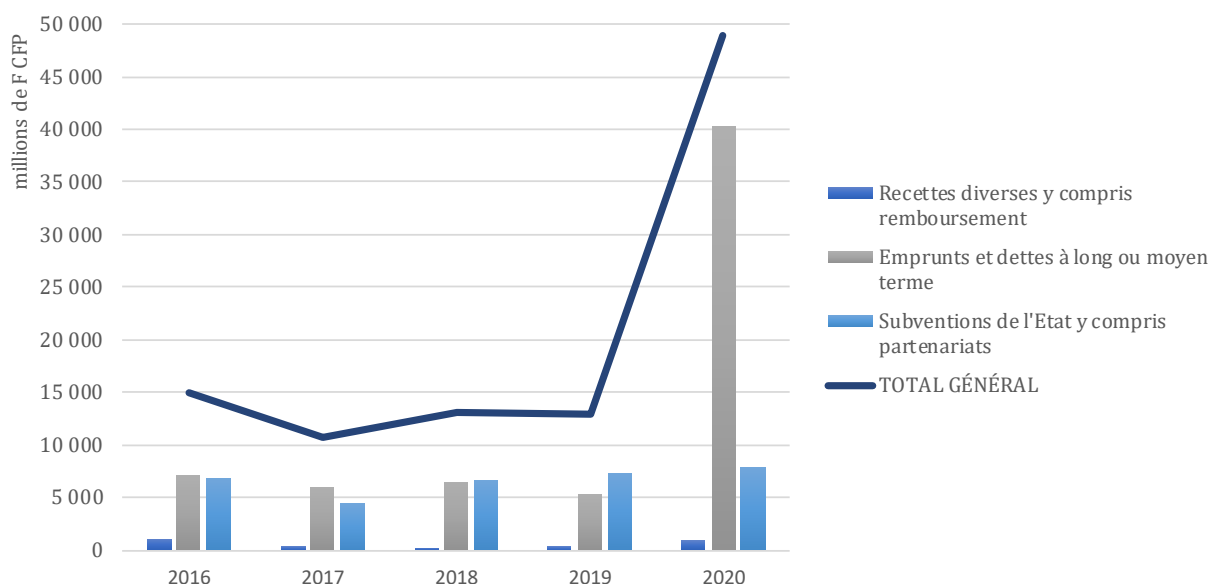
SECTION D'INVESTISSEMENT :

Seules les recettes réelles d'investissement hors autofinancement¹¹ seront traitées dans cette partie. Elles ont ainsi évolué depuis 2016 :

En F CFP	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes diverses d'investissement	4 435 857	91 502 694	74 795 185	248 467 092	253 067 374
Rembt.avances et créances sur tiers	963 717 125	182 655 493	65 380 340	153 673 341	525 939 802
Emprunts et dettes à long ou moyen terme	7 104 940 335	5 947 615 752	6 392 684 964	5 292 362 768	40 330 190 931
Subventions de l'État	215 087 157	311 524 484	607 630 067	1 381 653 100	1 119 001 115
FREPF/ DGDE / 3IF	5 926 696 047	3 559 271 820	5 149 478 412	5 040 131 748	5 954 345 858
Subventions de l'État (éducation)	218 120 413	165 954 872	340 417 100	200 652 539	266 912 979
Subventions de l'État (Contrat de projets)	476 728 995	376 693 880	458 539 684	653 542 199	416 601 413
TOTAL GÉNÉRAL	14 909 725 929	10 635 218 995	13 088 925 752	12 970 482 787	48 866 059 472

L'année 2020 marque un bouleversement au regard des exercices antérieures, dont l'ampleur est engendrée par le contexte conjoncturel exceptionnel.

**ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DE 2016 À 2020
(EN MILLIONS DE F CFP)**



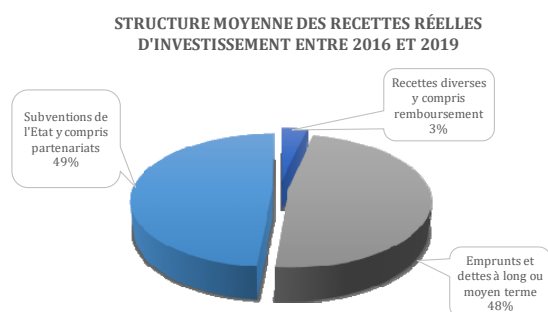
Afin de comprendre la situation, une première observation se fera sur les années 2016 à 2019, avant d'intégrer les données de 2020, afin de mesurer l'impact du phénomène et désormais le prendre en considération, dans la mesure où il se répliquera inéluctablement dans des exercices à venir, au regard du contexte mondial.

Les recettes réelles¹² d'investissement sont principalement composées de trois grands blocs, les remboursements, les subventions de l'Etat et le recours à l'emprunt.

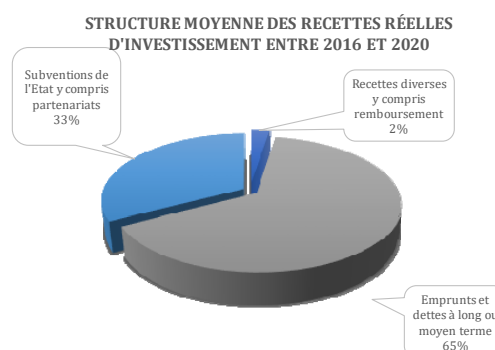
¹¹ La capacité d'autofinancement (correspondant l'épargne nette) est traitée dans la rubrique relative à l'épargne (cf. point 2.3 infra).

¹² Hors écritures d'ordre

Jusqu'en 2019, la structure moyenne des recettes s'établissait comme suit :



En intégrant le phénomène de 2020, la structure moyenne s'est ainsi modifiée :

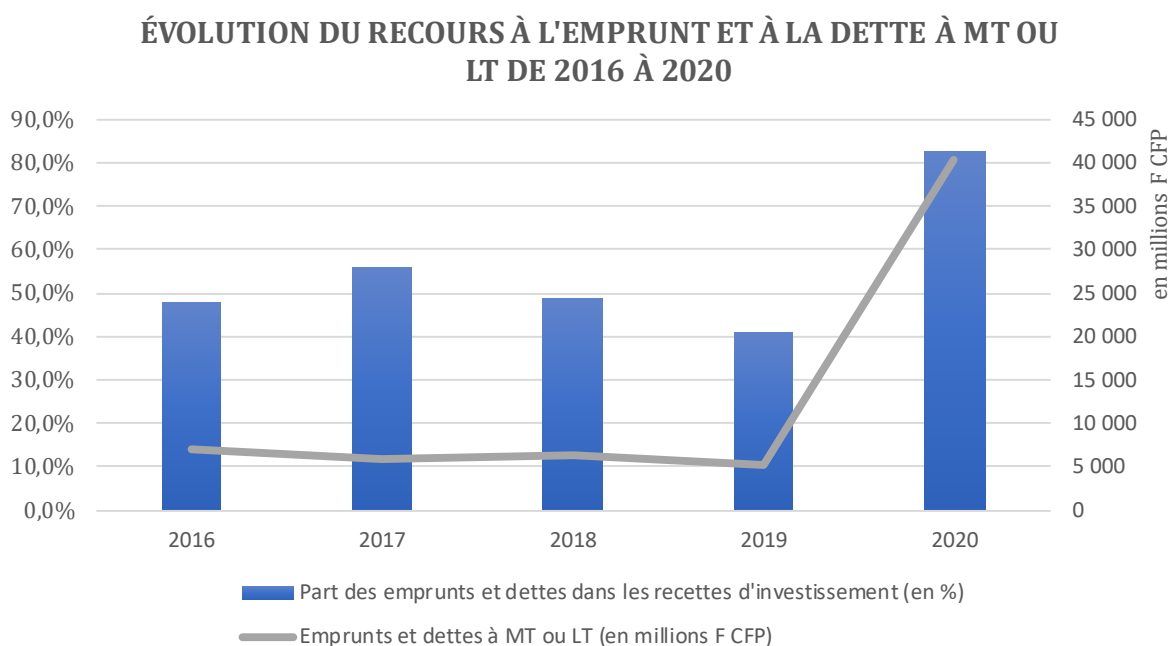


L'impact de la crise sanitaire et économique que subit la Polynésie française, l'oblige à mobiliser des emprunts et à consolider ses partenariats pour répondre aux urgences, sauvegarder l'économie et renforcer la solidarité en Polynésie française.

A ce titre, il convient de rappeler que ce recours important à l'emprunt a été facilité compte tenu de la situation financière saine dans laquelle se trouvait le Pays en entrée de crise.

LES EMPRUNTS

Le recours à l'emprunt à moyen ou long terme pour financer les besoins en investissement a ainsi évolué depuis 2016 :



Alors que le recours s'établissait à un niveau stable en valeur sur la période de 2016 à 2019 résultant d'une politique volontariste de résorption de la dette, l'endettement s'envole en 2020 pour répondre à la situation exceptionnelle à laquelle la Collectivité est confrontée au moyen :

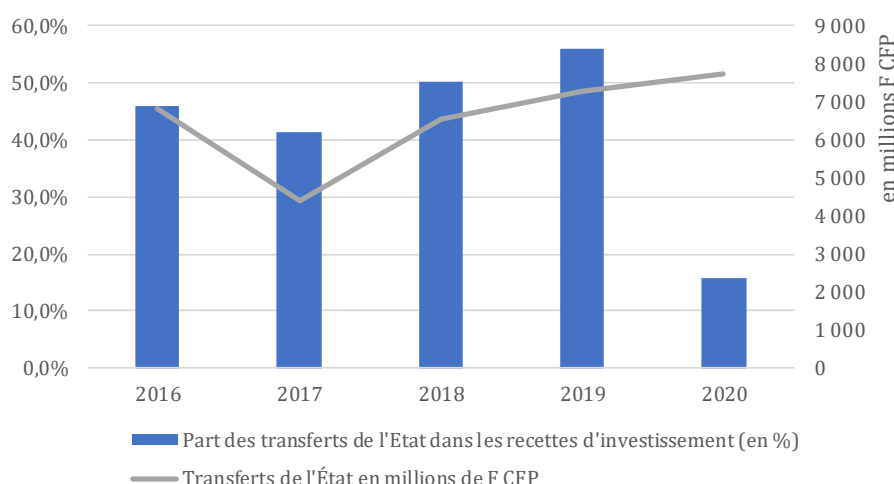
- Des reliquats d'emprunts contractés avant 2020 mobilisés et titrés pour 8,4 milliards F CFP ;
- Des premières tranches des emprunts contractés en 2020 et mobilisés à hauteur de 3,3 milliards F CFP et ;
- De l'emprunt exceptionnel garanti par l'Etat (PGE n° 1) contracté auprès de l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 28,6 milliards F CFP.

LES TRANSFERTS (OU SUBVENTIONS) DE L'ÉTAT

Ils proviennent essentiellement des partenariats financiers entre l'Etat et le Pays. Ils ont ainsi évolué au cours des 5 dernières années :

En F CFP	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions de l'État	215 087 157	311 524 484	607 630 067	1 381 653 100	1 119 001 115
Subventions issues des Partenariats État - Pays	6 621 545 455	4 101 920 572	5 948 435 196	5 894 326 486	6 637 860 250
TOTAL TRANSFERTS ETAT	6 836 632 612	4 413 445 056	6 556 065 263	7 275 979 586	7 756 861 365

ÉVOLUTION DES TRANSFERTS DE L'ÉTAT DE 2016 À 2020



En constante croissance depuis 2017, les subventions de l'Etat ont représenté en moyenne près de la moitié des recettes d'investissement du Pays, jusqu'en 2019.

Bien que sa part ait drastiquement diminué dans l'exercice 2020 (16 %), sa valeur a progressé de près de 7 %.

L'évolution régulière et continue du niveau global des subventions de l'Etat sur ces 5 dernières années, passant de 6,8 à 7,8 milliards F CFP, traduit la dynamique d'une part d'une diversification des partenariats Etat-Pays et d'autre part de l'avancement des projets d'investissement.

LES REMBOURSEMENTS

Bien que marginaux (représentant en moyenne jusqu'en 2019, 3,5 % des recettes d'investissement et 2,5 % en intégrant 2020), ces recettes se sont accrues sur les trois dernières années marquant ainsi la dynamique des contrôles et du suivi des créances du Pays.

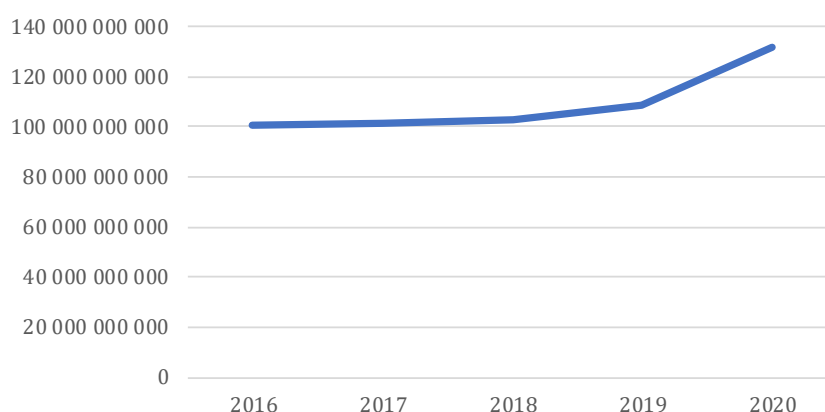
2.2. L'ÉVOLUTION DES DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont ainsi évolué de 2016 à 2020 :

En F CFP	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel	29 503 449 930	30 181 723 967	30 339 027 187	29 374 483 353	30 535 338 937
Fonctionnement courant	10 576 503 279	11 643 133 510	10 231 597 198	12 958 209 161	15 730 418 928
Dépenses de transfert	26 538 241 341	30 877 529 636	31 029 012 762	34 586 343 051	56 418 192 527
Dépenses techniques	33 956 982 767	28 404 437 199	31 409 863 704	31 951 448 870	29 205 589 304
Charges financières	3 568 405 058	3 355 504 739	3 079 027 000	2 802 490 591	2 700 776 302
Dotations aux provisions	5 627 458 135	453 826 063	4 018 579 255	3 746 993 191	3 246 256 920
Admissions en non valeur	1 861 544 290	2 378 004 174	1 296 264 582	1 554 948 165	633 482 183
Autres dépenses de fonctionnement	242 514 968	244 668 843	232 291 844	268 134 123	243 089 443
FIP	14 156 798 887	15 686 873 665	17 283 057 650	18 551 404 999	18 251 118 450
Dégrèvements, remblts & annulations	8 500 261 429	6 285 559 715	5 500 643 373	5 027 477 801	4 130 866 006
TOTAL GENERAL	100 575 177 317	101 106 824 312	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696

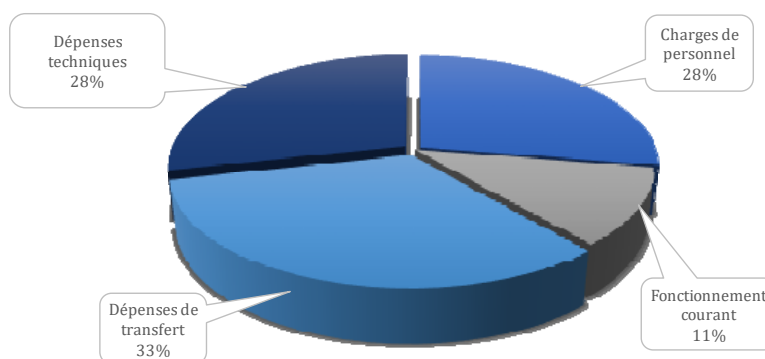
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2016 À 2020 (EN F CFP)



A l'instar de l'évolution des recettes de fonctionnement de 2016 à 2019, celle des dépenses a suivi la même tendance jusqu'à la cassure de 2020 dont le besoin exceptionnel a été en partie compensé, à titre exceptionnel et dérogatoire, par le recours à l'emprunt (cf. supra).

Toutefois, la structure moyenne de la dépense n'a que peu évolué. La quasi-totalité de l'augmentation de la dépense a été attribuée aux dépenses dites de transfert, autrement dit aux aides et subventions.

STRUCTURE MOYENNE DE LA DÉPENSE EN FONCTIONNEMENT ENTRE 2016 ET 2020

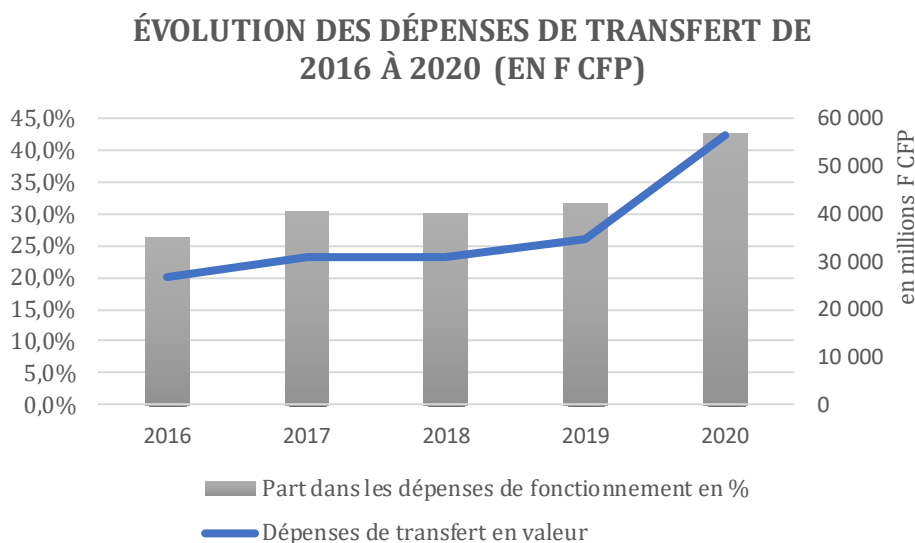


LES DEPENSES DE TRANSFERTS¹³

Il s'agit des dotations, subventions et aides financières octroyées par la Polynésie française, à différents organismes ou personnes physiques. Parmi ces transferts, on peut citer :

- Les dotations à l'Assemblée de la Polynésie française (APF), au Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) et à l'Autorité polynésienne de la concurrence (APC) ;
- Les dotations aux établissements publics de la Polynésie française ;
- Les subventions aux régimes sociaux gérés par la Caisse de prévoyance sociale (CPS) ;
- Les subventions aux associations ;
- Les aides économiques ...

Les dépenses de transfert ont ainsi évolué depuis 2016 :



L'envolée des dépenses de fonctionnement est imputable à 95% à la hausse des dépenses de transfert pour faire face à l'urgence sanitaire qui s'est traduit par :

- Un transfert de 19,9 milliards F CFP¹⁴ au bénéfice des différents régimes sociaux de la CPS ;
- Une hausse de 88 % des dépenses de solidarité et ;
- Une hausse de 194 % des aides à caractère économique.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Elles englobent en plus des traitements, les frais liés à leur gestion tels que l'organisation des recrutements, les formations, la médecine préventive...

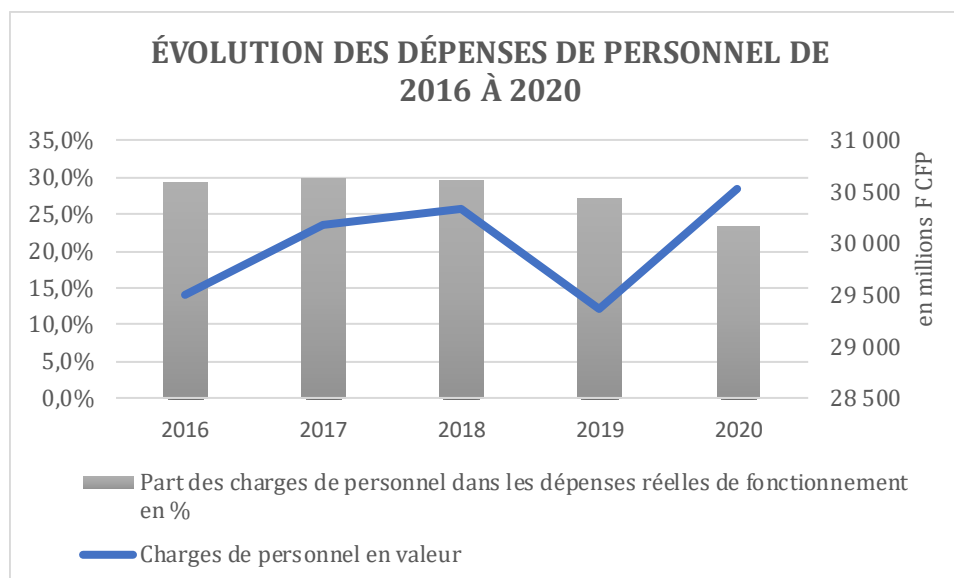
Elles concernent à la fois le personnel en service dans les structures administratives (service, direction, délégation) et le gouvernement.

Elles ont ainsi évolué de 2016 à 2020 :

¹³ Hors FIP

¹⁴ Dont un peu plus de 12 milliards F CFP au titre des aides à l'emploi

	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel en valeur (F CFP)	29 503 449 930	30 181 723 967	30 339 027 187	29 374 483 353	30 535 338 937
Part des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement en %	29,3%	29,9%	29,5%	27,0%	23,2%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	100 575 177 317	101 106 824 312	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696



Les charges de personnel également en hausse en 2020 (+ 4 % par rapport en 2019), restent néanmoins, maîtrisées. En effet, en lissage sur les 5 dernières années, cette augmentation se contient à + 0,67 % traduisant ainsi les efforts entrepris en termes de maîtrise de la masse salariale.

La hausse constatée est principalement liée aux recrutements temporaires nécessaires inhérents à la crise de la Covid-19.

LES DEPENSES TECHNIQUES

Il s'agit des dépenses dites techniques liées notamment :

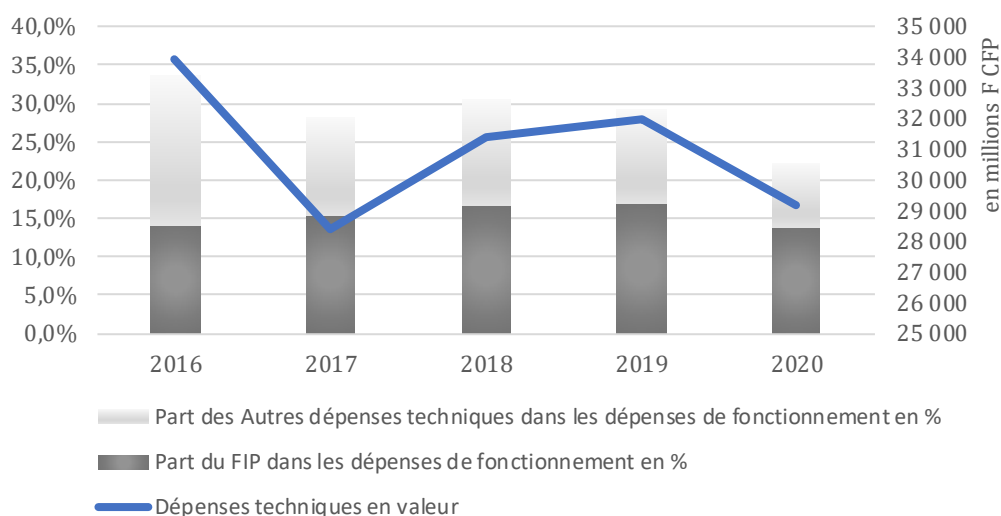
- Aux charges financières de la dette (intérêts) ;
- Aux provisions (notamment pour risque) ;
- Aux dégrèvements, remboursements, annulations de titres ou admissions en non-valeur ;
- Ainsi qu'aux Fonds intercommunal de péréquation (FIP) ...

Le FIP représente à lui seul un peu plus de la moitié des dépenses techniques (en moyenne sur les 5 dernières années, 52 %).

Ces dépenses ont ainsi évolué :

En F CFP	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses techniques	33 956 982 767	28 404 437 199	31 409 863 704	31 951 448 870	29 205 589 304
FIP	14 156 798 887	15 686 873 665	17 283 057 650	18 551 404 999	18 251 118 450
Autres dépenses techniques	19 800 183 880	12 717 563 534	14 126 806 054	13 400 043 871	10 954 470 854
Part des dépenses techniques dans les dépenses de fonctionnement en %	33,8%	28,1%	30,5%	29,3%	22,1%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	100 575 177 317	101 106 824 312	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696

ÉVOLUTION DES DÉPENSES TECHNIQUES DE 2016 À 2020



Il est précisé qu'une partie des crédits prévus pour les mesures d'assainissement des comptes (dotations aux provisions, dégrèvements et annulations de titre, admission en non-valeur) a été redéployée en faveur des charges de personnel, du fonctionnement courant et des dépenses de transfert.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

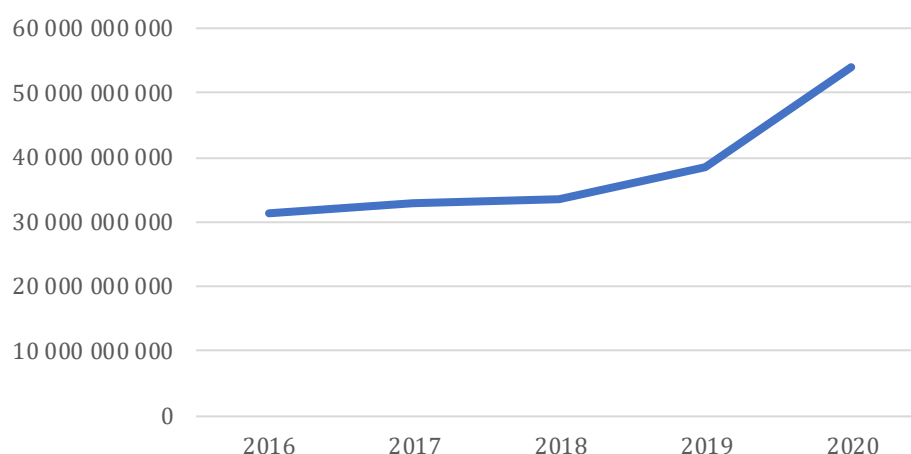
Les dépenses réelles¹⁵ d'investissement comprennent les immobilisations (corporelles, incorporelles, en cours), les subventions d'équipement versées, les participations et avances et enfin le remboursement des emprunts et dettes moyen ou long terme.

Elles ont ainsi évolué :

	2016	2017	2018	2019	2020
Immobilisations	13 566 488 510	13 540 201 877	14 165 455 064	16 604 823 534	18 927 509 649
Subventions d'équipement versées	8 104 480 855	8 977 092 159	10 897 629 789	12 512 523 759	14 527 201 550
Participations et avances	157 923 167	1 002 613 365	0	670 000 000	11 899 232 492
Remboursement emprunts et dettes à moyen ou long terme	9 557 277 630	9 410 170 200	8 575 804 738	8 851 215 714	8 785 545 133
TOTAL GENERAL	31 386 170 162	32 930 077 601	33 638 889 591	38 638 563 007	54 139 488 824

¹⁵ Hors écritures d'ordre

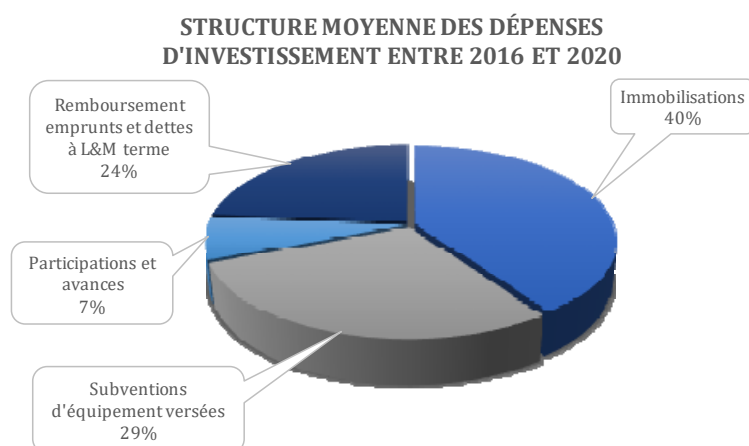
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DE 2016 À 2020 (EN F CFP)



Bien qu'une hausse continue soit constatée depuis 2016 avec un taux annuel moyen de 13 %, l'exercice 2020 marque un décrochage (le taux moyen annuel de croissance de 2016 à 2019 étant de 6 %).

Toutefois, cette hausse devrait rester un épiphénomène, ne devant pas modifier structurellement les grandes masses de dépenses et n'ayant normalement pas vocation à se reproduire de manière répétitive sur la durée. Par contre tel ne serait pas le cas, lorsque les échéances des nouveaux emprunts seront effectives. Ainsi, une nouvelle structure des dépenses d'investissement devrait prendre forme durablement à compter de l'exercice 2023.

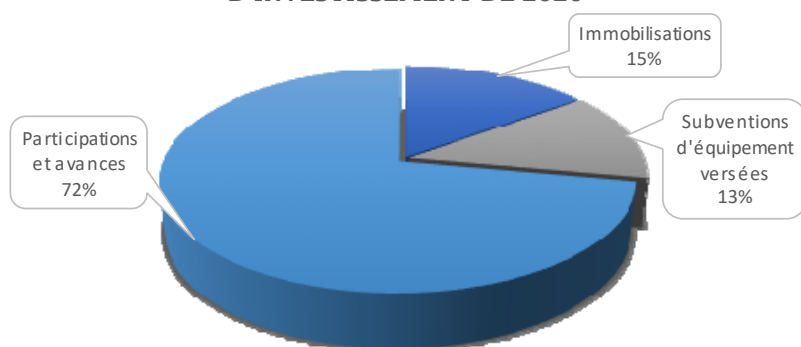
La structure moyenne entre 2016 et 2020 des dépenses en investissement se présente comme suit :



Les masses les plus importantes en dépenses en investissement sont les immobilisations du Pays, les subventions d'équipement et le remboursement des emprunts à long ou moyen terme.

Toutefois, considérant l'exceptionnalité de l'exercice 2020, il paraît utile de porter une attention particulière sur les dépenses de participations et avances du Pays dans la mesure où l'accroissement des dépenses d'investissements leur est principalement imputable.

RÉPARTITION DE LA HAUSSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2020



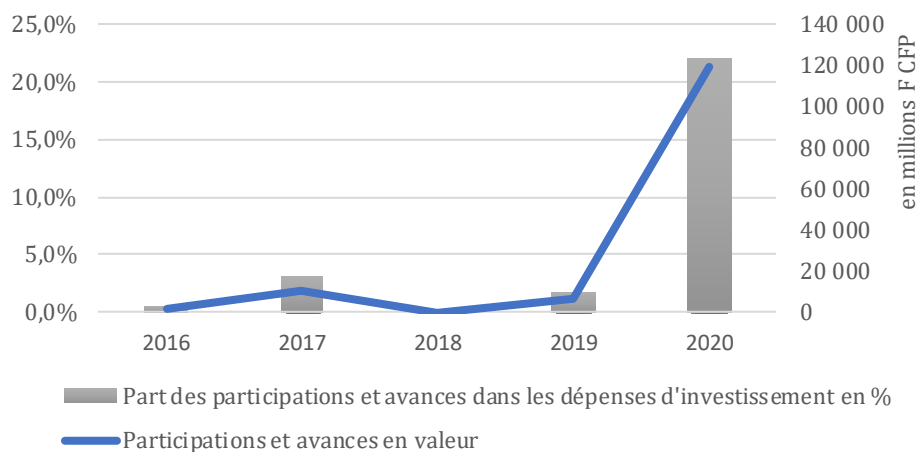
LES PARTICIPATIONS & AVANCES

Structurellement, le poids de ces dépenses reste faible, environ 1% des dépenses d'investissement.

Ses dépenses ont ainsi évolué :

	2016	2017	2018	2019	2020
Participations et avances en valeur	157 923 167	1 002 613 365	0	670 000 000	11 899 232 492
Part des participations et avances dans les dépenses d'investissement en %	0,5%	3,0%	0,0%	1,7%	22,0%
TOTAL GENERAL DEPENSES INV.	31 386 170 162	32 930 077 601	33 638 889 591	38 638 563 007	54 139 488 824

ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS ET DES AVANCES DE 2016 À 2020



Le soubresaut impressionnant de 2020 est principalement attribué :

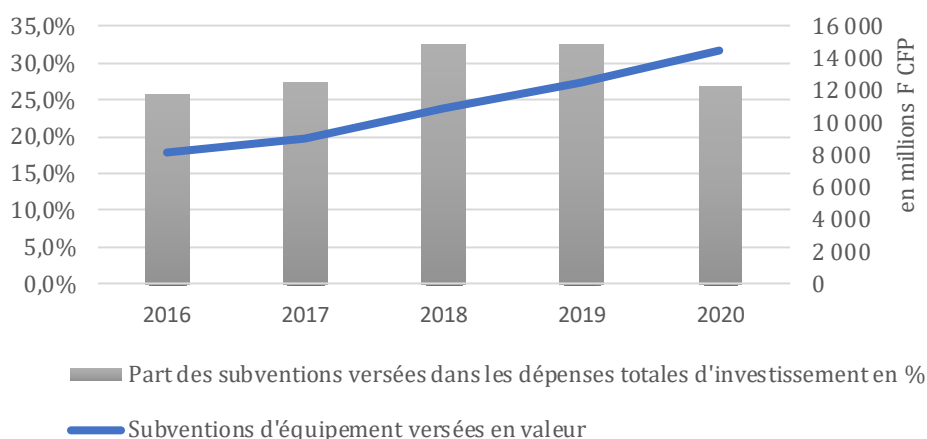
- Au prêt accordé par le Pays à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) à hauteur de 9,6 milliards F CFP pour couvrir les besoins de trésorerie du RGS, et issu du PGE contracté auprès de l'AFD ;
- A l'avance en compte courant à Air Tahiti Nui (ATN) de 2,1 milliards F CFP.

LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Elles représentent en moyenne sur les dernières années 30 % des dépenses d'investissement et n'ont cessé de progresser. Le taux moyen annuel de croissance de 2016 à 2020 est de 20 %, avec une année exceptionnelle en 2016 (+33 %).

	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions d'équipement versées en valeur	8 104 480 855	8 977 092 159	10 897 629 789	12 512 523 759	14 527 201 550
Part des subventions versées dans les dépenses totales d'investissement en %	25,8%	27,3%	32,4%	32,4%	26,8%
TOTAL GENERAL DEPENSES INV.	31 386 170 162	32 930 077 601	33 638 889 591	38 638 563 007	54 139 488 824

ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS VERSÉES DE 2016 À 2020

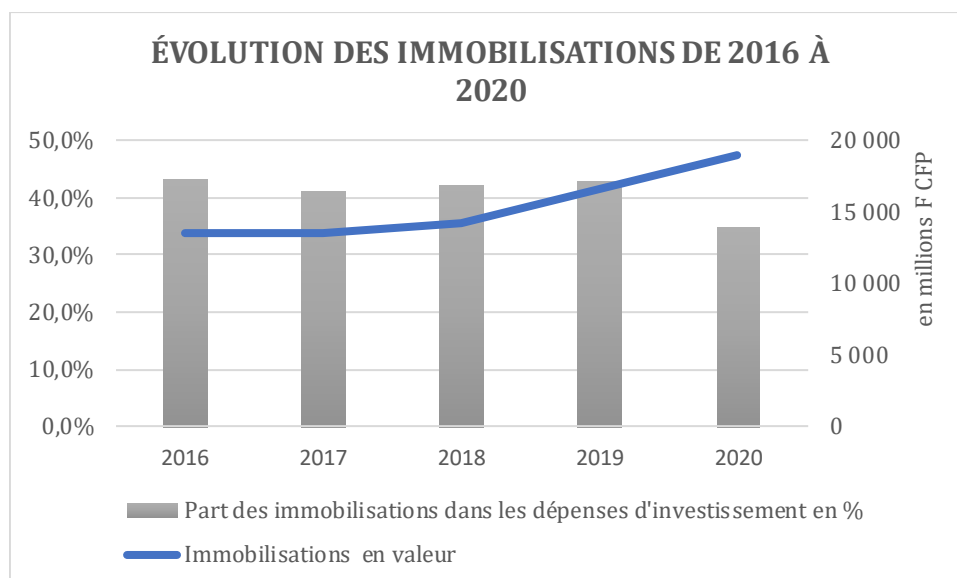


Le niveau de croissance des dépenses en subventions d'équipement entre chaque année, fluctue considérablement, de sorte qu'il soit difficile d'en sortir une tendance. Toutefois, il n'est pas déraisonnable d'affirmer que s'il y a eu des dépenses exceptionnelles en subventions d'équipement en 2020, celles-ci sont restées marginales.

LES IMMOBILISATIONS

Elles connaissent une croissance constante depuis 2017, avec un taux de croissance moyen annuel de 6 % de 2016 à 2020. Son évolution suit le rythme de celle des transferts de l'Etat (cf. supra, recettes en investissement).

	2016	2017	2018	2019	2020
Immobilisations en valeur	13 566 488 510	13 540 201 877	14 165 455 064	16 604 823 534	18 927 509 649
Part des immobilisations dans les dépenses d'investissement en %	43,2%	41,1%	42,1%	43,0%	35,0%
TOTAL GENERAL DEPENSES INV.	31 386 170 162	32 930 077 601	33 638 889 591	38 638 563 007	54 139 488 824



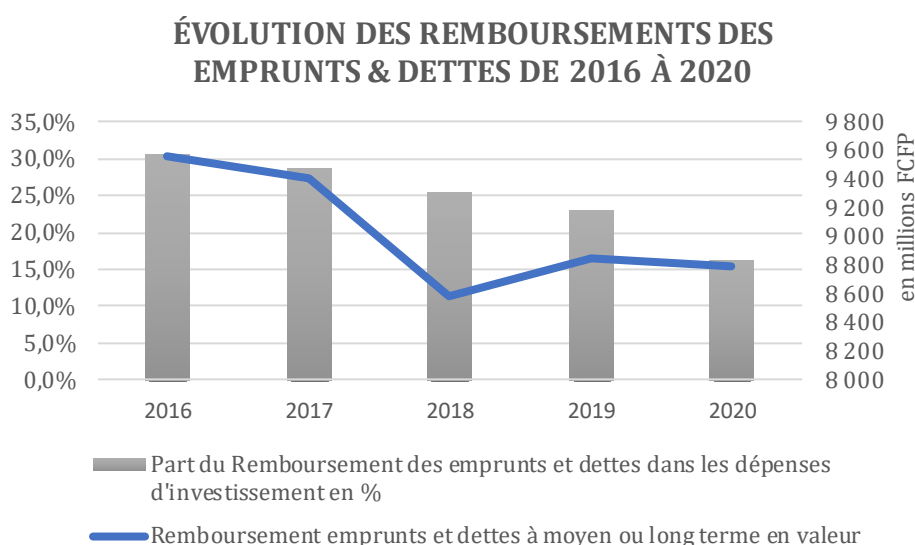
L'observation de l'évolution des dépenses en immobilisation témoigne d'une relative stabilité dans les projets d'investissement du Pays.

LES REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS ET DETTES A MOYEN OU LONG TERME

Ils représentent environ un quart des dépenses en investissement, et suivent une tendance baissière depuis 2016, à contre-courant des autres dépenses d'investissement, résultat d'une gestion dynamique de la dette.

Marquée par un taux moyen annuel de régression de -0,6 % entre 2016 et 2020, l'évolution des dépenses liées aux remboursements de la dette à moyen ou long terme, s'est comportée comme suit :

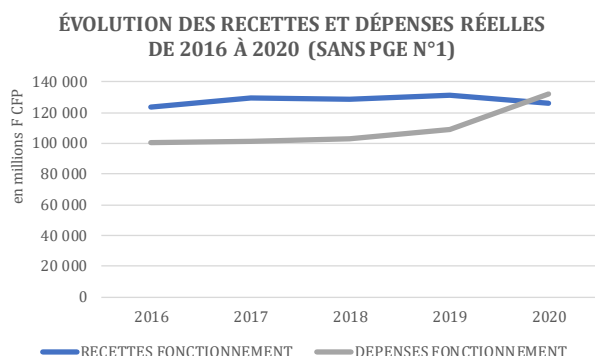
	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursement emprunts et dettes à moyen ou long terme en valeur	9 557 277 630	9 410 170 200	8 575 804 738	8 851 215 714	8 785 545 133
Part du Remboursement des emprunts et dettes dans les dépenses d'investissement en %	30,5%	28,6%	25,5%	22,9%	16,2%
TOTAL GENERAL DEPENSES INV.	31 386 170 162	32 930 077 601	33 638 889 591	38 638 563 007	54 139 488 824



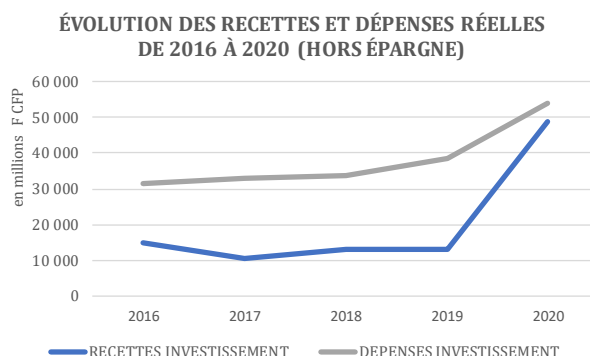
Cette situation favorable permettra de faire face à l'endettement généré par la pandémie (cf. supra recettes en investissement – les emprunts).

En conclusion, 2020 marque une scission dans l'équilibre global du budget de la Polynésie française, caractérisé par une situation financière saine.

Fonctionnement



Investissement



En effet, l'épargne générée par l'exécution du budget de fonctionnement (en mouvement réel) permet de financer l'amortissement de la dette.

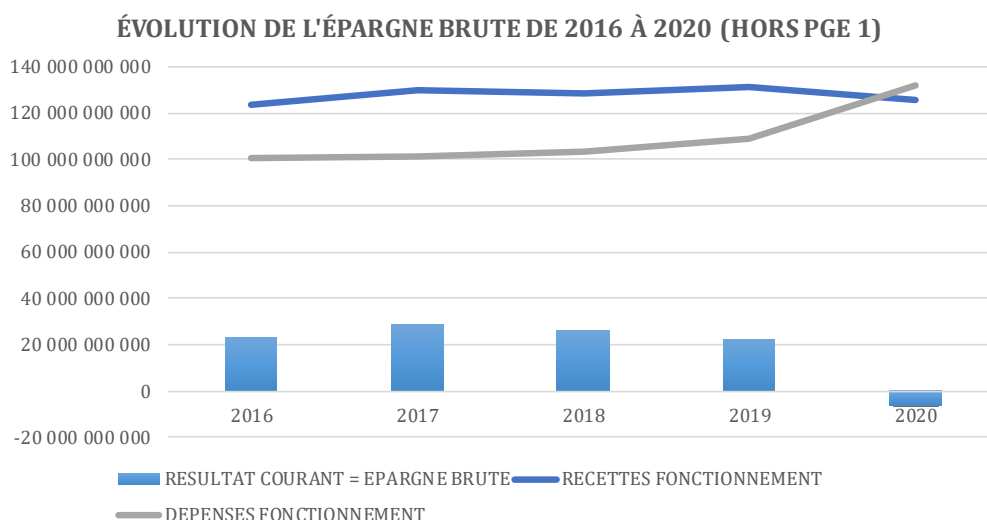
2.3. L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE

Ainsi, le niveau de l'épargne brute est le résultat courant de la section de fonctionnement. Il doit permettre à minima de financer l'amortissement de la dette.

L'ÉPARGNE BRUTE

Son niveau a ainsi évolué :

	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES FONCTIONNEMENT	123 730 380 015	129 608 335 154	128 663 301 205	131 068 894 304	125 714 248 464
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	100 575 177 317	101 106 824 312	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696
RESULTAT COURANT = ÉPARGNE BRUTE	23 155 202 698	28 501 510 842	25 653 800 354	22 198 409 869	-6 175 291 232

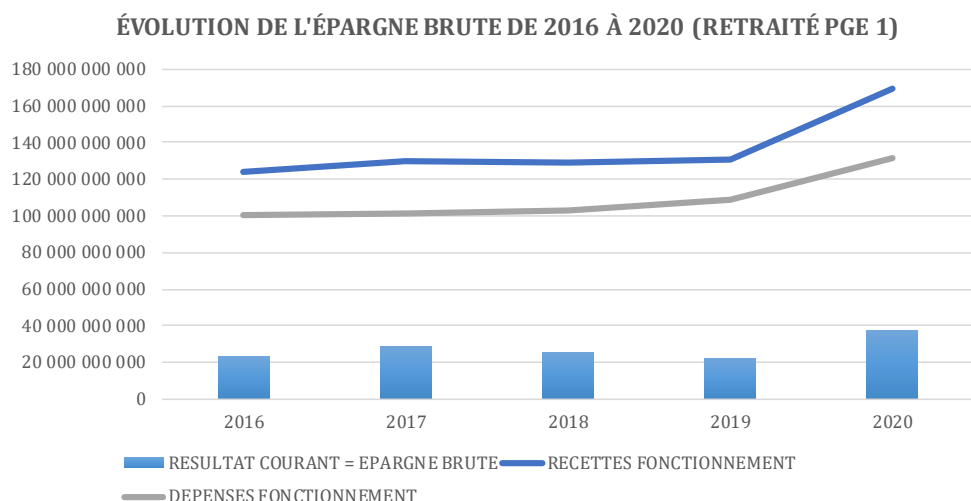


Néanmoins, tel qu'indiqué supra, pour faire face à la situation inédite de 2020, des moyens exceptionnels et dérogatoires ont été mis en œuvre pour financer les mesures de sauvegarde de l'emploi et de solidarité notamment, au travers du prêt garanti par l'Etat - PGE n°1.

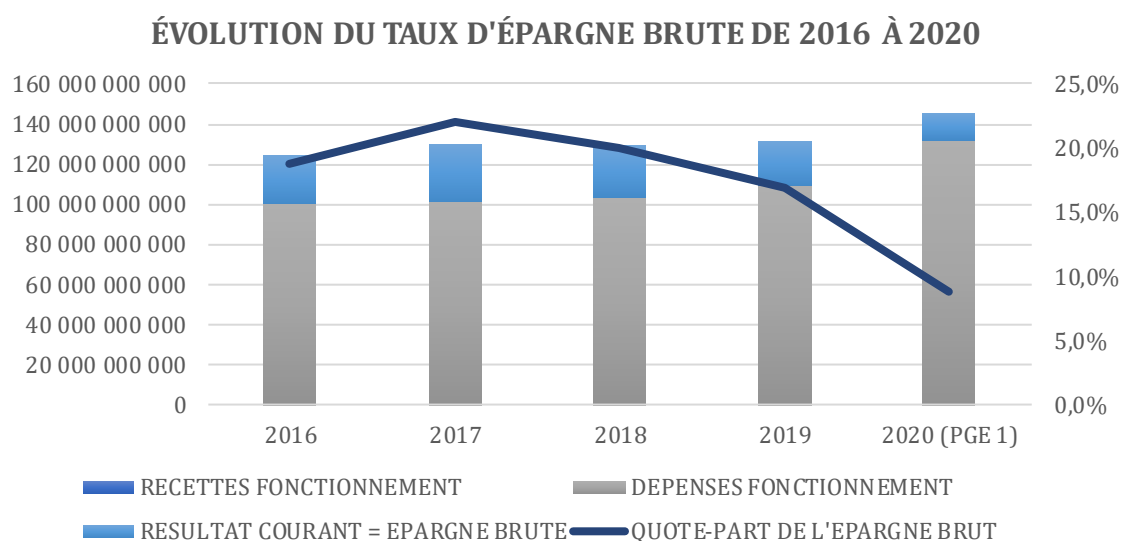
Ainsi, une quote-part du PGE n°1 (19 040 508 646 F CFP) a initialement fait l'objet d'un virement en section de fonctionnement en opération d'ordre, pour être ensuite retraitée en recettes réelles.

Aussi, le niveau d'épargne brute de 2020 est le suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	2020 (PGE 1)
RECETTES FONCTIONNEMENT	123 730 380 015	129 608 335 154	128 663 301 205	131 068 894 304	125 714 248 464	144 754 757 110
DEPENSES FONCTIONNEMENT	100 575 177 317	101 106 824 312	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	131 889 539 696
RESULTAT = EPARGNE BRUTE	23 155 202 698	28 501 510 842	25 653 800 354	22 198 409 869	-6 175 291 232	12 865 217 414



Toutefois, l'appréciation de la criticité du niveau de l'épargne ne peut se faire qu'au regard des recettes réelles. Le taux d'épargne brute a ainsi évolué :



D'un niveau moyen d'épargne brute de 19 % des recettes de fonctionnement jusqu'en 2019, le taux d'épargne n'est plus que de 9 % en 2020, et ce, avec un emprunt représentant 13 % des recettes.

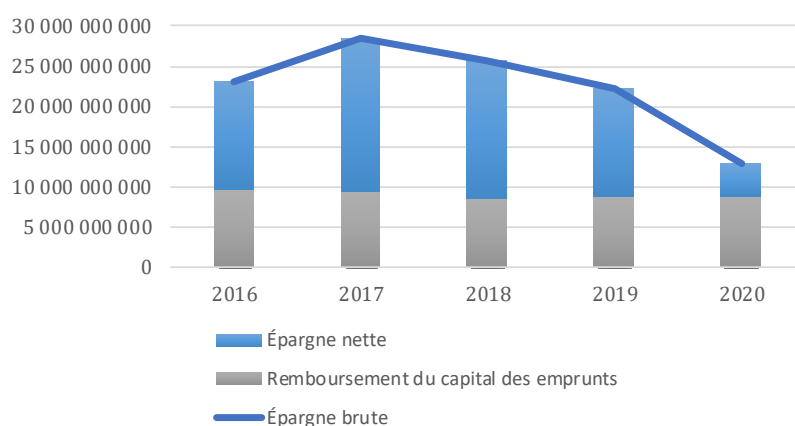
L'ÉPARGNE NETTE

Elle est celle qui permet de financer les besoins en investissement sans recours massif à l'emprunt. Elle est le reliquat de l'épargne brute après le remboursement de l'annuité en capital des emprunts et des dettes à long et moyen terme.

Elle a ainsi évolué de 2016 à 2020 :

	2016	2017	2018	2019	2020
Épargne brute	23 155 202 698	28 501 510 842	25 653 800 354	22 198 409 869	12 865 217 414
Remboursement du capital des emprunts	9 557 277 630	9 410 170 200	8 575 804 738	8 851 215 714	8 785 545 133
Épargne nette	13 597 925 068	19 091 340 642	17 077 995 616	13 347 194 155	4 079 672 281

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE DE 2016 À 2020

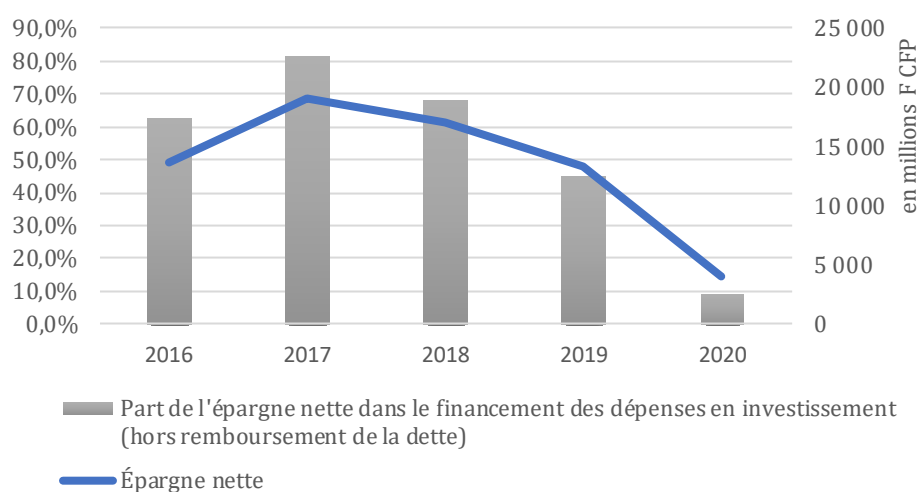


Ainsi, le niveau de l'épargne nette varie en fonction du résultat courant de la section de fonctionnement et du niveau d'endettement.

Son poids dans le financement des besoins en investissement a ainsi évolué :

	2016	2017	2018	2019	2020
Épargne nette	13 597 925 068	19 091 340 642	17 077 995 616	13 347 194 155	4 079 672 281
Part de l'épargne nette dans le financement des dépenses en investissement (hors remboursement de la dette)	62,3%	81,2%	68,1%	44,8%	9,0%
Totale des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette	21 828 892 532	23 519 907 401	25 063 084 853	29 787 347 293	45 353 943 691

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE DE 2016 À 2020



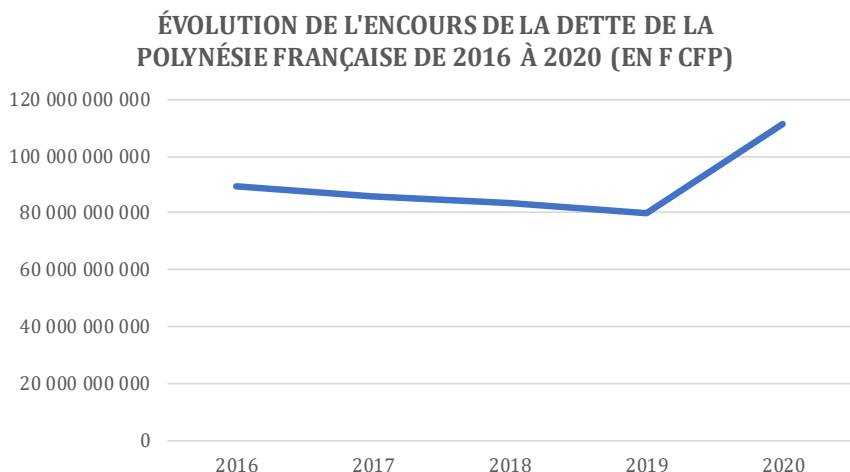
A l'instar de l'équilibre global du budget, la capacité d'autofinancement du Pays s'oriente en 2020 en rupture avec les années précédentes.

2.4. L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette de la Polynésie française a ainsi évolué depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette de la Polynésie française	89 100 680 610	85 638 126 159	83 455 006 388	79 896 153 466	111 440 799 264



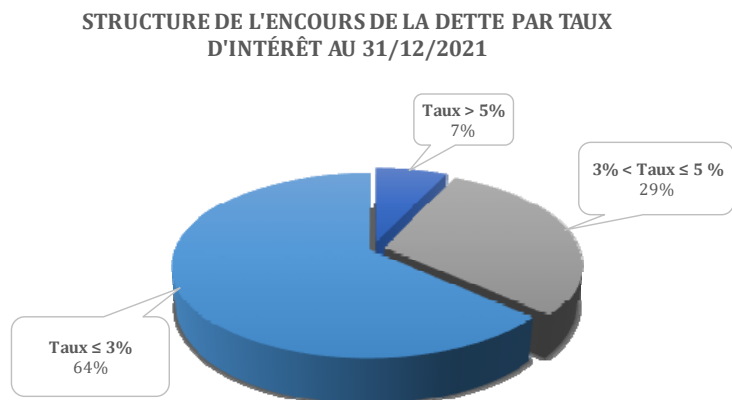
Jusqu'en 2019, la tendance de l'encours de la dette de la Polynésie française était au désendettement avec une contraction moyenne annuelle de -1 %.

Encore une fois, 2020 marque une rupture avec les exercices précédents, avec une hausse de l'endettement de 39,5 % par rapport à 2019, ramenant ainsi la progression moyenne annuelle de l'encours de la dette à +7 %.

Néanmoins le ratio dette/PIB reste acceptable comme le montre le tableau ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio Dette/PIB	15,0%	13,9%	13,1%	12,3%	18,3%

La structure par niveau de taux d'intérêt de la dette est la suivante :

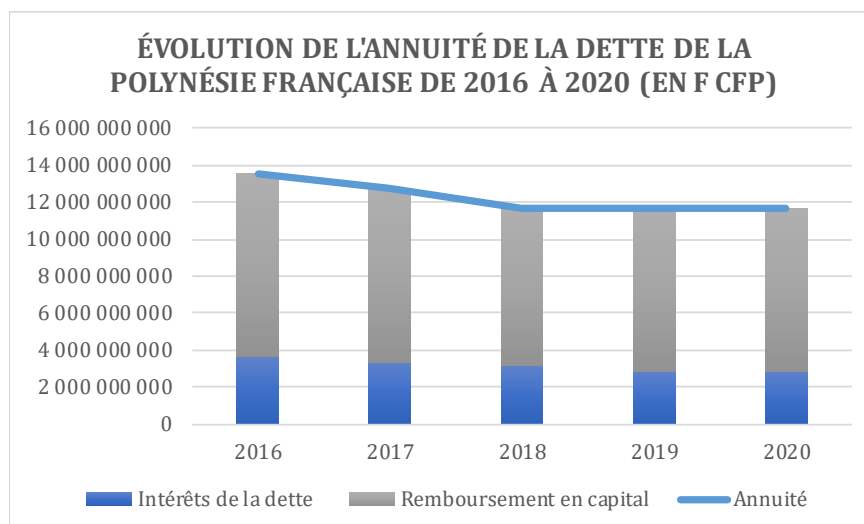


Le taux d'intérêt moyen de la dette polynésienne s'améliore en descendant à 3,10 % en 2020 contre 3,39 % en 2019 d'autant que 93 %¹⁶ de l'encours total de la dette bénéficie d'un taux inférieur ou égal à 5 %.

L'ANNUITE DE LA DETTE

L'annuité de la dette est composée d'une part de la charge des intérêts de la dette et d'autre part du remboursement du capital.

	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts de la dette	3 617 034 807	3 354 831 207	3 112 847 990	2 842 031 057	2 830 209 234
Remboursement en capital	9 940 737 897	9 410 170 200	8 575 804 738	8 851 215 714	8 785 545 133
Annuité	13 557 772 704	12 765 001 407	11 688 652 728	11 693 246 771	11 615 754 367



Depuis 2016 l'annuité de la dette décroît sur un rythme moyen annuel de -2,9 %.

Cette diminution constante de l'annuité s'explique principalement par une baisse des taux d'intérêts sur les derniers exercices et une gestion active de la dette.

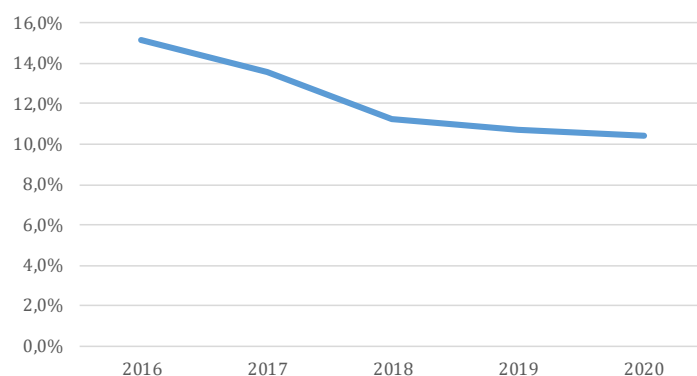
En conclusion, malgré la hausse singulière de 2020 de son niveau d'endettement, le Pays poursuit sa politique globale de désendettement de l'ensemble de son portefeuille de dettes antérieurement contractées en conjuguant remboursement, mobilisation et contractualisation au regard des besoins et capacité financière de la Collectivité.

Cette gestion active a permis à la Polynésie française d'améliorer son ratio de risque¹⁷ lié à la dette par rapport à ses recettes de fonctionnement stables, comme le montre le graphique ci-après :

¹⁶ Au 31 décembre 2020

¹⁷ Annuité/recettes réelles stables de fonctionnement.

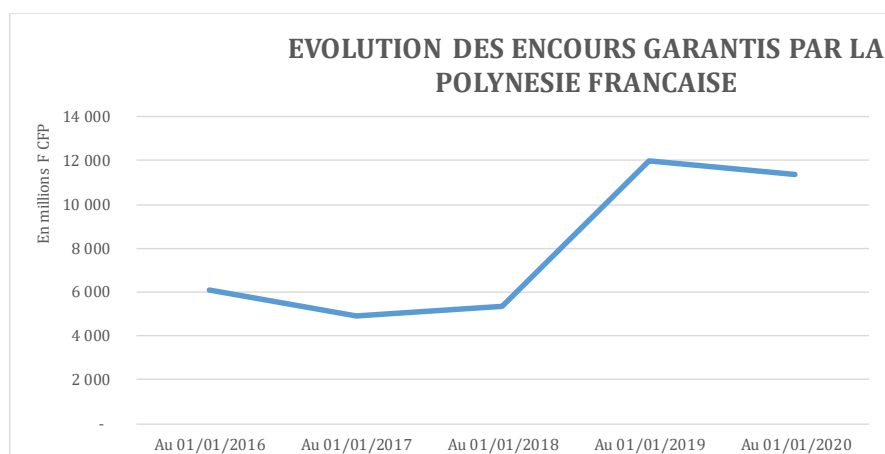
ÉVOLUTION DU RATIO DU RISQUE DE LA DETTE



LA DETTE GARANTIE

Pour ce qui concerne les engagements dits hors-bilan, l'encours de la dette garantie par la Polynésie française a ainsi évolué depuis 2016 :

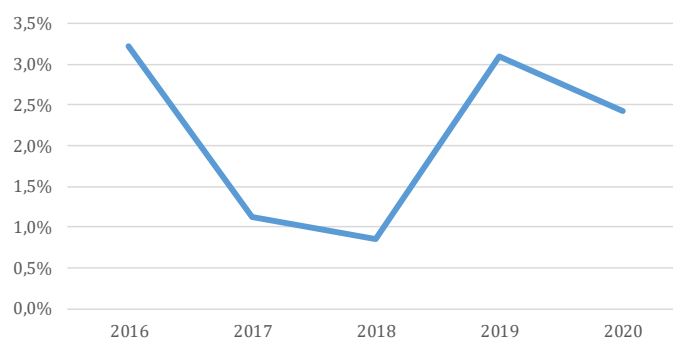
BENEFICIAIRES	ENCOURS GARANTIS PAR LA POLYNESIE FRANCAISE				
	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
ATN	2 037 328 443	-	-	7 279 236 277	7 279 236 277
OPH	3 159 958 652	2 869 357 952	2 528 053 360	2 176 070 279	1 828 697 774
CHPF		1 207 364 474	1 978 501 536	1 726 046 713	1 425 017 629
TNR	5 936 285				
PRÊTS ETUDIANTS	881 981 495	853 523 327	850 437 128	815 433 578	858 332 994
TOTAL GARANTIE	6 085 204 875	4 930 245 753	5 356 992 024	11 996 786 847	11 391 284 674



Soit une progression de 131 %, imputable à la garantie sur les emprunts de la SEM Air Tahiti Nui, contractés dans le cadre de son programme de renouvellement de sa flotte en 2019.

Bien que l'accélération de la courbe puisse paraître vertigineuse, le ratio du risque des garantis au regard des recettes de fonctionnement stables reste contenu sur les cinq dernières années :

ÉVOLUTION DU RATIO DU RISQUE DES GARANTIES D'EMPRUNTS



Dans le cadre d'une gestion financière saine, le risque de la dette et de celle garantie est plafonné à 20 % des recettes de fonctionnement stables de l'exercice N-1. Par ailleurs, la même réglementation impose un taux de couverture du risque des encours garantis par la constitution d'une réserve de garantie correspondant à 20 % du montant des encours garantis.

Les indicateurs dans leur ensemble ont ainsi évolué :

TOTAL	2016	2017	2018	2019	2020
RRF Stables	93 739 964 238	104 268 159 800	109 202 540 963	111 299 995 527	102 353 680 268
Capacité de garantie	17 857 839 481	18 747 992 848	20 853 631 960	21 840 508 193	22 259 999 105
Total annuités à échoir	16 432 567 323	13 817 432 517	12 570 954 024	15 078 467 361	14 324 834 407
Réserve de garantie	2 706 825 108	2 706 825 108	1 906 825 108	2 441 825 108	2 441 825 108
Taux de couverture des encours garantis	44,5%	54,9%	35,6%	20,4%	21,4%
Ratio risque total < 20%	18,4%	14,7%	12,1%	13,8%	12,9%

3. LE BUDGET 2021 DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Le BP 2021, voté en fin 2020, doit répondre avec des ressources contraintes au triptyque « Cohérence – Volontarisme – Réalisme » qui guide l'action du gouvernement en pleine crise Covid-19.

Il s'agit d'évaluer les besoins au plus juste afin d'optimiser la répartition des moyens, de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour accompagner l'économie et les ménages dans un esprit de solidarité et in fine, de faire preuve de bon sens au regard des défis que soulève cette crise.

En effet, le BP 2021 a été construit dans une situation sanitaire et économique inédite en raison de l'épidémie de Covid-19 qui touche le Pays depuis mars 2020.

Ce contexte difficile contraint le gouvernement à bouleverser les orientations stratégiques établies depuis plusieurs exercices, y compris en matière de construction et de gestion budgétaire.

Ainsi, il convient dans un premier temps de rappeler les orientations budgétaires qui ont guidé la préparation du BP 2021 (3.1), pour expliquer ensuite l'évolution de ce budget : ses modifications (3.2) et son exécution (3.3), dans un contexte fortement marqué par les incertitudes sanitaires, économiques, et de fait, budgétaires.

3.1. RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le rappel des orientations budgétaires 2021 passe en liminaire par celui du contexte dans lequel celles-ci ont été préparées et posées.

La Polynésie française rentre ainsi dans la crise de la Covid-19 dès le mois de mars 2020 avec un 1^{er} confinement suivi très rapidement par une fermeture des frontières qui ne réouvriront qu'à la mi-juillet. En l'occurrence, face à la situation inédite mondiale de cette pandémie, et après avoir subi les premières restrictions sanitaires prises aux niveaux international et national, le Pays va également devoir recourir à des mesures sanitaires contraignantes afin de protéger sa population. Au-delà d'un simple exposé des événements, il paraît également important d'évoquer l'absence totale de connaissance sur la maladie, les conséquences observées à court terme de la maladie au début de la pandémie. Ainsi, les mesures prises au niveau local ont été dictées par la nécessité de donner du temps de préparation à la Polynésie française en cas d'épidémie, considérant son double isolement (isolement du Pays par rapport à l'approvisionnement des pays industrialisés et isolement des autres îles par rapport à Tahiti) et l'organisation structurelle de son système de santé.

L'urgence conjoncturelle a donc nécessité des décisions drastiques ayant impacté et fragilisé à différents niveaux et degrés notre appareil productif et donc l'économie et l'emploi de notre Pays. Ainsi, alors que l'exercice budgétaire 2020 va être ponctué d'ajustements, au moyen de plusieurs collectifs budgétaires, les orientations stratégiques et budgétaires 2021, en préparation, doivent être repensées au regard des nouvelles contraintes et conséquences de la crise dont l'évolution demeure incertaine.

L'action gouvernementale doit adapter en conséquence ses orientations stratégiques et budgétaires afin qu'en dépit du contexte particulièrement difficile et incertain, puissent être :

- Sauvegardé l'appareil productif polynésien en maintenant les emplois, les compétences et les infrastructures pour accompagner la relance économique ;
- Maintenu l'équilibre social par le renforcement de la solidarité et le soutien aux populations fragiles.

En définitive, le niveau de recettes de fonctionnement de 2021 est envisagé à la baisse par rapport au BP 2020, compte tenu de la situation économique et sanitaire tendue ainsi que des projections

au niveau fiscal qui néanmoins permettent d'envisager favorablement certaines recettes portées notamment par la consommation intérieure locale¹⁸.

En revanche en matière d'investissement, les recettes sont envisagées a minima au même niveau que celui du BP 2020. Ainsi, le financement du Pays pour cet exercice 2021 passe par le recours indispensable à l'emprunt (en soutien à l'investissement), et à l'autofinancement par prélèvement des réserves dégagées antérieurement par la Collectivité, dans l'objectif de maintenir un niveau de dépenses publiques, suffisamment élevé via notamment la commande publique, pour soutenir l'économie et garantir l'accompagnement des politiques sectorielles, tout en optimisant la gestion financière et budgétaire.

En conséquence, si les dépenses de fonctionnement sont corrélativement établies à la baisse, l'effort d'investissement est maintenu à un niveau similaire mais optimisé en termes de gestion et de consommation des crédits.

En conclusion, les orientations budgétaires 2021 ont été envisagées sous contrainte avec des recettes moindres (en fonctionnement) mais maîtrisées (recours à l'emprunt en investissement et à l'autofinancement) suivies de dépenses ciblées et optimisées (effort confirmé en investissement) pour soutenir les mesures de relance après celles de sauvegarde prises face à l'urgence de 2020.

3.2. EVOLUTION DU BUDGET : LE PRIMITIF ET SES COLLECTIFS

La Polynésie française dispose d'un régime budgétaire lui permettant de s'adapter aux urgences auxquelles elle doit faire face, ainsi qu'aux opportunités à saisir en cours d'exercice, par le biais des délibérations budgétaires modificatives.

Au-delà des orientations qui ont guidé l'établissement du budget primitif 2021, il convient à présent d'en rappeler les dispositions initiales ainsi que les modifications via collectifs budgétaires prises sur les neuf premiers mois de l'année.

LE BUDGET PRIMITIF 2021

Sur la base du contexte rappelé ci-dessus (point 3.1), la délibération budgétaire n° 2020-73 / APF adoptée le 03 décembre 2020, et approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2021, se décompose comme suit :

LE BUDGET PRIMITIF 2021 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2020			BP 2021
	PRIMITIF	MODIFIE	REALISATIONS	
I. RECETTES REELLES	130 952 996 729	145 743 395 741	125 714 248 464	125 975 099 454
I.I - RECETTES FISCALES	109 366 312 000	94 641 137 000	98 583 639 604	99 319 696 917
I.II - AUTRES RECETTES	21 186 684 729	28 868 508 602	26 403 911 237	26 255 402 537
I.III - PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	400 000 000	22 233 750 139	726 697 623	400 000 000
II. RECETTES D'ORDRE	22 645 532 135	50 578 038 852	48 166 454 393	22 744 632 135
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	153 598 528 864	196 321 434 593	173 880 702 857	148 719 731 589
I. DEPENSES REELLES	111 632 951 039	142 305 103 213	131 889 539 696	105 932 081 589
I.I - DEPENSES OBLIGATOIRES	56 505 708 612	56 811 096 180	55 025 273 904	50 924 092 279
I.II - DOTATIONS DES INSTITUTIONS	2 401 235 450	1 485 335 450	1 485 335 450	2 400 235 450
I.III - DÉPENSES DE TRANSFERT	35 834 421 779	60 376 100 570	57 149 036 243	32 335 403 318
I.IV - DEPENSES DE FCT COURANT DES MINISTRES ET SERVICES	9 970 345 198	16 595 569 247	13 466 193 770	14 685 850 542
I.V - DEPENSES EN ATTENUATION DE RECETTES	6 921 240 000	7 037 001 766	4 763 700 329	5 586 500 000
II. MOUVEMENTS D'ORDRE	41 965 577 825	54 016 331 380	36 489 239 331	42 787 650 000
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	153 598 528 864	196 321 434 593	168 378 779 027	148 719 731 589

¹⁸ Principalement via la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) relevant de la fiscalité indirecte

Les **recettes réelles**¹⁹ **de fonctionnement** de l'exercice 2021 s'établissent à 126 milliards F CFP, en baisse de 5 milliards F CFP (- 4 %) par rapport au BP 2020 et sont conformes voire légèrement supérieures aux réalisations à fin 2020, soit + 261 millions F CFP (+ 0,21 %).

S'agissant plus particulièrement du **rendement fiscal**, les prévisions de recettes chutent de 10 milliards F CFP (soit - 9 %) par rapport au BP 2020. Néanmoins, cette forte contraction sur le plan fiscal est atténuée par des **recettes exceptionnelles** (5,5 milliards F CFP) en provenance des comptes d'affectation spéciale :

- Le fonds d'investissement et de garantie de la dette (4,5 milliards F CFP) ;
- Le fonds de régulation des prix des hydrocarbures (1 milliard F CFP).

Au demeurant, comparativement aux réalisations 2020, les prévisions de recettes fiscales pour l'exercice 2021 affichent une légère hausse (+ 736 millions F CFP, soit + 0,75 %) compte tenu des perspectives de reprise de la demande intérieure (+ 4 % recettes fiscales indirectes). Elles sont toutefois dégradées par le rendement en baisse significative de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (- 2 milliards F CFP, soit - 21 %) lié à la baisse de 25 % du chiffre d'affaires des entreprises projeté pour 2020.

Les **dépenses réelles**²⁰ **de fonctionnement** s'établissent donc à 106 milliards F CFP, en baisse de 5,7 milliards F CFP (- 5 %) par rapport au BP 2020 notamment en raison de la non-reconduction d'une provision pour contentieux (2,5 milliards F CFP) et de la diminution de la dotation au fonds intercommunal de péréquation (FIP) (- 2,1 milliards F CFP).

Les **dépenses de transfert** (- 3,5 milliards F CFP) et les dépenses en atténuation de recettes (- 1,3 milliard F CFP) diminuent au profit des dépenses de fonctionnement courant (+ 4,7 milliards F CFP).

En matière de **dépenses obligatoires**, on peut en outre évoquer :

- La stabilisation des dépenses de personnel à 31,6 milliards F CFP ;
- La diminution du versement au FIP qui s'établit à 16,13 milliards F CFP (soit - 11,6 % par rapport au BP 2020) en corrélation avec le niveau des recettes fiscales ;
- L'augmentation des charges d'intérêt de la dette à 3,4 milliards F CFP (soit + 6,25 % par rapport au BP 2020) et ;
- Les dotations aux institutions reconduites à 94 millions F CFP pour le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) et à 2,290 milliards F CFP pour l'Assemblée de la Polynésie française (APF).

¹⁹ Hors écritures d'ordre

²⁰ Hors écritures d'ordre

LE BUDGET PRIMITIF 2021 EN SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2020			BP 2021
	PRIMITIF	MODIFIE	REALISATIONS	
AUTOFINANCEMENT	10 320 045 690	13 438 470 924	13 706 185 288	8 043 017 865
RESULTAT CUMULE D'INV. APRES AFFECTATION N-1	0	15 168 767 087	0	0
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	196 875 000	78 324 326	340 000 000
RECETTES DIVERSES	0	835 748 498	700 682 850	83 000 000
EMPRUNTS	15 014 224 341	53 699 189 816	40 330 190 931	15 365 000 000
SOUS-TOTAL DES MOYENS PROPRES DU PAYS (A)	25 334 270 031	83 339 051 325	54 815 383 395	23 831 017 865
SUBVENTIONS (B)	7 625 809 339	15 011 896 525	7 756 861 365	6 632 588 872
TOTAL DES MOYENS ANNEE N, hors dette et EO (A+B)	32 960 079 370	98 350 947 850	62 572 244 760	30 463 606 737
AUTOFINANCEMENT RBST DE LA DETTE (C)	9 000 000 000	9 000 000 000	8 785 545 133	12 000 000 000
TOTAL GENERAL DES MOYENS ANNEE N (hors E/O) (A+B+C)	41 960 079 370	107 350 947 850	71 357 789 893	42 463 606 737

En section d'investissement, les inscriptions budgétaires hors dette et E/O²¹ s'élèvent à 32,272 milliards F CFP en autorisations de programme (AP) et à 30,464 milliards F CFP en crédits de paiement (CP). Par ailleurs, l'actualisation et la mise en cohérence des montants en AP des opérations existantes conduisent à proposer un abattement de 24,526 milliards F CFP²².

Plus particulièrement, la **recette d'emprunt** pour l'exercice 2021 s'établit à 15,365 milliards F CFP²³, qui conduira, au 31 décembre 2021, à un encours de la dette estimé à 117,785 milliards contre 112,873 milliards F CFP l'an passé. Le remboursement du capital de la dette se chiffre quant à lui à 12 milliards F CFP.

Quant aux **partenariats financiers avec l'Etat**, sont inscrites des recettes à hauteur de 6,633 milliards F CFP, pour l'essentiel, au titre du dispositif du 3^{ème} instrument financier (3IF) (5,444 milliards F CFP).

Hors dette, E/O, prêt exceptionnel accordé à la caisse de prévoyance sociale (9,6 milliards F CFP) et avance en compte courant versée à la compagnie locale Air Tahiti Nui (2,1 milliards F CFP), la prévision de réalisation, au titre de l'exercice en cours s'établit aux alentours de 33 milliards F CFP.

COLLECTIF BUDGETAIRE N°1

La délibération n° 2021-47 / APF du 23 mars 2021 portant modification n°1 du budget général de la Polynésie française est construite et adoptée alors que le Pays est soumis à des mesures restrictives et une nouvelle fermeture des frontières aux touristes. Après une année de crise sanitaire et une économie touristique déjà lourdement impactée, les incertitudes demeurent et la pandémie pénalise toujours l'économie de la Collectivité.

Le premier collectif budgétaire consacre, dans un premier temps, un financement aux besoins urgents liés à la gestion de la crise, et dans un second temps, met en place les crédits nécessaires aux actions prévues au titre du plan de relance 2021-2023.

²¹ Ecritures d'ordre

²² Dont 5,666 milliards F CFP en E/O et dette, et 18,860 milliards F CFP en réels

²³ En hausse de 351 millions F CFP (+2 %) par rapport au BP 2020

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	TOTAL DU COMPLEMENT : + 7 678 262 136 F CFP dont notamment : Plan de relance 1 560 000 000 F CFP Ecritures techniques 3 743 920 582 F CFP	TOTAL DU COMPLEMENT : + 7 678 262 136 F CFP dont notamment : Recettes non fiscales 2 629 950 777 F CFP Prélèvement des réserves 4 650 000 000 F CFP
INVESTISSEMENT	TOTAL DU COMPLEMENT : + 55 722 139 F CFP	TOTAL DU COMPLEMENT : + 55 722 139 F CFP* <i>*Décomposé comme suit :</i> Recettes réelles (+) 517 549 115 F CFP Autofinancement (+) 444 329 573 F CFP E/O (-) 906 156 549 F CFP

En section de fonctionnement, cette modification budgétaire permet notamment de compléter les crédits votés au BP, à hauteur de 7,678 milliards F CFP, dont 1,560 milliard F CFP au titre du plan de relance, financés en majeure partie par un prélèvement de 4,650 milliards F CFP des réserves.

Sur le 1,560 milliard F CFP destiné à financer les actions du plan de relance on peut distinguer notamment :

- 450 millions F CFP au titre du dispositif de sauvegarde de l'emploi des travailleurs indépendants (DESETI) ;
- 860 millions F CFP à destination du FELP pour la sauvegarde de l'emploi ;
- 150 millions F CFP pour la production de l'émission Koh Lanta et 50 millions F CFP en faveur du dispositif Titeti Ai'a du GIE Tahiti Tourisme pour la promotion touristique.

En outre, une enveloppe importante de 3,744 milliards F CFP est consacrée aux dépenses techniques telles que les dotations aux provisions pour risques principalement, et les dépenses en atténuation de recettes, dont notamment :

- 697 millions F CFP supplémentaires au titre de la variation des stocks de médicaments de la pharmacie d'approvisionnement et des hôpitaux périphériques ;
- 975 millions F CFP au titre de la provision relative au contentieux KAO Tasi-Fu pour la pollution et le non-enlèvement de l'épave du Sheng Long Yu à Marutea.

En section d'investissement, les inscriptions modificatives affichent un retrait de 949 millions F CFP en AP dont - 42 millions F CFP hors dette et E/O.

Concernant les CP, l'inscription complémentaire de 56 millions F CFP se décompose en une hausse de 962 millions F CFP en mouvements réels et une baisse de 906 millions F CFP en écritures d'ordre.

Les modifications des recettes réelles sont en outre financées par :

- La capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement pour un montant de 444 millions F CFP ;

- Les cessions d'immobilisations inscrites à hauteur de 486 millions F CFP concernant pour 336 millions F CFP la vente de 20 % des parts de la Collectivité²⁴ dans la société de transport d'énergie électrique (TEP), et pour 150 millions F CFP la cession des respirateurs au centre hospitalier (CHPF) ;
- Les recettes d'investissement liées aux partenariats financiers avec l'Etat complétées de 32 millions F CFP.

Au titre des mouvements effectués au niveau des AP, en termes de clôture (- 7,827 milliards F CFP) et opérations nouvelles (+ 7,785 milliards F CFP), des ajustements ont été réalisés sur des opérations qui ont bénéficié aux opérations relatives à l'habitat dispersé (3,370 milliards F CFP) et²⁵ aux travaux de rénovation participant à la préservation de la cohésion sociale (420 millions F CFP).

COLLECTIF BUDGETAIRE N°2

La délibération n° 2021-60 / APF du 17 juin 2021 portant modification n°2 du budget général de la Polynésie française confirme le report des reliquats de CP délégués restant à employer au 31 décembre 2020, à hauteur de 52,168 milliards F CFP.

Ces crédits de paiement reportés sont financés principalement par des recettes certaines restant à émettre pour un montant de 48,308 milliards F CFP, notamment issues :

- Des emprunts non mobilisés fin 2020 (13,112 milliards F CFP) ;
- Des subventions de l'Etat (6,340 milliards F CFP), y compris le 3IF (4,828 milliards F CFP) ;
- Des écritures d'ordre (28,204 milliards F CFP) majoritairement destinées à comptabiliser des échanges de terrain.

Par ailleurs, outre les écritures d'ordres, le montant des crédits reportés sur 2021 s'établit à 23,965 milliards F CFP portant le montant total des crédits de paiement votés pour 2021 à 55,390 milliards F CFP.

En y ajoutant le montant des CP pour le remboursement du capital de la dette (12 milliards F CFP) et les écritures d'ordre (32,419 milliards F CFP), le montant total des crédits de paiement pour 2021 s'établit à 99,809 milliards F CFP.

COLLECTIF BUDGETAIRE N°3

La délibération n° 2021-69 / APF du 24 juin 2021 portant modification n°3 du budget général de la Polynésie française a été adoptée dans un contexte qui laissait entrevoir une sortie de crise.

Ce troisième collectif confirme le financement des dépenses urgentes liées à la gestion de la crise sanitaire, afin de poursuivre la campagne de vaccination sur le territoire, et accompagner les mesures de sécurité liées à l'entrée et au séjour des voyageurs. Il consacre également des moyens importants en faveur de l'économie verte afin d'accroître et sécuriser l'autonomie alimentaire du

²⁴ Vente en prévision du rachat des parts sociales détenues par la société Electricité de Tahiti (EDT) afin de maintenir le poids de la participation du Pays dans la SEM Transport d'énergie électrique (TEP) dans les ratios réglementaires.

²⁵ 215 millions F CFP pour la phase travaux de réhabilitation et de reconstruction de la maison familiale rurale d'éducation et d'orientation (MFREO) des Australes et 185 millions F CFP au titre de la subvention à la direction de l'enseignement catholique pour la rénovation et la revalorisation collège Saint Raphael à Rikitea.

Pays dans un contexte mondial où la dépendance de la Polynésie française aux importations met ses populations en situation de vulnérabilité.

Enfin, ce collectif poursuit le financement des mesures du plan de relance 2021-2023, en renforçant le soutien aux entreprises via un nouveau dispositif dispensé par la SOFIDEP, et via l'assouplissement des critères d'obtention des aides à l'investissement des ménages afin de relancer le secteur du bâtiment et encourager les transactions immobilières.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	TOTAL DU COMPLEMENT : + 6 868 247 175 F CFP dont notamment : Fonctionnement courant 1 198 102 000 F CFP <i>dont urgences Covid 802 000 000 F CFP</i> Ecritures techniques 1 999 000 000 F CFP	TOTAL DU COMPLEMENT : + 6 868 247 175 F CFP dont notamment : Recettes non fiscales 340 579 456 F CFP Prélèvement des réserves 6 513 999 745 F CFP
	TOTAL DU COMPLEMENT : + 4 290 938 112 F CFP dont notamment : -Plan de relance 923 000 000 F CFP -Aides en financières en habitat dispersé de l'OPH 1 611 000 F CFP	TOTAL DU COMPLEMENT : + 4 290 938 112 F CFP* <i>*Décomposé comme suit :</i> <i>Recettes réelles (+) 1 793 159 193 F CFP</i> <i>Autofinancement (+) 2 531 073 452 F CFP</i> <i>E/O (-) 33 294 533 F CFP</i>

Ainsi, la **section de fonctionnement** bénéficie de recettes complémentaires de 6,868 milliards F CFP financées par un prélèvement sur les réserves à hauteur de 6,514 milliards F CFP et par des recettes diverses.

En contrepartie, les **dépenses de fonctionnement** sont revues à la hausse, avec plus de 800 millions F CFP supplémentaires pour des actions répondant aux urgences de la Covid-19. De même, 300 millions F CFP supplémentaires seront consacrés aux aides aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage au titre de la politique de sécurisation de l'**autonomie alimentaire** du Pays.

Aussi, une enveloppe importante intéresse les **écritures techniques** (1,999 milliard F CFP) concernant notamment des rétablissements de crédits retirés au BP 2021 dont :

- - 100 millions F CFP de provisions pour contentieux douaniers ;
- - 200 millions F CFP au titre des annulations de titres et dégrèvements ;
- et - 500 millions F CFP de remboursements de crédits de TVA.

Enfin, il faut signaler 350 millions F CFP inscrits afin d'abonder le fonds de continuité du transport aérien insulaire (FCTAI), assurant ainsi le maintien de la desserte aérienne de toutes les îles par la compagnie Air Tahiti. Par ailleurs, 289 millions F CFP sont provisionnés pour risque de non-recouvrement du contentieux avec la compagnie *Shenzhen Shengang Overseas*, propriétaire du navire échoué sur l'atoll de Arutua.

La **section d'investissement** voit ses recettes abondées de 4,291 milliards F CFP, essentiellement via l'autofinancement pour un montant de 1,995 milliard F CFP. De plus, une

mobilisation d'emprunt auprès de l'AFD de 450 millions F CFP est envisagée au titre du versement d'un acompte au bénéfice de l'établissement des grands projets de Polynésie (G2P) pour la construction du pôle de santé mentale.

Ces recettes d'investissement sont par ailleurs complétées par les partenariats financiers avec l'Etat pour un montant de 1,093 milliard F CFP, dont notamment :

- 327 millions F CFP au titre du Contrat de projets n°2 ;
- 286 millions F CFP relatifs à la programmation 2021 du financement FEI²⁶ ;
- 205 millions F CFP au titre du nouveau dispositif de contrat de développement et de transformation (CDT).

Les dépenses sont pour leur part ajustées au niveau des AP avec une forte diminution de leur montant (- 22 milliards F CFP) afin d'améliorer la lisibilité de l'action publique et la soutenabilité financière du budget d'investissement. Néanmoins, une augmentation des CP à hauteur de 4,291 milliards F CFP est votée dont 923 millions F CFP au titre des actions du plan de relance 2021-2023²⁷.

Enfin, une part importante des crédits inscrits concernent les opérations et mesures dispensées par l'OPH (1,978 milliard F CFP), dont 1,611 milliard FCFP d'aides financières au titre de l'habitat dispersé.

COLLECTIF BUDGETAIRE N° 4

Au jour de rédaction du présent rapport, un projet de délibération portant modification n°4 du budget général de la Polynésie française a été transmis à l'Assemblée de la Polynésie française. Il est construit alors qu'une nouvelle vague épidémique sévère touche le Pays et le plonge dans une situation de crise inédite.

Ainsi, ce collectif a pour objet de consacrer d'importants moyens aux besoins prioritaires du secteur de la santé (subvention au CHPF, campagne de vaccination, réalisation des tests de dépistage au virus) afin de répondre à la crise sanitaire du mois d'août tout en veillant à soutenir les mesures programmées du plan de relance au moyen d'un nouveau prêt garanti par l'Etat.

Les modifications proposées en sections de fonctionnement et d'investissement, résumées dans le tableau ci-après, doivent permettre notamment de budgéter :

- 7,4 milliards F CFP au titre du prêt à la CPS pour les besoins de trésorerie du régime général des salariés ;
- 1,6 milliard F CFP en faveur des aides à l'habitat dispersé (action du plan de relance) ;
- 6 milliards F CFP d'aide exceptionnelle en faveur d'ATN (action du plan de relance) ;
- 20,8 milliards F CFP sanctuarisés au sein d'un article comptable nouvellement créé de dotation aux provisions pour charges à venir qui permettra de financer les actions du plan de relance sur les exercices 2022 et 2023.

²⁶ Fonds exceptionnel d'investissement

²⁷ Pour mémoire, 411 millions F CFP dédiés aux mesures relevant du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et aquaculture), 350 millions F CFP destinés aux aides à l'investissement des ménages (AIM) et 100 millions F CFP au programme de financement "capital investissement" de la SOFIDEP mis en place cette année afin de compléter les dispositifs de soutien aux entreprises

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	TOTAL DU COMPLEMENT : + 29 304 008 102 F CFP dont notamment : Subventions et participations 8 849 184 733 F CFP <i>dont subvention d'équilibre à ATN 6 000 000 000 F CFP</i> Ecritures techniques 20 984 709 830 F CFP <i>dont dotation aux provisions PGE N°2 : 20 799 522 673 F CFP</i>	TOTAL DU COMPLEMENT : + 29 304 008 102 F CFP dont notamment : Recettes non fiscales 2 152 574 565 F CFP Ecritures d'ordre 26 799 522 673 F CFP <i>(excédent d'investissement transféré au compte de résultat - PGE N°2)</i>
	TOTAL DU COMPLEMENT : + 38 544 217 963 F CFP dont notamment : Prêt à la CPS 7 400 000 000 F CFP Subvention à l'OPH 1 600 000 000 F CFP	TOTAL DU COMPLEMENT : + 38 544 217 963 F CFP dont notamment : Emprunt PGE N°2 pour 35 799 522 673 F CFP Remboursements d'ACC pour 2 770 000 000 F CFP

Par ailleurs, il est à signaler que l'inscription d'une subvention en faveur du CHPF (1,3 milliard F CFP) est rendue possible par l'élan de solidarité du gouvernement et de l'administration du Pays (services et établissements) libérant des crédits (1,626 milliard F CFP) sans pour autant entraver leur bon fonctionnement.

De ce qui précède, les différents collectifs budgétaires de 2021 traduisent d'une part les besoins exceptionnels auxquels doit répondre notre Collectivité en mobilisant en conséquence les moyens adaptés et ce, dans un contexte contraint et incertain.

3.3. EXECUTION BUDGETAIRE AU 31 AOÛT 2021

Après un rappel de l'évolution de notre budget, le point ci-après porte sur son niveau d'exécution à fin août.

3.3.1 – SITUATION GENERALE

LA SITUATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes réelles²⁸ de fonctionnement** s'établissent à 85,813 milliards F CFP contre 81,188 milliards F CFP à fin août 2020, soit une augmentation de 4,625 milliards F CFP.

Cette hausse des recettes de 6 % est due à une belle performance du rendement de la fiscalité indirecte (+ 4,798 milliards F CFP, soit + 10 %), et notamment de la TVA, en augmentation de 2,839 milliards F CFP (+ 9 %). En effet, certaines recettes et taxes indirectes affichent une progression particulièrement élevée, et atteint même une recette supérieure à 2019, année particulièrement prospère sur le plan économique.

Si sur le seul mois d'août, les recettes fiscales affichent une baisse de 679 millions F CFP (- 10 %), celle-ci n'est pas conjoncturelle et s'explique par le report de l'émission du rôle principal de l'impôt

²⁸ Hors écritures d'ordre

sur les transactions (IT) au mois d'août 2020 au lieu de juin 2020 en raison de la crise liée à la Covid-19 (- 929 millions F CFP).

Plus précisément, les **recettes fiscales** s'élèvent à 68,338 milliards F CFP contre 64,406 milliards F CFP en 2020, soit + 3,932 milliards F CFP. Cette croissance de 6 % est le résultat de l'évolution contrastée entre la hausse importante de rendement fiscal indirect de 4,798 milliards F CFP, soit + 10 %, et la baisse du rendement fiscal direct de 866 millions F CFP, soit - 5 %.

Le produit de la **fiscalité indirecte** progresse donc fortement pour s'établir à 52,021 milliards F CFP contre 47,222 milliards F CFP en 2020.

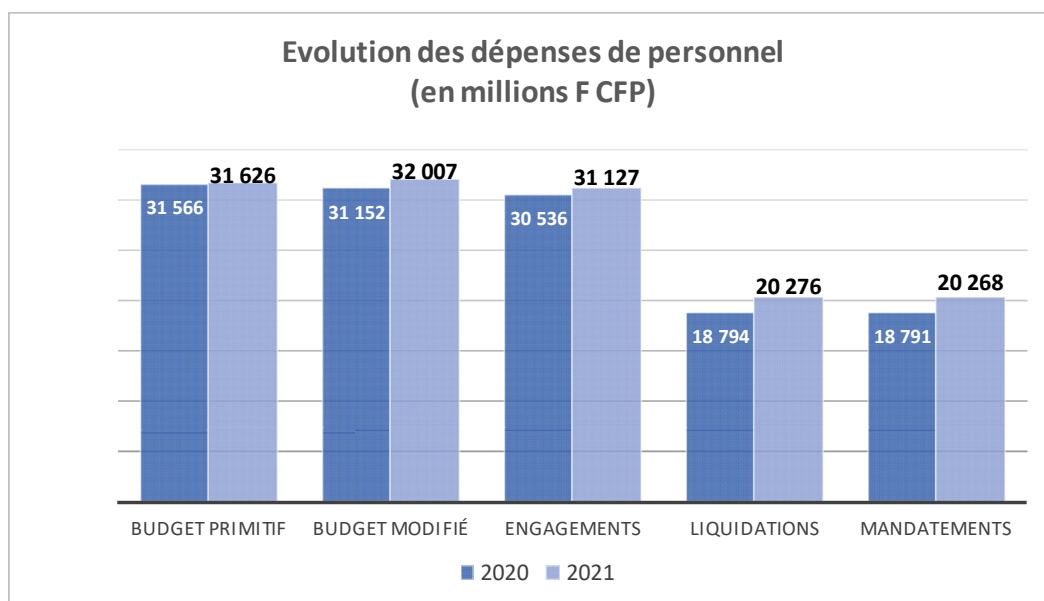
A l'inverse de la forte hausse du rendement fiscal indirect, le produit de la **fiscalité directe** s'inscrit en baisse, de 866 millions F CFP (- 5 %), avec un rendement de 16,318 milliards F CFP en 2021 contre 17,184 milliards F CFP en 2020.

Enfin, les **recettes non fiscales** enregistrent un montant de 17,475 milliards F CFP contre 16,783 milliards F CFP au 31 août 2020, soit une hausse de 693 millions F CFP (+ 4 %).

LA SITUATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE PERSONNEL

Budgétées au BP 2021 à 31,626 milliards F CFP, soit un niveau quasi équivalent au BP 2020, elles atteignent en budget modifié à fin août, un total de 32,007 milliards F CFP contre 31,152 milliards F CFP l'année précédente, soit une augmentation de 855 millions F CFP.



Ainsi, les engagements des dépenses de personnel s'établissent à 31,127 milliards F CFP (97 % des crédits ouverts), soit 590 millions F CFP de plus qu'en août 2020 en raison notamment des recrutements temporaires. Les liquidations dépassent de 1,482 milliard F CFP celles d'août 2020, atteignant 20,276 milliards F CFP (contre 18,794 milliards F CFP en 2020) dont près de 83 % concernent le personnel permanent.

Plus précisément, les crédits relatifs au **personnel permanent** (29,703 milliards F CFP) concernent les salaires, accessoires et cotisations patronales. Les engagements s'établissent à 25,626 milliards F CFP, soit 17,7 millions F CFP de moins qu'en août 2020.

L'enveloppe de crédits relative au **personnel de remplacement (non permanent)** s'élève à 594 millions F CFP. Les engagements s'élèvent à 4,048 milliards F CFP pour 2,66 milliards F CFP mandatés, soit respectivement 564 millions F CFP et 432 millions F CFP de plus que l'année précédente.

Les crédits relatifs au **personnel de cabinet ministériel** sont engagés à hauteur de 798 millions F CFP, en baisse de 23 millions F CFP par rapport à août 2020, principalement en raison du remaniement ministériel de septembre 2020, et de la redistribution des portefeuilles avec des effectifs réduits.

Les crédits relatifs aux **membres du gouvernement** pour la prise en charge des pensions de retraite ou de réversion des anciens élus et des indemnités des membres du gouvernement et de leurs cotisations, sont engagés pour 202 millions F CFP, soit 25 millions F CFP de moins qu'en 2020. Cette baisse s'explique par la réduction du nombre de ministres du gouvernement effectuée en septembre 2020.

Les **dépenses transversales de ressources humaines** sont engagées pour 306 millions F CFP et concernent les frais de transport²⁹ liés ou non à des congés administratifs (180 millions F CFP), la formation professionnelle (48 millions F CFP), les frais de contentieux (21 millions F CFP), les frais de concours (9 millions F CFP) et les allocations viagères (2 millions F CFP).

Les salaires des **agents de l'autorité polynésienne de la concurrence (APC)** sont engagés à hauteur de 146 millions F CFP (11 membres permanents) dont 93,7 millions F CFP mandatés.

Au 31 août 2021, le disponible à engager des crédits dédiés aux dépenses de personnel s'élève à 4,077 milliards F CFP. Les mandatements s'élèvent à 16,79 milliards F CFP, en hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 1,060 milliard F CFP).

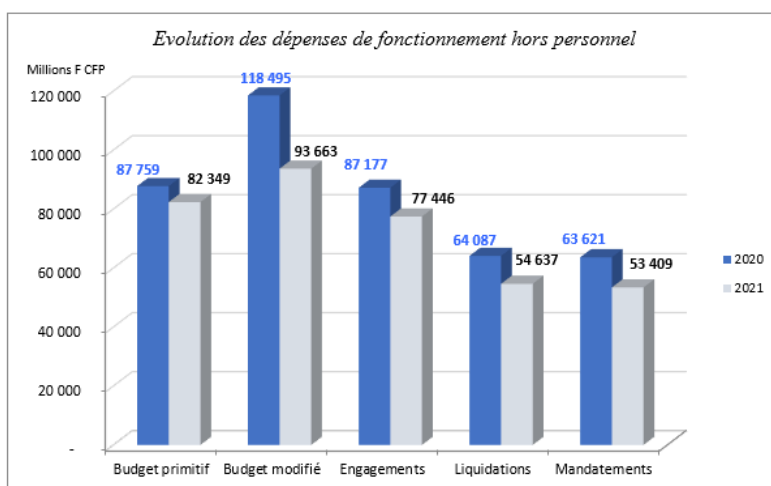
LES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits budgétés en section de fonctionnement, **hors dépenses de personnel et écritures d'ordre** au BP 2021 à 82,349 milliards F CFP remontent, en budget modifié à fin août, à 93,663 milliards F CFP mais en-deçà du niveau de 2020 (118,495 milliards F CFP). Cet écart de 24,831 milliards F CFP entre 2020 et 2021 s'explique notamment par le niveau exceptionnellement élevé de 2020 du fait des versements au FADES et au FELP (respectivement - 7,669 milliards F CFP et - 13,417 milliards F CFP).

Par rapport aux prévisions initiales de l'année 2021, la hausse de 11,314 milliards F CFP comprend 4,618 milliards F CFP d'ajustements de dépenses techniques (contentieux, restitution de crédits de TVA, annulations de titres, admissions en non-valeur), 1,885 milliard F CFP pour le secteur de la santé et 1,664 milliard F CFP d'actions du plan de relance.

Au 31 août 2021, le taux de délégation atteint 90 % contre 95 % l'année précédente.

²⁹ Dont affectations, rapatriements,



Les engagements s'élèvent à 77,446 milliards F CFP (83 % des crédits ouverts). Ils sont inférieurs de 9,730 milliards F CFP par rapport à août 2020.

De même, les liquidations sont toujours en recul (-9,450 milliards F CFP par rapport à 2020) pour un taux de liquidation (par rapport aux crédits délégués) s'établissant à 65 % contre 70 % le mois précédent.

En conséquence, les mandatements (53,409 milliards F CFP soit 57 % des crédits ouverts) sont en retrait de 10,212 milliards F CFP par rapport à août 2020. Ils sont, toutefois, supérieurs de 1,515 milliard F CFP à août 2019.

Si les dispositifs de sauvegarde de l'emploi (DESETI, IS, IE et RES) mis en œuvre en 2020 et l'apurement de la dette du FADES (citée supra) expliquent en grande partie la baisse des mandatements entre août 2020 et 2021, il est à noter une hausse des dépenses techniques (contentieux, annulations de titres et dotations aux amortissements), des dépenses en faveur du transport aérien interinsulaire et des dotations d'exploitation des établissements publics qui avaient été minorées en 2020 au titre de la solidarité contre la Covid-19.

Pour les **dépenses de fonctionnement courant**, sur des crédits ouverts de 18,667 milliards F CFP, le taux d'engagement s'élève à 69 % (13,026 milliards F CFP), et le taux de mandatement à 39% (7,270 milliards F CFP).

Se distinguent les crédits :

- D'achat non stocké de matières et fournitures (2,562 milliards F CFP) engagés à hauteur de 1,598 milliard F CFP et mandatés pour 990 millions F CFP ;
- De rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires (2,931 milliards F CFP) engagés à hauteur de 1,728 milliard F CFP et mandatés pour 783 millions F CFP ;
- Dédiés aux transports scolaires (1,744 milliard F CFP) engagés à hauteur de 1,081 milliard F CFP et mandatés pour 928 millions F CFP ;
- Destinés à la prise en charge des déplacements et indemnités (1,804 milliard F CFP) engagés à hauteur de 1,056 milliard F CFP et mandatés pour 622 millions F CFP ;
- Relatifs à l'exploitation du réseau des transports en commun terrestres réguliers et scolaires sur l'île de Tahiti (1,2 milliard F CFP) engagés pour 1,142 milliard F CFP et mandatés pour 571 millions F CFP.

Les dépenses imprévues totalisent 565 millions F CFP de crédits votés, dont 181 millions F CFP ont été répartis au programme 970 03 « *veille et sécurité sanitaires* » :

- 165 millions F CFP pour la prise en charge des lieux d'hébergement, des frais de transports, du gardiennage, des repas, des kits sanitaires et de l'intendance ;
- 10 millions F CFP pour la prise en charge de la mission d'appui en ressources humaines paramédicales qualifiées au profit de la Polynésie française organisée par la Nouvelle Calédonie ;
- 7 millions F CFP au titre de la prise en charge des divers frais d'affrètement, en urgence, vers la Polynésie française de 144 concentrateurs à oxygène.

Les crédits de dépenses imprévues répartis sont engagés à hauteur de 92 % et mandatés à hauteur de 83 % des crédits délégués. Au 31 août 2021, le reliquat disponible de l'enveloppe dédiée aux dépenses imprévues s'établit à 384 millions F CFP.

Les dépenses de transfert (subventions, contributions, participations, aides économiques ou à la personne) hors FIP s'établissent à 35,811 milliards F CFP, et sont engagées à hauteur de 83 % des crédits ouverts (29,572 milliards F CFP) et mandatées à hauteur de 56 % (20,178 milliards F CFP). Se distinguent :

- Le versement au FELP pour les aides à l'emploi (4,860 milliards F CFP) engagé et mandaté en totalité ;
- La dotation de fonctionnement de l'APF (2,290 milliards F CFP) engagée en totalité et mandatée à hauteur de 1,527 milliard F CFP ;
- La subvention au RGS (1,960 milliard F CFP) engagée en totalité et mandatée pour 1,307 milliard F CFP ;
- Les aides au coprah (1,843 milliard F CFP) engagées pour 1,559 milliard F CFP et mandatées pour 1,080 milliard F CFP ;
- La subvention au GIE Tahiti tourisme pour les actions de promotion (1,380 milliard F CFP) engagée à hauteur de 1,1 milliard F CFP non mandatée à fin août ;
- Les bourses (1,134 milliard F CFP) engagées pour 912 millions F CFP et mandatées pour 640 millions F CFP.

Les dépenses techniques s'élèvent à 29,870 milliards F CFP avec un taux d'engagement à hauteur de 87 % des crédits ouverts (26,116 milliards F CFP) et de mandatement à hauteur de 58 % (17,246 milliards F CFP), dont :

- La dotation au FIP (16,132 milliards F CFP) engagée en totalité et mandatée pour 10,755 milliards F CFP ;
- Les frais relatifs à la gestion de la dette (3,4 milliards F CFP) engagés à hauteur de 2,162 milliards F CFP et mandatés pour 1,134 milliard F CFP.

LA SITUATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles³⁰ d'investissement inscrites au BP 2021 s'élèvent à 22,421 milliards F CFP et totalisent 44,836 milliards F CFP en budget modifié.

Les titres de recettes d'investissement émis à fin août s'élèvent à 13,049 milliards F CFP et concernent principalement :

- Des recettes d'emprunt pour 9,072 milliards F CFP dont :

³⁰ Hors écritures d'ordre

- 895 millions F CFP au titre du projet SWAC du CHPF en provenance de la BEI et de l'AFD pour respectivement 358 et 537 millions F CFP ;
 - 1,790 milliard F CFP concernant l'emprunt contracté auprès de l'agence France locale pour l'exercice 2021 ;
 - 2,387 milliards F CFP relatifs à la seconde tranche des emprunts contractés en 2020, auprès de l'AFL ;
 - 4 milliards F CFP au titre des emprunts souscrits en 2020 auprès de la banque de Polynésie et de la banque Socredo.
- Des participations de l'Etat pour 3,519 milliards F CFP dont 2,905 milliards F CFP au titre du troisième instrument financier (3IF) et 528 millions F CFP relatifs au contrat de projets (CdP) n° 2 ;
- Des reversements de trop perçus pour 383 millions F CFP ;
- Des échéances de prêts consentis à :
- L'OPH (39 millions F CFP) au titre de la mise en jeu de la garantie de la Polynésie française d'un contrat signé avec la banque Dexia ;
 - Au syndicat mixte ouvert Fenua Ma (17 millions F CFP) ;
 - La SEM Assainissement des eaux de Tahiti (16 millions F CFP) ;
 - La société Port de pêche de Papeete (4 millions F CFP).

LA SITUATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des crédits de paiement budgétés dédiés aux **dépenses réelles d'investissement**³¹ du budget général de la Polynésie française s'élève à 58,761 milliards F CFP dont 35,052 milliards F CFP de CP nouveaux et 23,709 milliards F CFP de CP reportés.

Le montant des CP répartis s'établit quant à lui à 58,657 milliards F CFP, contre 69,247 milliards F CFP à fin août 2020, soit une baisse de 10,590 milliards F CFP (- 15 %) principalement expliquée par le prêt octroyé à la CPS (9,599 milliards F CFP).

Le montant total des engagements en cours sur l'exercice s'établit à 80,331 milliards F CFP, soit un niveau largement supérieur (+2,926 milliards F CFP) à celui de l'an dernier.

Les engagements nouveaux réalisés en juillet 2021 s'élèvent à 7,453 milliards F CFP dont :

- La subvention à l'OPH pour les travaux relatifs à l'opération ATIHIVA à Afaahiti : 1,350 milliard F CFP ;
- Les travaux relatifs à la construction du bâtiment administratif A3 : 1,297 milliard F CFP ;
- La subvention à l'OPT pour l'opération Natitua Sud phase 2 : 1,183 milliard F CFP ;
- La subvention à la TEP pour le renouvellement de la liaison TEP 30 000 Volts et canalisation 90 000 Volts : 785 millions F CFP ;
- La subvention à l'OPH pour la construction de logements à Taïarapu est : 468 millions F CFP.

Le montant des **liquidations** s'élève à 21,543 milliards F CFP contre 19,014 milliards F CFP à fin août 2020, soit une hausse de 2,529 milliards F CFP (+13 %).

³¹ Hors écritures d'ordre, dette et opérations financières, 1535 opérations dont 1387 sont dotées de CP.

ANNEE	MONTANT CP AU 31 AOÛT	LIQUIDATIONS	TAUX LIQ
2012	32 692 092 170	7 148 267 298	21,87%
2013	33 762 136 748	7 474 035 460	22,14%
2014	43 706 583 737	10 666 926 963	24,41%
2015	38 362 406 024	11 909 807 210	27,25%
2016	39 989 816 445	11 582 820 860	28,96%
2017	43 181 327 165	12 147 341 539	28,13%
2018	50 247 445 070	14 079 765 722	28,02%
2019	53 056 956 196	16 170 687 282	40,60%
2020	69 246 503 814	19 013 769 977	27,46%
2021	58 656 559 927	21 542 871 389	31,11%
moyenne des 5 exercices précédents :		16 590 887 182	31,06%

Au cours du seul mois d'août 2,931 milliards F CFP ont été liquidés dont :

- Le SWAC du CHPF : 318 millions F CFP ;
- La subvention OPH pour l'habitat dispersé des Iles du Vent au titre de la programmation 2020 : 182 millions F CFP ;
- Les aides à l'investissement des ménages : 177 millions F CFP ;
- La subvention au CHPF pour l'acquisition de matériels et équipements : 172 millions F CFP ;
- La subvention relative à l'aménagement et la rénovation du musée de Tahiti et des îles : 120 millions F CFP.

Le montant des **mandatements** s'élève à 18,264 milliards F CFP contre 16,380 milliards F CFP à fin août 2020, soit une augmentation de 1,884 milliard F CFP (+ 12 %).

Sur les 58,657 milliards F CFP de crédits de paiement actuellement répartis sur les opérations réelles d'investissement, les opérations relevant de partenariats financiers entre l'Etat et le Pays représentent 25,887 milliards F CFP (soit 44 % des CP), tenant ainsi une place importante dans le budget de la Polynésie française.

Les deux dispositifs prééminents demeurent :

- Le 3IF avec 13,575 milliards F CFP (soit 52 %) ;
- Le CdP n° 2 avec 5,317 milliards F CFP (soit 21 %).

3.3.2 – SITUATION DE LA DETTE ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ÉTAT DE LA DETTE

L'encours de la dette polynésienne s'établira à 116,150 milliards F CFP, au 31 décembre 2021 contre 111,441 milliards F CFP en 2020, soit une augmentation annuelle de 4,708 milliards F CFP.

Le remboursement de la dette totalise 9,712 milliards F CFP en 2021, contre 8,786 milliards F CFP l'année précédente. Il est précisé ici, qu'il s'agit de la dette amortissable hors emprunts obligataires émis en 2014, dont le remboursement est in fine.

LA REPARTITION DE LA DETTE DU PAYS PAR BAILLEURS A FIN DECEMBRE 2021

Elle s'établit ainsi :

Bailleurs	Encours au 31/12/2021	%
Agence française de développement (*)	91,350	60%
Agence France locale	9,351	6%
Banque de Polynésie	7,396	5%
Banque Européenne de financement - FED	1,084	1%
Crédit agricole - CIB	0,845	1%
Caisse des dépôts et consignations	2,910	2%
Dexia - crédit local de France	0,529	0%
Caisse d'épargne - Ile de France	6,964	5%
Banque de Tahiti	4,875	3%
Société de financement local	12,377	8%
Banque Socredo	9,698	6%
Marché obligataire	4,773	3%
Total de l'encours de la dette (en milliards F CFP)	152,150	100%
(*) dont emprunts garanti par l'Etat : 64,440 milliards F CFP		

LE PLAN DE FINANCEMENT DE 2021

Par délibération n° 2020-73/APF du 03 décembre 2020, l'Assemblée de la Polynésie française a voté le budget primitif de l'exercice 2021 et autorisé la contractualisation d'une enveloppe d'emprunt de 15,365 milliards F CFP, pour le financement de la section d'investissement.

Le tour de table des partenaires financiers, initié dès le 15 mars 2021, a permis de recueillir les propositions suivantes :

- Agence française de développement (AFD) hors PGE n° 2 : 4,773 milliards F CFP (40 millions d'euros) ;
- Groupe Agence France Locale (AFL) : une offre ferme de 3,580 milliards F CFP (30 millions d'euros) et une offre conditionnée de 1,193 milliard F CFP (10 millions d'euros) ;
- Banques locales (Socredo, Banque de Tahiti et Banque de Polynésie) : 7 milliards F CFP.

Les négociations menées ont permis de clarifier et d'améliorer les conditions financières des propositions reçues. Le plan prévisionnel de financement est arrêté comme suit :

Bailleurs	Montant	%
Agence française de développement	4,773	31%
Agence France locale	3,580	23%
Banque de Polynésie	2,500	16%
Banque de Tahiti	2,500	16%
Banque Socredo	2,000	13%
Plan de financement 2021 (en milliards F CFP)	15,353	100%

Pour 2021, les mobilisations des emprunts totalisent 16,449 milliards F CFP en 2021 contre 40,33 milliards F CFP en 2020.

Le report des mobilisations d'emprunt sur la gestion 2022 est évalué à 13,499 milliards F CFP, dont 5,5 milliards F CFP avec les banques locales, 1,79 milliard F CFP avec l'AFL et 6,209 milliards F CFP auprès de l'AFD.

L'ANNUITE DE LA DETTE

L'annuité de 2021 est ajustée à 14,94 milliards F CFP, dont 3,2 milliards F CFP pour les intérêts et de 11,74 milliards F CFP pour le remboursement en capital (dont 9,712 milliards F CFP au titre des emprunts courants et 2,029 milliards F CFP au titre du 1^{er} emprunt obligataire de 2014).

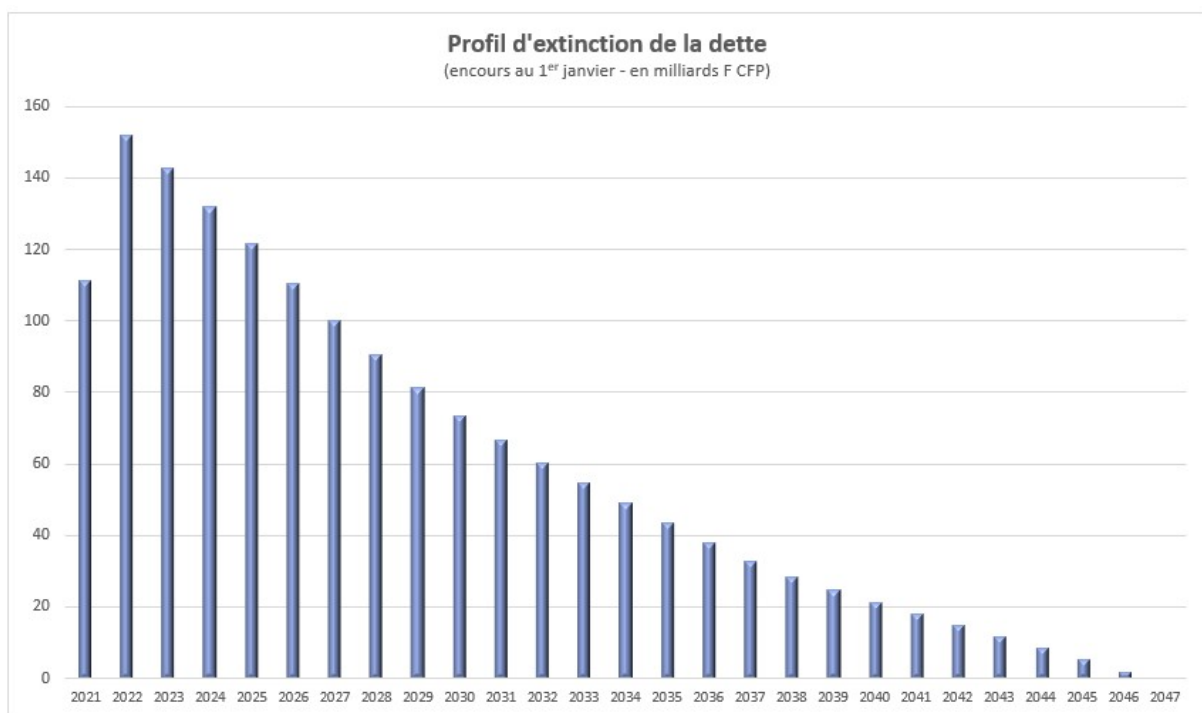
Compte tenu du niveau élevé des emprunts contractés en 2021 et de l'arrivée du terme du remboursement in fine du second emprunt obligataire émis en 2014 (4,773 milliards F CFP), l'annuité atteindra 18,400 milliards F CFP en 2022.

Cet emprunt obligataire a fait l'objet d'une provision annuelle correspondant à un amortissement linéaire de 600 millions F CFP, en année pleine. A fin 2021, la provision atteindra 4,498 milliards F CFP.

LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2022, la durée de vie résiduelle de la dette sera de 16 années.

Le profil d'extinction de la dette polynésienne se présente comme suit :



LES ENGAGEMENTS HORS BILAN – GARANTIE D'EMPRUNTS

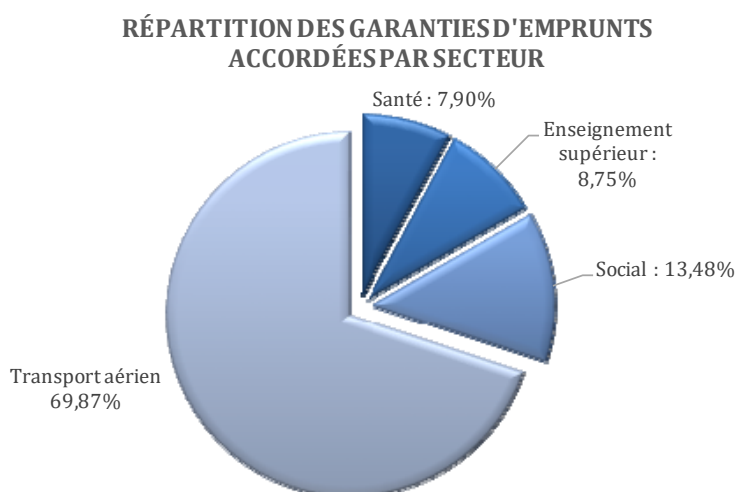
Il est rappelé qu'à partir de 2019 ont été intégrés les derniers emprunts garantis partiellement par le Pays pour un montant maximal de 7 279 236 277 F CFP au bénéfice de la compagnie aérienne Air Tahiti Nui dans le cadre du renouvellement partiel de sa flotte par l'acquisition de deux Boeings.

Aussi, l'encours de la dette garantie par la Polynésie française au 1^{er} janvier 2021 s'est établi à 11,391 milliards F CFP. Au 31 décembre 2021, l'encours devrait redescendre à 10,854 milliards F CFP.

Dès lors, le ratio de l'annuité de la dette publique et de l'annuité garantie sur les recettes réelles de fonctionnement est de 17,16 %, inférieur à la capacité de garantie maximale fixée à 20 % des recettes réelles de fonctionnement du dernier exercice clos, hors dotations, participations, subventions reçues, produits financiers et produits exceptionnels.

Bénéficiaire	Encours garanti au 01/01/2021	Annuité garantie en 2021	Encours garanti au 31/12/2021	Répartition par bénéficiaire
Centre hospitalier de la PF	1 123 881 623	305 627 564	822 638 461	7,90%
Etudiants (Prêts étude)	858 332 994	61 921 934	911 789 686	8,75%
Office polynésien de l'habitat	1 586 476 501	211 472 135	1 404 665 439	13,48%
Air Tahiti Nui	7 279 236 277	826 873 508	7 279 236 277	69,87%
Total général	10 847 927 395	1 405 895 141	10 418 329 863	100,00%

La caution de la Polynésie française concerne principalement le secteur aérien avec 69,9 % du total garanti, suivi des secteurs social pour 13,5 %, de l'enseignement supérieur pour 8,8 % et sanitaire pour 7,9 %.



La réserve de garantie constituée au 1^{er} janvier 2021, totalise 2,442 milliards F CFP, soit conforme au seuil minimal réglementaire de 20 %.

3.3.3 – SITUATION DU NIVEAU D'INTERVENTION DU PAYS

INTERVENTION FINANCIERE DU PAYS AUX REGIMES SOCIAUX

La participation du Pays au financement des régimes³² de protection sociale (hors cotisations patronales et chèques services particuliers) s'effectue par des dotations provenant du budget général (pour le RGS et le RNS) et du compte spécial³³ FELP (pour le RSPF).

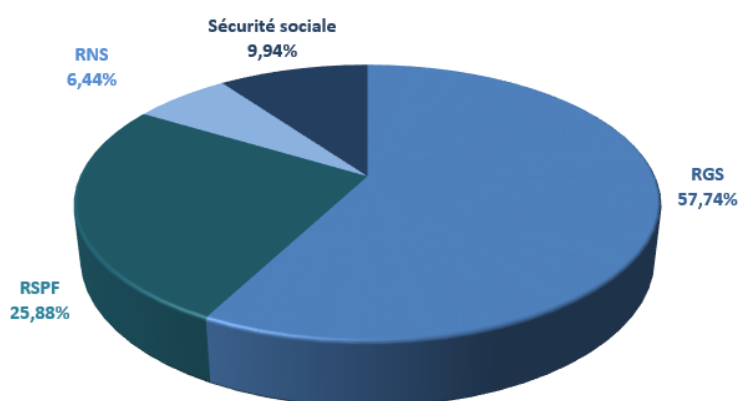
L'évolution, des trois dernières années, du nombre total d'affiliations aux différents régimes est quasi nulle de 2018 à 2019 (+ 0,6 %) contrairement à 2020 avec une légère augmentation de + 2 % par rapport à 2019.

Si la hausse générale observée reste faible, l'évolution du nombre de ressortissants par régime affiche des disparités plus marquées. Ainsi, le nombre de ressortissants du RSPF a connu une progression significative à fin 2020 (+ 12,06 %). Cette situation s'explique par l'impact de la crise Covid-19 sur le marché de l'emploi. En effet, sur la même période, le RGS est en recul de - 1,84 %, alors que le RNS est en augmentation de + 4,96 %.

Régimes sociaux	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2020	Variation 2020/2019
RGS	163 868	164 597	161 573	-1,84%
RSPF	64 373	64 625	72 420	12,06%
RNS	17 440	17 164	18 015	4,96%
Sécurité sociale	26 787	27 706	27 819	0,41%
TOTAL	272 468	274 092	279 827	2,09%
Taux de couverture	98,00%	98,19%	99,61%	1,42%

Source : Caisse de prévoyance sociale (Le taux de couverture à fin décembre 2020 est estimatif).

A fin 2020, la répartition de la population couverte par régime se présente comme suit :



³² RGS (régime des salariés), RSPF (régime de solidarité de la Polynésie française) et RNS (régime des non-salariés).

³³ FELP (fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté).

Pour l'exercice 2021, les dotations aux trois régimes, inscrites au budget général et aux comptes spéciaux, se chiffrent à 28,371 milliards F CFP.

Le montant total des versements effectués, arrêté à fin août, s'élève à 15,587 milliards F CFP, soit un taux d'exécution de 54,94 %.

Dotations aux régimes PSG		BP 2021 + COL1/2021	Cumul versé fin août Unité : F CFP	Tx d'exécution %
RGS	BG	1 960 000 000	1 306 666 664	66,67%
RNS	BG	500 000 000	333 333 336	66,67%
RSPF	FELP	25 911 000 000	13 947 855 514	53,83%
Total 3 régimes		28 371 000 000	15 587 855 514	54,94%

EXECUTION DU FELP (VOLET SOLIDARITE)

Au 31 août, le montant mandaté cumulé s'établit à 13,947 milliards F CFP³⁴ soit à un niveau inférieur au montant moyen escompté à fin août (17,274 milliards F CFP).

Néanmoins, comparativement aux 7 premiers mois de l'année, on constate la poursuite de la remontée, amorcée au mois de mars, du niveau des recettes fiscales. En l'occurrence, le niveau d'encaissement des recettes du mois de juillet reste supérieur à la moyenne mensuelle escomptée.

En outre, si le niveau global d'encaissement reste en-deçà du montant moyen projeté³⁵, l'écart cumulé de janvier à juillet poursuit sa diminution pour s'établir à -1,2 milliard F CFP, soit un niveau en retrait de - 7,72% à fin juillet (contre -11,17% à fin juin ; -15,82% à mai ; -25,19% à fin avril et - 38,45% à fin mars).

Enfin, le niveau des recettes prévisionnelles, établi sur la base des émissions de rôles, s'élève à 18,77 milliards F CFP à fin août, avec une légère augmentation (+ 0,37%) par rapport à fin août 2020.

Type de recettes	Cumul au 31/08/2021	Cumul au 31/08/2020	Ecart	Variation
Contribution de solidarité territoriale salariée	8 473 122 458	8 795 027 056	- 321 904 598	-3,66%
Contribution de solidarité territoriale sur rôles (CSTNS, CSTA, CSTM et CSTCM)	2 968 941 996	2 774 682 620	194 259 376	7,00%
Droits de consommation sur les autres produits importés	273 861 404	256 383 280	17 478 124	6,82%
Produits du crû (droit intérieur de consommation)	435 524 765	361 772 918	73 751 847	20,39%
Droits de consommation sur le tabac	3 650 045 310	3 644 855 609	5 189 701	0,14%
Taxe de consommation pour la prévention en régime intérieur	667 259 129	714 312 716	- 47 053 587	-6,59%
Taxe de consommation pour la prévention	417 146 160	426 600 831	- 9 454 671	-2,22%
Taxe de solidarité sur les alcools et les tabacs	1 187 618 825	1 022 467 894	165 150 931	16,15%
Impôt forfaitaire sur les très petites entreprises	34 611 470	31 199 710	3 411 760	10,94%
Taxe de solidarité pour les personnes âgées et handicapées	664 345 321	673 746 620	- 9 401 299	-1,40%
Taxe sur la publicité	2 218 431	3 667 983	- 1 449 552	-39,52%
Total	18 774 695 269	18 704 717 237	69 978 032	0,37%

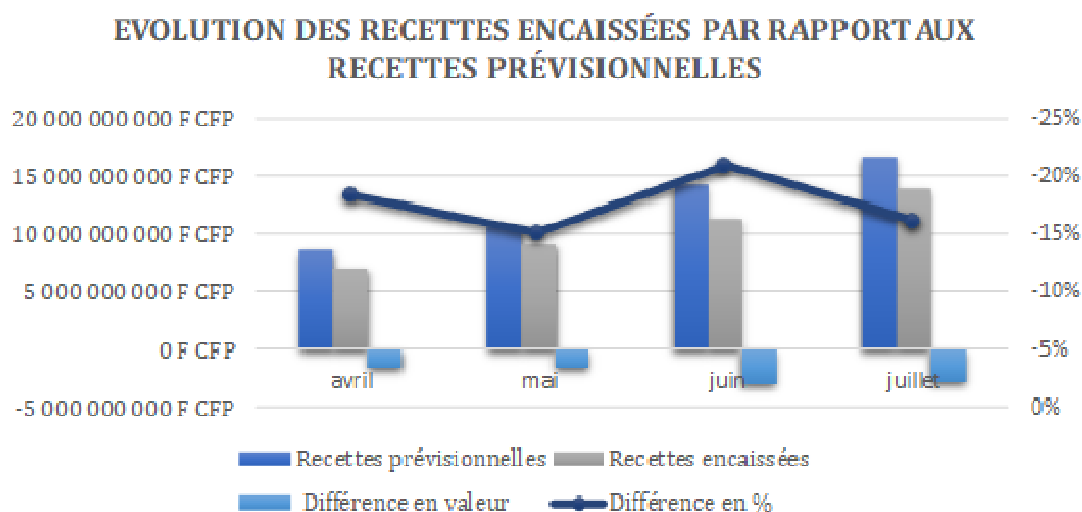
³⁴ Ce montant n'intègre pas les recettes du mois d'août qui sont encaissées courant du mois de septembre. Par contre, il comprend les 200 millions F CFP en provenance du BG versés au mois de mai 2021.

³⁵ Pour rappel, le montant moyen des recettes escomptées est de 2 159 250 000 F CFP en lissage mensuel.

Ainsi, en retraçant le niveau des recettes (prévisionnelles) escomptées sur la base des émissions sur rôles et celui de celles réellement encaissées, il appert, sur les quatre derniers mois un décalage moyen de -17,63 %, comme suit :

Montant cumulé (en FCFP)	avril	mai	juin	juillet
Recettes prévisionnelles	8 657 065 322,00	10 675 680 201,00	14 307 502 544,00	16 635 788 756,00
Recettes encaissées	7 070 568 368,00	9 065 637 189,00	11 307 951 194,00	13 947 855 514,00
Différence en valeur	- 1 586 496 954,00	- 1 610 043 012,00	- 2 999 551 350,00	- 2 687 933 242,00
Différence en %	-18,33%	-15,08%	-20,96%	-16,16%
			Moyenne	-17,63%

En outre, si cette différence s'est réduite de mars à mai, elle s'est de nouveau amplifiée au mois de juin (-20,96%) pour redescendre en juillet (-16,16%) à un niveau proche de celui de mai.



PARTICIPATIONS ET TRANSFERTS FINANCIERS AUX SATELLITES DU PAYS

Les entités périphériques ou satellites du Pays sont des entités de droit public ou privé, jouissant de la personnalité morale, exerçant une mission de service public ou d'intérêt général, et bénéficiant pour ce faire d'une participation financière de la Collectivité.

A fin août 2021, on comptabilise 42 satellites en activité répartis comme suit :

- 23 établissements publics (hors CCISM) dont 13 EPA et 10 EPIC ;
- 18 sociétés commerciales de droit privé (hors filiales), dont 10 SEM et 8 SA, représentant une capitalisation de 17,386 milliards F CFP pour le Pays ;
- 1 groupement d'intérêt.

Ces satellites contribuent pour partie à l'exercice des missions de service public en intervenant dans des secteurs d'activités multiples et variés tels que l'énergie, la santé, la culture, le transport, l'agriculture, la formation, le social, l'économie, l'aménagement, le logement, la communication, les télécommunications, le tourisme et le sport.

La situation à fin août 2021 du soutien financier en faveur des satellites du Pays est la suivante :

Unité : F CFP	EPA	EPIC	GIE TT	SEM	SA	Total
Dotations annuelles versées	3 076 006 664	1 107 333 332	316 000 000	-	-	4 499 339 996
Autres subventions de fonctionnement versées	65 250 000	-	-	682 500 000	472 500 000	1 220 250 000
Subventions d'investissement versées	488 308 519	1 338 487 234	-	640 450 000	-	2 467 245 753
Taxes affectées versées	-	1 637 309 179	-	-	-	1 637 309 179
Total soutien versé	3 629 565 183	4 083 129 745	316 000 000	1 322 950 000	472 500 000	9 824 144 928

Enfin, le Pays leur a également accordé :

➤ des avances ;

AVANCE BENEFICIAIRE	Millésime	Capital (K)	Taux	Date d'échéance	Capital restant dû au 31/08/2021	Commentaires
<i>Unité : F CFP</i>						
Borabora Croisies (BBC)	2007	20 000 000	3,50%	20/12/2009	20 000 000	Liquidation judiciaire, créance perdue
SAGEP	2015	100 000 000	4,18%	03/02/2017	20 000 000	Gestion extinctive en cours. Remboursement 80% du capital, intérêts simples payés.
SEM TMIA	2014	65 000 000	4,18%	02/06/2016	65 000 000	Liquidation judiciaire prononcée en 2019
SA Kai Hotu Rau	2015	70 000 000	0,00%	21/02/2018	70 000 000	Liquidation judiciaire en 2020
SA Huilerie de Tahiti	2019	670 000 000	3,56%	26/12/2021	670 000 000	
SEM ATN	2020	2 100 000 000	1,31%	27/10/2022	2 100 000 000	
SA TNH	2020	200 000 000	1,31%	27/12/2022	200 000 000	
TOTAL AVANCES		3 255 000 000			3 145 000 000	
<i>dont échues</i>					175 000 000	
Sous TOTAL EN ACTIVITE					2 970 000 000	94,4%
Sous TOTAL EN LIQUIDATION					175 000 000	5,6%

➤ et des prêts.

BENEFICIAIRES	Millésime	Capital	Taux	Date de remboursement total	Capital restant dû au 01/01/2021	Annuité 2021	Capital restant au 31/08/2021	Commentaires
<i>Unité : F CFP</i>								
SEM Tahiti Nui Rava'ai (TNR)	2004	186 000 000	1,50%	01/05/2017	65 122 560		65 122 560	liquidation judiciaire, créance perdue
SEM Tahiti Nui Rava'ai (TNR)	2011	367 000 000	3,50%	01/01/2028	348 059 655		348 059 655	liquidation judiciaire, créance perdue
SEM Port de Pêche de Papeete (S3P)	2013	50 000 000	3,50%	15/08/2023	15 084 857	5 933 152	14 182 680	6 échéances de retard
SEM Assainissement des Eaux de Tahiti (AET)	2013	219 000 000	4,40%	01/02/2027	146 182 285	27 109 671	132 218 972	
SMO Fenua Ma	2017	300 000 000	3,83%	01/01/2033	261 067 519	26 477 859	244 430 759	Avance SEM SEP transformée en prêt le 06/12/2017 transféré à SMO
Office Polynésien de l'Habitat (OPH)	2015	825 195 697	4,10%	01/08/2033	652 685 215	65 270 631	613 779 945	Remboursement mise en jeu aval
Caisse de Prévoyance sociale (CPS)	2020	9 599 109 492	1,33%	31/07/2045	9 599 109 492	106 390 130	1 004 612 356	Contraction du prêt dernier trimestre 2020
TOTAL PRETS		11 546 305 189			11 087 311 583		2 422 406 928	
TNR		553 000 000			413 182 216		413 182 216	17,06%
TOTAL PRETS HORS TNR		10 993 305 189			10 674 129 368	231 181 443	2 009 224 713	82,94%

4. LES ORIENTATIONS RETENUES POUR 2022

4.1. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

A l'occasion de son discours devant l'Assemblée le 23 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a souhaité inscrire les orientations stratégiques retenues par le gouvernement pour l'exercice budgétaire 2022 en cohérence avec les trois axes du programme de mandature 2018-2023, à savoir une Polynésie plus solidaire et équitable, une modernisation et simplification administrative, et un recentrage de notre économie sur nos moteurs de croissance.

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons, et ses conséquences tant économiques que sociales, nous invitent à repenser nos modalités d'intervention, à ajuster en temps réel nos priorités tout en maintenant le cap d'une évolution, structurelle et patiente, de nos modes de production, d'échange et de consommation. Cette agilité appelle une dynamique collective, un dépassement des certitudes d'hier, et une coopération renforcée des secteurs publics et privés.

En ce sens, il est essentiel qu'un souci de cohérence guide nos choix. Ainsi, tous nos moyens doivent converger vers ces objectifs, qu'il s'agisse du budget, de notre fiscalité, de nos prestations sociales, de notre réglementation et de nos appels à projets. C'est en garantissant cette cohérence, fruit de la coordination de l'action gouvernementale, que les ressources publiques et privées, humaines, financières et méthodologiques peuvent être optimisées.

C'est de cette logique que procède le plan de relance 2021-2023. Véritable feuille de route stratégique, ce plan de relance constitue un alliage entre les ambitions rappelées *supra* et la méthode inclusive développée à la fois en interne et vis-à-vis des partenaires extérieurs. Son architecture décline, sur le triennal 2021-2023, les priorités du gouvernement en tenant compte d'un contexte conjoncturel marqué par des bouleversements conséquents et une attention spécifique en faveur du maintien de notre pacte social.

Axe 1 : Relancer l'économie et l'emploi

La crise sanitaire de la Covid-19 a fortement ébranlé notre tissu économique et social. Afin de **renouer rapidement avec la croissance et l'emploi**, le gouvernement a défini un plan de relance triennal 2021-2023. Sur les 73 actions inscrites pour un total de 70 milliards F CFP, la moitié est financée par des ressources externes (via notamment le prêt garanti par l'État n°2). Aussi, le déploiement du plan de relance fait l'objet d'un pilotage *ad hoc* via un comité et une permanente association des acteurs du monde économique. La trajectoire du plan est ajustée en temps réel afin de garantir son efficacité.

Parallèlement, le gouvernement a souhaité faciliter l'accès des entreprises polynésiennes aux appels à projets du plan de relance national. Ainsi, les services de la Polynésie française se sont mobilisés afin de diffuser les opportunités de financement auprès des entreprises et proposer un accompagnement adapté susceptible de renforcer les chances d'éligibilité des acteurs économiques du Fenua.

De plus, en refondant la dynamique des partenariats financiers avec l'Etat, le Pays ambitionne de prioriser les actions à impact rapide sur le tissu économique. En ce sens, les programmations 2022 des principaux outils financiers donneront la primauté aux projets entrant dans le champ de la relance économique. Aussi, de nouveaux partenariats sont susceptibles d'être conclus, notamment en faveur des entreprises polynésiennes.

C'est donc au moyen de financements solides et optimisés en collaboration avec les partenaires historiques (de l'Etat et l'AFD aux organismes tels que la SOFIDEP, l'ADIE, la SOGEFOM, les banques de la place, ...) que les dispositifs d'aides et d'accompagnement (avances en compte courant, recapitalisation, dispositifs d'aide économique et à l'emploi, subventions, crédits d'impôt, ...) aux entreprises continueront d'évoluer pour répondre efficacement aux difficultés des entreprises les plus durement touchées.

Pour exemple, parmi les acteurs économiques directs ou associés du secteur touristique lourdement impactés, le sauvetage de la compagnie aérienne locale positionnée à l'international apparaît comme prioritaire et exigera une attention particulière via un plan de restructuration financière adapté et réaliste et ce, au regard de la mission d'intérêt général qui lui incombe à savoir la desserte de notre Pays et le développement de son industrie touristique.

* * * * *

Notre économie souffre de nombreux handicaps structurels et de freins administratifs conséquents. Dans la perspective de **moderniser notre droit économique en faveur de l'emploi et de la compétitivité des entreprises**, le gouvernement entend rénover le cadre juridique existant afin de relever le défi majeur d'une croissance durable via la simplification de la vie des entreprises à toutes les phases de leur développement, la transformation de notre réglementation pour adapter notre modèle économique aux réalités du 21^e siècle et renouer avec l'esprit de conquête économique. Ceci passe par l'actualisation de nos codes du commerce, de la concurrence, et des textes organisant les professions réglementées. En parallèle, des actions en faveur de la protection des consommateurs seront entreprises afin de prévenir le corps social de toute potentielle dérive.

En outre, les modalités d'intervention publique en faveur de l'économie doivent être interrogées. Au cours des dernières années, les aides directes aux entreprises et aux particuliers se sont multipliées. Il nous incombe désormais d'en évaluer l'impact afin de statuer sur leur pérennité et, le cas échéant, de proposer des dispositifs alternatifs plus efficaces. Une harmonisation des outils et méthodes est envisagée dès l'année 2022 et donnera lieu à de potentielles modifications réglementaires et budgétaires.

Aussi, le gouvernement ambitionne de simplifier et assurer la performance du système fiscal de la Polynésie. Ainsi, suite au lancement d'un audit à 360° en 2021, le gouvernement présentera bientôt les axes majeurs de cette nouvelle politique fiscale. Y seront intégrés notamment les outils attendus par les professionnels tels que le principe de l'intégration fiscale, la rationalisation du traitement de la TVA et la refonte des dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement. En temps voulu, le chantier de révision de la convention du 28 mars 1957 régissant nos relations fiscales avec l'Etat sera envisagé dans la perspective de dynamiser l'attractivité de l'économie polynésienne. Ces actions de modernisation trouveront également un écho dans le quotidien des entreprises. Les démarches fiscales des entreprises seront facilitées via le déploiement de téléservices adaptés, la modernisation du code des douanes, et l'adoption d'une politique tarifaire ambitieuse. Pour les utilisateurs personnes physiques, la mise en service de l'application "Je

Déclare" offrira en 2022 des modalités simplifiées de déclaration des marchandises à l'arrivée des vols internationaux.

Par ailleurs, dans l'optique d'accompagner le développement de notre territoire, le gouvernement a décidé de consacrer un service à la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial intégrant une rénovation du cadre juridique applicable aux investissements étrangers, tout en assurant l'adéquation de ces investissements avec les stratégies et schémas directeurs élaborés dans le champ de nos politiques sectorielles. Ainsi, en 2022, la délégation polynésienne aux investissements sera refondue en une agence de développement économique, résolument orientée vers la stratégie économique et l'accompagnement des porteurs de projets. Cette nouvelle structure visera également à contribuer à la simplification du parcours client en matière d'investissement, notamment en supervisant la convergence de nos référentiels avec les bases de données nationales et internationales.

* * * * *

La **valorisation du foncier** constitue également un outil de développement et d'aménagement du territoire. En effet, une politique foncière affirmée peut permettre le désenclavement, l'accès à la propriété et la maîtrise des ressources foncières pour garantir la réussite de projets structurants.

En effet, le problème d'accès au foncier représente une difficulté majeure pour de nombreuses familles polynésiennes et pour les investisseurs. Aussi, depuis quelques années, le gouvernement s'est engagé dans une démarche visant à favoriser le retour des Polynésiens sur leur terre. A ce titre, on peut relever notamment la modification du Code civil qui permet dorénavant d'opérer des partages par souche devant les tribunaux ou de procéder à des partages à l'amiable à la majorité des 2/3 devant un notaire, l'aide à la sortie de l'indivision ou encore la procédure de titrement des terres de Rurutu et Rimatara.

A terme, le Pays souhaite se doter d'un schéma directeur du foncier pour les 15 prochaines années, dont le premier volet vise l'objectif stratégique de sécurisation des titres de propriété et de simplification du parcours des indivisaires pour gérer et sortir de l'indivision. Il s'agira ainsi de doter le Pays d'outils juridiques, fiscaux, administratifs et informatiques pour sécuriser les indivisions, les gérer ou faciliter leurs sorties. Pour ce faire, le Pays s'est doté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, composée notamment de membres du Conseil supérieur du notariat, dont les travaux devraient être finalisés d'ici la fin du premier semestre 2022.

Sur la base de ces conclusions, le gouvernement pourra opérer les choix stratégiques majeurs qui conditionneront la réussite de sa politique foncière dans les prochaines années. Ainsi, pour la problématique spécifique du logement, objet d'une constante attention, la constitution d'une véritable réserve foncière permettrait, pour le bailleur social, de disposer d'une visibilité à moyen terme sur la mise en œuvre d'une programmation à cinq ans. De même, un programme de viabilisation de parcelles pourrait satisfaire au besoin de plus de 7 500 logements. Ces programmations de viabilisation apparaissent comme une réponse pertinente aux demandeurs de faire qui ne disposent pas de foncier ou envisagent une action de décohabitation.

Parallèlement, le Pays entend poursuivre ses efforts en matière d'aménagement de zones de développement, via son établissement « grands projets de Polynésie » (G2P). Né de la mutation de TNAD, G2P vise à entretenir et valoriser les emprises foncières qui lui ont été affectées par le Pays soit dans le cadre d'un projet déterminé, soit dans l'attente d'un programme arrêté par la Collectivité. A titre d'exemple, dans le cadre de l'aménagement de la zone biomarine de Faratea, l'établissement est chargé de constituer la maîtrise de l'emprise foncière.

Enfin, ces actions s'inscrivent en cohérence avec les orientations majeures du Schéma d'aménagement général (SAGE) et des projets d'aménagement et de développement durable du Fenua (PADD), dont la mise en œuvre permettra la libération d'emprises foncières au bénéfice de nouvelles centralités urbaines.

* * * * *

Le soutien de l'économie et la redynamisation de la croissance passent également par la stimulation du tissu des entreprises par la **commande publique**.

Le secteur de la construction et du bâtiment demeure l'un des moteurs de cette stimulation par les pouvoirs publics. Ainsi, la construction de logements par l'OPH est un élément important de la relance. En effet, le parc de logements construits ou gérés par l'OPH représente 14% du parc de logements total en Polynésie française, tandis que le besoin de nouveaux logements est estimé à près de 35 000 sur les vingt prochaines années, appelant un niveau minimum de production de 1 300 à 1 500 logements par an, dont une partie correspond à la construction de fare individuels sur des terrains dont les demandeurs sont propriétaires.

Outre les perspectives d'évolution démographique, le schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) prévoit, en scénario de référence, un besoin estimé à 20 000 logements. Il recommande à ce titre de faciliter les processus de viabilisation de parcelles et d'obtention de fare en accession sociale à la propriété.

Ce dispositif a donc vocation à être couplé à celui de l'habitat dispersé pour offrir une réponse adaptée aux besoins sociaux, tout en assurant les normes de sécurité nécessaires pour faire face aux aléas climatiques.

Par ailleurs, cette politique ambitieuse doit être envisagée collectivement avec l'ensemble des partenaires en place ou à venir et notamment les organismes de logements sociaux privés (OLSP).

En l'effet, au regard de l'accroissement de la demande de logements, l'offre de logements en direction des ménages actifs ayant des revenus inférieurs à 5 fois le SMIG est insuffisante (faible production de l'OPH dont le parc est capté par les ménages aux revenus les plus faibles, prix marché rendant le parc locatif comme de l'accession peu accessible). La production de logements à loyers modérés et en accession à la propriété ne parvient pas à limiter la hausse des prix du marché. Cette inadéquation entre offre et demande crée des situations de mal-logement prégnantes, voire indignes, et contraint les ménages, pour la plupart des jeunes actifs, à s'éloigner de leur lieu de travail et centres d'intérêts moraux. C'est pour répondre à ce besoin que le programme d'actions pour la mise en œuvre de la politique publique de l'habitat fixe un objectif de production annuelle de 300 logements.

En outre, les dispositions et procédures réglementaires et fiscales, l'animation et le suivi tout comme l'accompagnement financier doivent être ajustés et calibrés afin de favoriser la production de logements par les OLSP en rendant plus attractive la participation de ce type d'organismes.

L'ensemble de ces mesures doivent donc permettre d'améliorer le parc de logements tout en garantissant la sécurité des personnes par la réhabilitation et rénovation du parc privé et des quartiers insalubres. En agissant de manière ciblée dans les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains et sociaux majeurs, le programme de rénovation urbaine vise à améliorer *in fine* le cadre et les conditions de vie des habitants.

Le diagnostic territorial établi dans le cadre de la politique publique de l'habitat met en exergue de nombreuses poches d'habitats informels et dégradés, avec près de 10 000 logements précaires identifiés, au sein desquels les ménages sont exposés à des risques pour leur santé et leur sécurité.

Jusqu'à présent, les mesures organisées à travers des opérations de résorption de l'habitat insalubre portées par l'OPH se traduisent par des opérations de démolition et de construction de logements sociaux, avec relogement des ménages, mais aucun dispositif ne prévoit actuellement d'actions sur la réhabilitation ou requalification du parc existant.

Aussi, la définition d'un cadre juridique précis encadrant les situations d'indécence constitue un préalable nécessaire. Les situations d'insalubrité identifiées dans les périmètres de rénovation urbaine constitueront les sites pilotes d'expérimentation des outils de diagnostic de l'habitat et d'accompagnement des ménages afin de consolider le mode d'intervention avant un déploiement à plus grande échelle.

Au-delà de la résorption de l'habitat insalubre, les normes d'habitabilité pourront également contribuer à l'évaluation du parc privé, en locatif par exemple, pour s'assurer que les logements mis en location répondent aux normes minimales et contraindre si nécessaire les propriétaires à la réalisation de travaux d'amélioration.

Un autre vecteur important de la commande publique est le développement et la maintenance des infrastructures publiques (routes, ports, aéroports, aérodromes, ponts) ainsi que via la gestion et la sécurisation des cours d'eau. En outre, les objectifs fixés consistent à mettre en adéquation les infrastructures avec le niveau de service qu'elles doivent rendre suivant la programmation des travaux prévue pour 2022 et cofinancée par l'État et le Pays au travers du troisième instrument financier (3IF).

Sur l'archipel de la Société, une dégradation de certaines portions du réseau routier nécessite une remise à niveau pour assurer une pérennité de nos infrastructures permettant principalement la circulation sur nos RT en sécurité et une fluidité pour l'activité économique (transports des biens et des personnes).

Sur les autres archipels, la poursuite du bétonnage des routes afin de desservir les structures principales et faciliter leur accès aux populations locales, aux entreprises et au tourisme. Compte tenu de la dispersion géographique due à l'insularité, la desserte des îles de la Polynésie française en trafic de marchandises est tributaire de l'existence et du maintien à niveau des infrastructures portuaires. De même, la desserte aérienne des îles de la Polynésie française est essentielle à la population. L'objectif principal est de maintenir le lien avec les populations des archipels et d'améliorer ou remettre à niveau les infrastructures aéroportuaires existantes.

Par ailleurs, il convient de poursuivre le programme de sécurisation engagé sur les 30 rivières classées prioritaires, qu'il s'agisse du renforcement des berges, de l'aménagement des voies de dessertes, de zones économiques, d'équipements publics et l'habitat dense.

Enfin, en 2022, les actions programmées dans le cadre du projet « le Village Tahitien » connaîtront de réelles avancées, avec des études (viabilisation des lots publics et privés, maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe de salles de spectacles et de congrès) et des travaux (aménagement d'espaces culturels et d'un jardin, assainissement pluvial, travaux de terrassement de la zone sud).

L'effort de relance par la commande publique mobilise également les communes, porteuses de nombreux projets structurants et de proximité. Dans cette perspective, le Pays renforce en 2022 sa politique d'accompagnement des communes.

En effet, malgré la baisse des recettes territoriales résultant des impacts économiques de la Covid-19, le Pays maintient, au même niveau que les exercices précédents, le montant annuel dédié aux programmations de subventions aux communes et d'autre part, par l'augmentation substantiellement du niveau de soutien du Pays au travers de deux nouveaux outils financiers de partenariat avec l'Etat consacrés respectivement à deux axes politiques majeurs : les services publics environnementaux (contrat de développement et de transformation 2021-2023) et la construction de bâtiments pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des îles Tuamotu (convention Etat-Polynésie française 2021-2025).

* * * * *

En 2021, l'emploi, après s'être légèrement tassé au cours du premier trimestre, reprend sa progression lente, mais à des niveaux supérieurs à ceux constatés en 2020, sous l'effet conjugué des aides à l'emploi exceptionnelles, et des aides à l'économie locale. Ainsi, au mois de juin 2021, le nombre d'emplois en ETP ressort à 55 347, soit le nombre à janvier 2019 (55 380).

Afin de retrouver le niveau d'emploi de 2019 (58 525 ETP), il est impératif d'adopter une politique de l'emploi plus stimulante en termes de **développement de l'emploi durable et de l'insertion professionnelle**, dans le respect de la promotion et la protection de l'emploi local, et dans le cadre d'une réglementation du travail modernisée. Il nous faut donner une nouvelle dimension à la politique de l'emploi. La stratégie de relance économique sans une politique offensive en faveur de l'emploi en accompagnement, ne peut prétendre résoudre la crise systémique qui frappe l'économie réelle et notre population directement.

L'année 2022 sera donc consacrée à rendre pérenne le développement de l'emploi (hors mesures de soutien exceptionnelles), à renforcer les mesures d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, et à encourager l'entrepreneuriat local.

Parallèlement, la formation professionnelle permet aux demandeurs d'emploi d'être employables, en leur permettant de développer et d'acquérir des compétences, pour faciliter leur insertion professionnelle, pour favoriser leur reconversion professionnelle ou pour les inciter à un retour à l'emploi. A cet effet, la carte des formations devra donc plus que jamais, être repensée pour que l'employabilité des demandeurs d'emploi corresponde aux besoins du marché du travail en termes de compétences.

Elle doit également s'adresser, plus encore, aux personnes éloignées du marché du travail, ceux-là même qui constituent le halo du chômage mais également aux personnes découragées non comptabilisées dans ce halo mais en attente de perspectives positives. La formation professionnelle doit en outre aller à la rencontre des demandeurs d'emploi de nos archipels, lésés par les coûts inhérents à une formation hors de leur île.

Ainsi, pour atténuer voire casser les freins à l'emploi (illettrisme, transport...), des plateformes numériques de formations commencent à se développer (dont Fenua compétences/Opere Te Ite, association dans laquelle le Pays est membre fondateur), des formations gratuites au permis de conduire ont démarré en 2021 au bénéfice des stagiaires du centre de formation professionnelle des adultes (CFPA), et des unités mobiles de formation (conteneurs aménagés) seront mises en œuvre en 2022 en faveur des personnes éloignées de l'emploi.

Par ailleurs, la **formation professionnelle** doit être appréhendée de manière spécifique et ciblée au regard des filières productives locales et adaptée en conséquence par son déploiement stratégique sur le territoire, pour ce qui concerne la formation professionnelle agricole avec l'appui de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) ou encore celle des métiers de la mer avec son centre de formation dédié.

Ainsi, la mise en œuvre du schéma directeur de l'agriculture s'appuiera sur le plan polynésien de l'enseignement agricole, document stratégique quinquennal qui sera présenté à l'Assemblée de la Polynésie française d'ici la fin de l'année 2021. Ce plan fixera la carte de formation diplômante et professionnelle agricole dont l'objectif est de réussir l'intégration des nouveaux acteurs dans le secteur primaire. Les programmes d'enseignement en cultures biologiques, l'apprentissage aux métiers de l'agro-transformation et les métiers de services auprès des agriculteurs seront ainsi renforcés pour répondre aux ambitions de développement des filières productives déclinées au schéma directeur.

Parallèlement, les actions publiques d'accompagnement auprès des acteurs du secteur primaire seront soutenues également par une nouvelle feuille de route de la CAPL, visant d'une part à professionnaliser les actifs de ces secteurs et à renforcer la représentation de leurs intérêts dans l'économie marchande, et d'autre part à promouvoir les productions locales par des labels et signes de qualités dans le cadre de la transition alimentaire souhaitée par le gouvernement.

Aussi, le développement des formations liées aux filières de l'économie bleue représente un enjeu majeur pour le Pays. La stratégie consiste à renforcer de manière significative les moyens en faveur de la formation aux métiers de la mer pour assurer des formations de haut niveau et favoriser l'insertion professionnelle.

Le site d'Arue qui accueillera dès l'année prochaine le centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) participera à la mise en place de formations d'excellence.

Les efforts en faveur du développement des formations délocalisées au bénéfice des archipels seront poursuivis afin d'assurer une montée en compétences et de régulariser les titres professionnels nécessaires aux activités professionnelles.

Le CMMPF aura également pour rôle de développer les formations liées aux métiers de la perliculture. L'enjeu est d'offrir à la filière une main d'œuvre qualifiée afin de favoriser une production orientée vers la qualité et plus respectueuse de l'environnement. Il s'agit également de contribuer à la croissance de l'emploi et en particulier dans les îles, et notamment de progressivement remplacer les greffeurs étrangers par des emplois locaux. Le Centre des métiers de la nacre et de la perliculture de Rangiroa constituera une antenne du CMMPF et participera ainsi à l'essor des formations délocalisées dans l'archipel des Tuamotu.

* * * * *

La crise sanitaire a permis de révéler ou confirmer que les circuits de décisions peuvent être simplifiés dans un cadre réglementaire sécurisé et un fonctionnement à distance. Ainsi, la **simplification administrative** est un des leviers majeurs de la modernisation de l'administration de la Polynésie française. Enjeu prioritaire de la puissance publique, elle doit répondre à une attente sociale des administrés de Tahiti comme des autres îles et à une urgence économique tel que rappelé par son Président et son gouvernement lors du séminaire des chefs de services et directeurs d'établissements de mars 2021.

Ces derniers ont pour mission, en tant que leaders du changement, et chacun pour ce qui leur concerne, de mettre en œuvre dès 2021 les premières actions de simplification significatives (au nombre de 7) à réaliser et de les compléter par 10 nouvelles actions de simplification sur 2022.

Aussi, l'action Faire Simple - A fa'a'ōhie ! - contribue à cet objectif et vise à accompagner les services du Pays dans une double démarche : simplifier les procédures et les dématérialiser. Cette démarche va être mesurée par un baromètre régulier et s'appuie sur le développement du numérique tout en conservant une dimension humaine. L'administration doit continuer de se réformer en se rapprochant de ses administrés (population et acteurs économiques) pour leur garantir la continuité du service public et l'égalité dans son accès sur le territoire. Elle doit offrir un accueil physique ou digital bienveillant et performant qui sera évalué dans une démarche de contrôle qualité et de satisfaction des usagers à comparer avec l'étude de 2019.

Ainsi, pour améliorer le service à l'utilisateur, parallèlement à la mise en place d'un guichet unique pour les autorisations de construire, et à la dématérialisation des procédures d'instruction, il est apparu nécessaire de simplifier le code de l'aménagement de la Polynésie française, et d'y apporter les compléments techniques et réglementaires indispensables pour sa bonne compréhension et application. L'instruction pour la délivrance du permis de construire est souvent perçue par les investisseurs comme une procédure administrative opaque et un facteur de ralentissement. En outre, la multiplicité des services intervenant dans la procédure (communes, urbanisme, hygiène, environnement, ...) renforce cette impression et exige une coordination de l'ensemble des actes et une plus grande transparence dans la communication avec les usagers demandeurs.

En outre, et dans l'optique de rationaliser et d'optimiser la gestion du parc immobilier du Pays, tout en permettant aux services administratifs de disposer d'un cadre plus adapté à leurs missions et d'offrir des locaux appropriés et accessibles à tous les usagers du service public, plusieurs opérations d'envergure ont été programmées. Il s'agit principalement du bâtiment A3 à l'angle de l'avenue Pouvana a Oopa et de la rue du commandant Destremau et d'un parking en silo attenant au site de la direction de la santé, qui entrent dans leur phase travaux.

Ces opérations structurantes pour le centre administratif de Papeete viendront soutenir la commande publique dans un contexte économique délicat. La remise aux normes de sécurité des bâtiments existants, comme le quartier Broche ou le bâtiment de l'ancien conseil de gouvernement, est par ailleurs poursuivie.

Plus généralement, notre administration doit s'engager sur la voie d'une meilleure performance pour améliorer le service à l'utilisateur. Cela passe notamment par l'efficacité de nos fonctions support qui, bien qu'invisibles pour le grand public, conditionnent la réussite des services métiers.

Sur la dimension de la gestion budgétaire, les « centres de coûts », le gouvernement soutient une ambitieuse réforme du système de gestion des finances publiques afin de moderniser notre droit budgétaire et d'entrer pleinement dans une approche pluriannuelle. Parallèlement, il convient de simplifier les procédures de contrôle de l'engagement des dépenses, en identifiant en ajustant les pièces et informations nécessaires aux diligences de contrôle, tout en utilisant les possibilités offertes par l'usage des nouvelles technologies. Cela passe également par le développement d'une culture de l'auto-contrôle, inspirée d'une démarche de contrôle interne non encore initiée, en diffusant des kits à destination des services.

Sur la dimension recettes, les « centres de profit », la recette conservation des hypothèques sera réorganisée afin de faire évoluer l'organisation, les processus, les procédures et les systèmes d'information, dans la perspective de l'émergence d'un système financier et fiscal de la Polynésie

française. En ce sens, et dans une logique de convergence, la recette conservation des hypothèques migrera en 2022 vers la direction des impôts et des contributions.

Sur la dimension « systèmes d'information », il devient urgent de doter le Pays d'une véritable stratégie via l'élaboration d'un schéma directeur. Sans attendre les conclusions de ce chantier, l'infrastructure actuelle devra être modernisée rapidement, ce qui implique une externalisation des fonctions de stockage et de back-up. De même, dans l'optique de libérer les énergies internes et de recentrer le service en charge du système d'informations sur son cœur de métier, une réflexion sur l'externalisation de la gestion des postes de travail sera diligentée, à l'instar du parc de photocopieurs, aujourd'hui transféré au secteur marchand avec un retour utilisateur concluant et des économies de gestion. Enfin, l'année 2022 sera consacrée à l'identification et au déploiement de solutions à forte valeur ajoutée pour notre administration, telles que la messagerie cloud, la gestion électronique de documents, la fonction courrier ou encore la gestion de processus transverses tels que la gestion des subventions, tel qu'évoqué supra.

Au titre de la coordination de l'action gouvernementale, le chantier visant à dynamiser le pilotage ministériel, initié en 2021, sera approfondi via la mise à disposition d'outils et méthodes offrant à chaque périmètre les moyens de renforcer les fonctions de pilotage et de reporting, au profit d'une plus grande transparence et d'une meilleure compréhension de l'action publique.

Elle doit en effet revoir ses modalités actuelles de pilotage devenues obsolètes. Ce constat appelle une refonte des outils et méthode de mesure et d'évaluation de nos principales actions. Ainsi, le gouvernement a initié un chantier de développement du système d'information statistique, afin de promouvoir la culture statistique au travers de la mise en place d'un data lab permettant de partager les méthodes, les formations, les outils et d'échanger pour préparer et construire une donnée de qualité avec les différents acteurs du Pays. Cela passe aussi par la facilitation du partage et l'accès aux données mais aussi une refonte des vecteurs de communication : site internet, publications, partenariat d'études, accessibilité. Développer la qualité et l'innovation statistiques implique également la définition et la mise en place d'un plan d'actions « qualité de la donnée » reprenant les aspects liés à la formalisation des processus statistiques, le développement des compétences individuelles des agents dédiés à cette mission ou encore les nouveaux modes de collectes.

A partir des premiers résultats, nous serons en mesure d'anticiper et évaluer les impacts stratégiques au service d'une coordination renforcée. Ainsi, les indicateurs prioritaires seront périodiquement présentés au sein d'un tableau de bord gouvernemental, préalable à une entrée en dialogue rationalisée sur les éventuelles mesures d'ajustement qu'il conviendra d'adopter. De même, ce saut qualitatif en matière de pilotage par la data permettra de préparer le plan de convergence et le contrat éponyme. En effet, le contrat de développement et de transformation 2021-2023 laissera place, au 1er janvier 2024, à un contrat avec l'Etat prenant davantage en compte les besoins du Pays sur ses politiques prioritaires. La mobilisation des indicateurs sera prépondérante dans l'animation de ce chantier.

En définitive, piloter l'avenir de notre territoire implique d'en connaître les principales dimensions, notamment démographique et économique. En ce sens, l'année 2022 sera consacrée aux opérations de recensement de la population et à l'enquête de comparaison spatiale des prix, deux chantiers toujours riches d'enseignement.

Axe 2 : Asseoir la résilience

La crise de la Covid-19 a défié les capacités de résilience de notre Pays en mettant en exergue notre niveau de dépendance comme de fragilité selon les secteurs concernés (tourisme et activités rattachées, produits importés notamment alimentaires, fracture numérique, ...).

Ainsi, la relance des moteurs de croissance endogènes, tels que le tourisme ou encore les activités relevant des économies bleue et verte, en tant que locomotives de notre économie doit impérativement se poursuivre mais surtout se pérenniser.

Il convient alors de consolider notre appareil productif par la professionnalisation et l'organisation, comme la valorisation, de nos filières de production tout en favorisant un environnement sécurisé et durable permettant à la Polynésie française d'adopter les tournants majeurs nécessaires pour être mieux préparées aux aléas extérieurs.

* * * * *

Après deux années impactées par des restrictions de déplacement consécutives, tant à l'international qu'au niveau domestique, **l'industrie touristique polynésienne** devra redoubler d'effort pour relancer l'activité en 2022. En effet, sur la période de 2020 à 2021, seuls 2 marchés sur les 18 ciblés par Tahiti Tourisme sont ouverts, et seules 3 lignes aériennes sur les 9 liaisons, existantes en 2019, sont desservies, résultant une perte de 50% du trafic par rapport à 2019.

Selon les dernières perspectives élaborées par les organismes internationaux et nos représentations sur les marchés, la situation à l'international devrait s'améliorer en 2022 avec la progression de la vaccination et l'allègement des restrictions annoncé sur nos marchés cibles. La concurrence sera rude et la destination devra faire preuve d'innovation et de résilience face aux destinations concurrentes.

Pour ces raisons, la destination s'attachera à maintenir et renforcer nos liens avec nos partenaires sur les différents marchés, notamment par :

- des campagnes de coopération marketing avec les voyagistes, les agences de voyage et les compagnies de croisière et aériennes ;
- des campagnes de communication visant à rassurer les voyageurs et les partenaires ;
- des campagnes de promotion, notamment sur les marchés ;
- des programmes de formation incitative à la commercialisation de la destination.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle stratégie du tourisme, nous poursuivons :

- Les études de développement de nouvelles lignes aériennes notamment dans l'Asie-Pacifique ;
- L'animation et la promotion du tourisme sur les plans local et international en véhiculant la notoriété d'une destination *slow tourism*, tournée vers un tourisme inclusif et durable, esprit de « Fari'ira'a manihini 2025 ».

Au titre de **l'économie bleue**, le Pays poursuivra sa politique de soutien à l'investissement productif dans un but de création de richesse et d'emplois, de sécurité alimentaire, de réduction de la dépendance aux importations, et de diversification alimentaire.

En matière de pêche hauturière, et conformément à la politique sectorielle, le projet de réaménagement global du Port de pêche destiné à optimiser son fonctionnement par des améliorations à la fois structurelles et organisationnelles se poursuivra. L'objectif est de soutenir les performances économiques, techniques, environnementales et sanitaires du port de pêche et

de réaménager en profondeur ses infrastructures dans une logique d'efficacité et d'écoresponsabilité, avec à la clé une certification ISO 14 001. Le soutien à l'export sera également maintenu afin d'assurer des débouchés et d'éviter que le marché local ne soit saturé.

Le soutien à la pêche côtière sera renforcé. L'objectif recherché est de moderniser les infrastructures, de réduire les charges d'exploitation, notamment par la pose d'équipements photovoltaïques, d'assurer une meilleure rentabilité des pêcheurs et que soit proposé du poisson pélagique pour l'ensemble de la population à un prix raisonnable. La stratégie publique consistera également à la mise en place d'un meilleur circuit de commercialisation pour nos pêcheurs avec des ateliers de découpe et des zones de vente réfrigérées. Les dispositifs actuels d'aides à la pêche seront maintenus et le programme de pose de DCP sera intensifié. La professionnalisation du secteur sera également au cœur des préoccupations en réservant la commercialisation des produits de la pêche dans le circuit formel aux titulaires d'une carte professionnelle. La mise en place d'un zonage pour réserver des zones de pêche à la flotte côtière et garantir un accès équitable à la ressource fait également partie de cette stratégie.

Le Pays poursuivra son accompagnement en faveur du développement de l'aquaculture en Polynésie française. En effet, l'aquaculture constitue une filière à fort potentiel de développement. Elle est porteuse d'opportunité de créations d'emplois et permet de réduire la pression de pêche. Elle participe également à la sécurité alimentaire du Pays et à une diversification alimentaire en faveur d'une meilleure santé de notre population. La stratégie publique s'appuiera sur les dispositifs d'aides pour inciter plus fortement le développement de nouvelles filières aquacoles, notamment via des sites pilotes dans les îles et poursuivra ses projets d'investissements structurels tels que l'aménagement de la zone biomarine de Faratea et la consolidation de l'infrastructure publique du centre technique aquacole de Vairao.

Par ailleurs, les fonds marins de la zone économique exclusive de la Polynésie française représentent un enjeu stratégique pour le Pays notamment suite à la découverte d'encroûtements polymétalliques riches en cobalt au potentiel de classe mondiale. Cependant, la connaissance des ressources minérales de notre territoire demeure insuffisante, une cartographie des gisements doit être réalisée à l'échelle de la Polynésie française. Celle-ci pourra être utilisée par le gouvernement comme un outil d'aide à la décision, mais aussi comme un outil de promotion du secteur au niveau national et international.

A cet égard, le Pays étudiera l'opportunité du lancement au premier semestre 2022 d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) international visant notamment la réalisation d'une campagne d'exploration et de recensement des ressources minérales des grands fonds marins dans des zones cibles afin d'évaluer le potentiel en termes de gisement de nodules polymétalliques et d'approfondir les connaissances sur la géologie, les reliefs, et les écosystèmes des grands fonds, encore méconnus.

Enfin, pour ce qui concerne **les acteurs de la culture et de l'artisanat**, tant par l'intermédiaire de la direction de la culture et du patrimoine que de ses établissements publics, l'action politique portée à la culture vient soutenir et encourager la culture via l'amélioration et la mise à niveau des outils réglementaires ainsi que des aides économiques (aides individuelles aux artistes et subventions).

Il en va de même pour l'artisanat qui, depuis 2021, se repositionne au niveau stratégique par la professionnalisation du secteur de l'artisanat traditionnel. Ainsi, le statut de l'artisan, applicable en 2022, tout comme les outils numériques en cours de développement, visent à inviter les artisans à se professionnaliser davantage. En parallèle, des actions de formation à destination des patentés comme des associations s'imposent pour les accompagner vers cet objectif.

En outre, il convient de favoriser le développement du secteur de l'artisanat traditionnel en diversifiant notamment les niches de distribution. En effet, les habitudes de vente des produits artisanaux sont à ce jour réduites à des salons « historiques » et récurrents pour la plupart et en général organisés en Polynésie. Le service de l'artisanat traditionnel se veut moteur dans ce domaine pour initier des salons thématiques innovants et développer des réseaux de promotion et de commercialisation en et hors Polynésie. En parallèle, l'accessibilité des professionnels par les acheteurs étant restreinte, divers projets sont en cours pour améliorer cette situation.

* * * * *

La crise sanitaire mondiale a mis en lumière les vulnérabilités de l'économie mondialisée et a montré l'enjeu pour la Polynésie française d'asseoir sa **résilience sur quatre piliers majeurs** :

- La préservation du patrimoine naturel polynésien et sa biodiversité exceptionnelle, socle de l'ensemble des secteurs économiques (tourisme, pêche, perliculture, agriculture, artisanat, etc...). Cela passe par la protection de certains espaces et espèces emblématiques et par la lutte contre les espèces envahissantes ;
- La préservation du cadre de vie polynésien et de la biodiversité ordinaire, dans le cadre d'une gestion cohérente et intégrée des espaces terrestres et marins, cadre de vie nourricier des populations locales. Cela implique une gestion rigoureuse des ressources (eau, air, sol) dans un contexte de changement climatique. Cela implique également de lutter contre tout type de pollution ;
- La réduction des impacts des activités économiques et urbaines sur les ressources, les espèces et les milieux naturels. Cela implique également de préserver les savoirs traditionnels, respectueux de la nature ;
- La création d'un environnement institutionnel favorable au développement durable de la société polynésienne. Cela implique la mise en œuvre de stratégies sectorielles et d'outils de planification, adaptés au contexte local (sociétal, juridique, économique et social).

Cette approche d'une Polynésie française plus résiliente en harmonie avec un développement durable passe également par une prise en compte des risques en matière de **protection de nos frontières** en termes de biosécurité et de veille sanitaire de nos filières productives.

Chacune de nos nombreuses îles constituent des points d'entrée et de circulation potentiels des bio agresseurs à travers les denrées alimentaires, les produits végétaux et animaux, les moyens de transport (aéronefs, navires et containers) et les personnes. Ainsi, des contrôleurs sont actuellement déployés sur des zones stratégiques (aéroport de Tahiti-Faa'a et Motu Uta) et tendent à progressivement élargir leur champ d'actions, grâce notamment à la mise en place d'une antenne administrative à Nuku-Hiva et d'équipes cynophiles courant 2022.

Concernant nos filières d'élevage, la mise en place du groupement de défense sanitaire regroupant tous les acteurs privés des filières correspondantes, permettra de concourir efficacement auprès des vétérinaires de la biosécurité à la surveillance des risques zoo sanitaires et à l'amélioration de la productivité des élevages.

En conséquence, doivent être prévus la **sécurisation de notre autonomie alimentaire** ainsi que le changement durable de nos modes de consommation. Le schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 constitue le socle de la feuille de route du gouvernement pour atteindre les objectifs d'autonomie alimentaire et de consolidation économique et social de notre secteur primaire.

De manière globale, une transition vers l'agroécologie et l'agriculture biologique en lien avec le système alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles devra être déployée. Cet objectif stratégique transversal vise à renforcer les modes de production écologiquement intensifs

dans l'ensemble des activités agricoles et d'élevage afin de maintenir un niveau de productivité suffisant tout en réduisant l'impact sur l'environnement.

La transition agroécologique coordonne ainsi les acteurs autour de filières courtes depuis la production agricole jusqu'à la transformation et la distribution des produits alimentaires. Elle correspond à l'émergence de projets alimentaires territoriaux afin d'accompagner la relocalisation d'une production alimentaire plus saine, à l'image de l'approvisionnement local de la restauration scolaire, de la mise en place d'ateliers d'agro-transformation des produits vivriers et fruitiers, et la mise en relation de l'offre et de la demande sur les circuits courts en vente directe notamment par le e-commerce.

Les leviers productifs sont essentiels en termes d'aménagements de nos domaines agricoles du Pays tels que Punui, Atimaono à Tahiti, Martin et Boubée à Raiatea, l'Herbier à Hiva Oa, Vaihi à Nuku Hiva, dont les études de conception sont en cours. En parallèle, les accompagnements financiers et techniques aux professionnels agricoles se poursuivront afin de favoriser la création et la modernisation des exploitations agricoles et l'acquisition d'équipements plus productifs.

Un programme spécifique de sécurisation alimentaire sera mise en place pour l'archipel des Tuamotu, dont les particularités géographiques d'isolement, de sols calcaires et de raréfaction de l'eau douce rendent difficile l'accès aux produits frais maraîchers et fruitiers.

Enfin, une large modification de nos modes de consommation est aujourd'hui souhaitée par notre gouvernement et l'ensemble des acteurs publics du Pays, face aux constats de la mauvaise santé de notre population gangrenée par des pathologies cardiovasculaires, d'hypertension artérielle, de surpoids et de diabète. Parmi les actions de portées interministérielles qui seront élaborées, la place des produits issus de notre agriculture, de l'élevage et de la pêche aura vocation à se substituer progressivement aux importations et aux produits industriels ciblés comme étant de mauvaise qualité nutritionnelle.

Il est également mis en exergue la nécessité d'une stratégie publique en matière de **conservation** et d'**exploitation durables des ressources marines**. L'enjeu est de trouver un équilibre pérenne entre le développement d'une économie bleue et une protection forte de l'environnement marin, en procédant notamment à une réduction des pressions exercées par certaines activités ou certains usages.

Le Pays va continuer de faire évoluer le cadre législatif et administratif de l'exploitation des ressources marines pour accompagner le développement durable de ces ressources. Les principaux outils tels que les zones de pêches réglementées seront ainsi renforcés, la traçabilité sera également au cœur de la stratégie de gestion des ressources marines. Le développement d'une aquaculture durable contribuera significativement à cette stratégie en permettant de lutter contre la pression de la pêche et de développer des projets de réensemencement de nos lagons.

Il s'agira également de veiller à ce que l'exploitation des ressources marines contribue aux équilibres sociaux et territoriaux de manière à répartir la richesse équitablement entre les différentes catégories sociales et entre les îles et archipels.

En ce qui concerne plus spécifiquement la perliculture, la stratégie publique visera à la fois à préserver nos écosystèmes pour une gestion durable de nos lagons, à réguler la production et à organiser la commercialisation pour faire remonter les prix des produits perliers, notamment par la mise en place d'une filière de traitement des déchets perlicoles et la mise en place de quotas de production.

Après le redimensionnement de notre secteur primaire, celui du tourisme n'échappe pas à une redéfinition et un repositionnement en engageant une transition vers un **tourisme durable et inclusif**. Ainsi, à l'appui de « Farii'ira'a manihini 2025 », le gouvernement va engager, dès 2022, les premières actions de transition profitant avant tout à la population notamment celles des îles éloignées. Ces actions s'inscriront sur tous les volets d'intervention du Pays dans le développement touristique.

Les programmes d'aménagement et de gestion des sites devront s'efforcer d'intégrer de manière harmonieuse, la mise en place d'une économie circulaire territoriale fondée sur des projets inclusifs et durables auxquels participeront pleinement les populations de nos îles. Dans le cadre de l'exploitation des sites, les pratiques durables seront développées (réducteurs d'eau dans les sanitaires publics, puits de lumière dans certains bâtiments, etc.), ces mesures seront étendues aux prestataires, amodiataires et utilisateurs des sites touristiques.

Ainsi, des critères environnementaux et d'insertions professionnelles seront systématiquement intégrés aux appels d'offres d'entretien des sites touristiques et les prestataires seront sensibilisés et tenus d'utiliser des produits d'entretien ménagers éco-responsables. Le recrutement d'agents d'entretien ou de gardiennage situés à proximité des sites est privilégié afin de réduire les déplacements en véhicule et donc de réduire la production de gaz à effets de serre.

Les sites touristiques sont très sollicités par les entreprises pour y vendre leurs produits ou prestations de services. L'objectif sera de proposer une alimentation saine et locale sur ces lieux de vente et réduire la vente de boissons sucrées. Une campagne de propreté et de protection de l'environnement sera lancée dès 2022.

Un projet innovant visant les pensions de famille a été lancé au travers d'un appel à candidatures qui a permis de retenir deux cabinets d'architectes chargés de concevoir les plans de prototypes de bungalows par archipel. L'objectif de ce programme est avant tout de favoriser le développement des pensions de famille et de diversifier l'offre en matière d'hébergement touristique par la conception d'un bungalow prototype, par archipel, destiné exclusivement à l'usage des pensions de famille qui souhaitent construire des unités répondant à toutes les exigences de normes, de confort et d'ambiance conformément aux critères de classement des hébergements touristiques de la réglementation en vigueur.

Le développement du tourisme d'intérieur sera maintenu en 2022 avec la reconduction du dispositif Titeti Aia. Le tourisme nautique, avec la croisière et le charter nautique, sera également concerné par cette transition. Parallèlement, le GIE Tahiti Tourisme, bras armé du Pays en matière de promotion de la destination, va poursuivre ses campagnes de sensibilisation de la population sur le rôle primordial qu'elle peut jouer dans la relance de l'économie locale en favorisant : le « consommer local » et les voyages dans nos îles qui regorgent de multiples possibilités de découverte.

Enfin, la **transition énergétique** de notre territoire est devenue une nécessité absolue. A terme, elle nous protégera contre les variations des cours internationaux des hydrocarbures tout en améliorant la qualité de notre air et, partant, la préservation de nos écosystèmes. La transition énergétique consiste en cinq axes :

- La poursuite de la refonte des textes juridiques encadrant le secteur de l'énergie en Polynésie française ;

- Le développement des énergies renouvelables : conduite d'un appel à projets photovoltaïques permettant aux acteurs privés de se positionner, et études de faisabilité pour l'exploitation de notre potentiel hydroélectrique ;
- L'élaboration d'une trajectoire cible pour 2030 intégrant notamment les questions du renouvellement des matériels thermiques et les modalités de production, de transport et de distribution de l'électricité produite ;
- La garantie d'une sobriété énergétique via l'achèvement du SWAC du CHPF et la formalisation d'une réglementation énergétique des bâtiments (REBPf) ;
- L'assurance du déploiement d'un dispositif de solidarité (fonds), en veillant à satisfaire le besoin d'information et d'accompagnement des communes.

* * * * *

La crise sanitaire avec ses conséquences économiques a démontré l'obligation de renforcer durablement les moteurs de la croissance endogène.

Pour le **secteur touristique**, 2022 sera encore une année de transition qui amorcera une nouvelle vision du tourisme conjuguée à la nécessité de préserver l'ensemble du secteur avec la sauvegarde des emplois salariés et le maintien des entreprises du tourisme. Sur ces points clés, une veille du secteur avec la tenue mensuelle d'observatoires du tourisme élargis sera poursuivie sur l'année 2022 et permettra d'ajuster, si besoin, les actions du gouvernement au contexte en constante évolution.

En l'espèce, la nouvelle stratégie de développement touristique 2021-2025 dénommée « Fari'ira'a manihini 2025 », citée supra, a fait l'objet de réajustements au regard des événements et reflète cette transition. Des enjeux prioritaires ont été identifiés lors des travaux d'élaboration de la stratégie. Ils sont liés à la diversification et au développement du type d'offre touristique, à la diversification de la provenance des flux touristiques, à l'engagement pour un tourisme inclusif et durable et à la création d'emplois pérennes y compris dans les archipels.

Par ailleurs, la destination touristique polynésienne doit en grande partie sa singularité à sa culture et son artisanat. Aussi, la protection et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel contribue à la construction d'une identité polynésienne positive. Ainsi, la mise en valeur des sites remarquables, par leur aménagement mais aussi par la connaissance scientifique et la diffusion des données et valeurs qui y sont associées, constitue un axe pérenne de l'action publique dans le secteur. De même, préserver et diffuser les savoirs et savoir-faire traditionnels transmis par les traditions orales sont des enjeux quotidiens qui rythment l'action publique.

En matière d'**artisanat traditionnel**, en même temps que se transmettent des techniques, se transmettent également une tradition et une culture. En ce sens, l'artisanat traditionnel polynésien est peut-être la manifestation la plus matérielle du patrimoine culturel immatériel de notre Pays.

C'est à ce titre, notamment, que :

- La direction de la culture et du patrimoine supervise la constitution du dossier de candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO du bien Îles Marquises ainsi que les aménagements définitifs du site UNESCO de Taputapuātea ;
- Le musée de Tahiti et des îles est au cœur d'une modernisation de sa structure d'accueil et de présentation de ses collections afin d'offrir à la population locale un outil de dernière génération en capacité de mettre en valeur le patrimoine culturel de la Polynésie française ;
- Le service de l'artisanat traditionnel soutient la transmission du patrimoine : Comme pour d'autres formes de patrimoine culturel immatériel, l'objectif de la sauvegarde consiste à s'assurer que les savoirs et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel sont transmis aux

générations futures, afin que l'artisanat soit encore pratiqué au sein des communautés, tant comme source de revenus que comme expression de créativité et d'identité culturelle.

* * * * *

Dans le cadre de la modernisation de la Polynésie française, des leçons sont là encore tirées de ces 18 derniers mois quant à notre mode d'organisation et notre capacité à faire face aux contraintes de déplacement sur la base du retour d'expériences (télétravail, téléenseignement, télémedecine) s'avérant être des opportunités solides à développer. Le budget 2022 doit donc permettre d'accélérer l'accès de la population et des acteurs économiques au digital en réduisant la fracture numérique mise en lumière lors de la crise sanitaire.

Le maintien de l'aide à l'inclusion digitale (AID) en direction des associations œuvrant pour les personnes vulnérables et le dispositif d'aide au digital (DAD) accompagnant les entreprises dans leur mutation digitale contribuent à favoriser cette mutation. Le Polynesian Factory (pf.pf), espace de convergence dédié à l'innovation est désormais au service des acteurs économiques et entités publiques. Ces actions seront complétées par une étude sur des mesures d'incitation financière en direction des acteurs économiques pour accélérer leur mutation digitale.

Ce **virage numérique** implique de garantir la protection du citoyen et des données personnelles en portant une attention particulière à la cybersécurité mais aussi à la régulation et au contrôle du marché des télécommunications.

En complément, va se poursuivre le développement des réseaux de télécommunications dans les archipels éloignés. Ainsi, deux câbles sous-marins internationaux *Honotua* et *Manatua* pour la sécurisation des communications internationales, les câbles *Honotua domestique* vers les Iles Sous-le-Vent, *Natitua* vers les Marquises et certaines îles des Tuamotu et un nouveau câble *Natitua Sud* vers les îles Australes, relient et relieront les principales îles entre elles et à l'international de et vers la Polynésie française.

Ces infrastructures de réseaux très haut débit permettent le développement numérique du Pays, contribuent à améliorer sa compétitivité économique, à préserver sa cohésion sociale et à réduire les fractures numériques en Polynésie française, dans son ensemble et sa diversité. Malgré un contexte budgétaire contraint, le Pays poursuit en 2022 sa politique volontariste de développement des réseaux de télécommunications fiables et sécurisés par la mise en œuvre de mesures importantes.

Dans la droite ligne de ce virage numérique, la Polynésie française veut s'inscrire en tant que site reconnu, performant et attractif (« hub ») en matière de recherche scientifique pluridisciplinaire ainsi qu'un lieu privilégié pour la démonstration, le développement et le déploiement de technologies innovantes, pertinentes dans le bassin Pacifique, considéré comme une région hautement stratégique où se jouent d'importants enjeux environnementaux, socio-économiques, culturels et géopolitiques.

Le **domaine de la recherche et de l'innovation** constitue en effet un véritable levier pour soutenir la croissance économique de la Polynésie française et développer de nouvelles activités et filières, augmenter la compétitivité des secteurs publics et privés, et ainsi créer de l'emploi.

Pour atteindre cet objectif stratégique, les actions en matière « d'économie de la connaissance » seront orientées selon cinq axes principaux :

- L'acquisition, la maîtrise, l'accès et le partage ainsi que la diffusion des connaissances scientifiques ;

- La structuration et la mise en réseau des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, en relation avec le tissu socio-économique du pays ;
- Le renforcement des accords de collaboration scientifique avec des institutions nationales, régionales (Océanie) et internationales ;
- La formation des jeunes chercheurs polynésiens et des futurs cadres impliqués dans la recherche-innovation qui seront susceptibles de s'inscrire en tant qu'experts-conseil ou de créer leur propre entreprise.

Outre ces premiers objectifs de transition numérique et de la recherche scientifique, il appert que les **besoins infrastructurels** sont réels. Ils participent au développement durable par leur mise à niveau et leur construction adaptée à cet effet ainsi que par leur accessibilité à tous. Plus particulièrement dans les secteurs de la culture, de la jeunesse et des sports, cela se traduit par un plan raisonné de mise à niveau et de construction de structures pensées pour répondre aux besoins des acteurs des secteurs mais également aux normes environnementales afin de préserver notre fenua.

Les principaux projets d'investissements portés aux champs de la culture, de la jeunesse et des sports sont :

- Le portage des grandes structures culturelles de demain tels que le centre culturel de la Polynésie française, l'aménagement du site UNESCO de Taputapuātea, le To'atā de demain réinventé ensemble et le musée de Tahiti et des Îles doté d'une aile d'art moderne et contemporain ;
- La définition des rénovations et constructions des infrastructures sportives de demain avec 3 opérations d'envergure prévues en 2022 à savoir, le pôle sportif de combat au complexe de la Punaruu, le complexe sportif de Pueu et celui de Maupiti.

De plus, une large réflexion est menée en vue de positionner la Polynésie française comme pays hôte des Jeux du Pacifique 2027.

Par ailleurs, l'approche de développement durable s'applique également à la politique de **transport terrestre**, à titre collectif ou individuel, au niveau des moyens de transport comme du réseau routier ainsi qu'au niveau de sa réglementation. Ainsi, conformément au schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables en place, des évolutions sont prévues sur 2022 notamment sur le plan tarifaire dans le cadre de délégations de service public ou de la simplification de l'accès au réseau TERE TAHITI par les usagers ainsi que sur l'étude d'autres sources de financement du transport public (autres contributions que celle de la collectivité et les recettes commerciales).

Aussi, 2022 verra le lancement d'une étude de faisabilité pour des infrastructures de transports en commun en site propre (TCSP) intégrales ou partielles en zone urbaine. L'étude devra aboutir à consolider la gouvernance locale nécessaire pour la mise en œuvre d'une opération d'investissement en infrastructure de transports terrestres ambitieuse et structurante pour l'aménagement du territoire (SAGE).

L'autre objectif sous-jacent est la pérennisation de l'animation d'écomobilité par la Polynésie française, notamment dans la perspective du prochain plan climat air énergie (PCLAE-PF). Les moyens techniques, humains et financiers devront être débattus et ajustés en conséquence.

Enfin, une évolution de la politique de transports terrestres est rendue possible par une réforme de la réglementation, notamment celle du code de la route de la Polynésie française (CRPF), activité prépondérante, avec 14 projets de modification du CRPF identifiés sur un total de 35 chantiers réglementaires.

Parmi ces chantiers, il y a lieu de règlementer l'utilisation des engins de déplacement personnel, motorisés ou non (trottinettes, « monoroues » et autres « overboards »), et dont l'usage se développe au sein de la population polynésienne.

Quant à l'utilisation règlementée de certains moyens de transport, la réforme relative au permis de conduire se poursuit. Pour mémoire, afin de favoriser l'accessibilité à une formation de qualité pour le permis de conduire, notamment pour les populations à faible ressources familiales, un dispositif d'aide a été déployé en fin d'année 2019 (1^{er} volet de la réforme). Fin 2020-début 2021, le 2^{ème} volet aboutit avec la réforme de l'enseignement de la conduite en Polynésie française. A terme, le 3^{ème} et dernier volet prévoit la révision des critères d'évaluation des examens des permis de conduire ainsi que l'activité de l'enseignement de la sécurité routière. En outre, cette réforme devrait aboutir pour fin 2022-début 2023.

Axe 3 : Préserver la cohésion sociale

Ce dernier axe mais non moins fondamental et prioritaire doit conduire la Polynésie française à plus de solidarité et d'équité en luttant ensemble contre toutes les formes d'inégalités et de fléaux de notre société tout en agissant plus activement en amont par des mesures de prévention des situations à risques pour le bien de notre population en particulier celle plus vulnérable.

Concrètement, la préservation de la cohésion sociale passe inévitablement par celle de nos systèmes de solidarité et de santé en garantissant la pérennité de notre protection sociale généralisée (PSG) parallèlement à une politique de santé recentrée au regard des urgences sanitaires. Elle doit catalyser et fédérer les énergies et forces vives de notre Pays afin de répondre plus efficacement à l'exclusion et la marginalisation et de mieux protéger les plus vulnérables, en particulier les enfants et la jeunesse, en revalorisant le noyau familial et notre identité culturelle socle d'une société plus forte et réunie autour de valeurs communes.

Enfin, cette cohésion ne peut s'envisager sans les communes qui constituent également des partenaires privilégiés et indispensables à la mise en œuvre des politiques publiques qui interviennent au plus près de la vie quotidienne des populations, que ce soit en matière d'éducation primaire, d'assistance aux personnes et de secours ou de protection de l'environnement. Elles devront en outre être largement intégrées aux projets et défis sociaux à relever pour notre Pays et sa population.

* * * * *

La **protection sociale généralisée** de la Polynésie française créée en 1995 et mise en application depuis janvier 1996 est articulée autour de 3 régimes de protection sociale, le régime des salariés (RGS), le régime des non-salariés (RNS) et le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF). Au terme de 25 années, notre système de protection sociale montre un certain nombre de faiblesse (difficulté d'équilibre budgétaire en assurance maladie, effondrement des réserves de l'assurance vieillesse avec un risque de cessation de paiement des pensions, manque de cohérence et de justice dans le type et les montants des prestations servies par chacun des régimes, disparité criante dans la redistribution des prestations). Ainsi, la réforme d'envergure du système de protection sociale vise à passer d'une gestion de régimes à une gestion de branches (maladie, vieillesse, solidarité...), en intégrant dans le financement une part de fiscalité pour

assurer la pérennité des équilibres budgétaires et la reconstitution d'une réserve de l'assurance vieillesse, tout en allégeant le coût du travail.

Par ailleurs, la refondation de notre modèle social doit être accompagnée d'une amélioration de la performance de l'organisme de gestion, via le déploiement d'une démarche qualité et parcours client, l'amplification du déploiement des solutions dématérialisées et la mise en place d'un dialogue de gestion. Ces orientations seront synthétisées au sein du futur plan d'entreprise de la Caisse de prévoyance sociale.

Ces réformes à venir de la PSG comme de son organisme de gestion, indispensables pour la préservation de notre système de solidarité et de santé, s'avèrent d'autant plus impératives au regard de la crise Covid-19 actuelle et de ses conséquences économiques et sanitaires conduisant notamment à un **renforcement de la prévention** en matière de santé.

Contrairement à 2020, 2021 enregistre une hausse conséquente des dépenses de santé de la prise en charge en structures de santé ou hospitalières, de prescriptions de médicaments ou de dispositifs médicaux ou encore d'arrêts de travail. Plus précisément, les données statistiques de la Covid-19 mettent en exergue qu'une partie de notre population a été plus durement touchée, principalement celle atteinte de comorbidités, parmi lesquelles l'obésité est l'une des plus importantes en termes de risque avéré d'hospitalisations ou de décès en cas d'infection par la Covid-19 (70% des patients en réanimation sont des personnes atteintes d'obésité, très vulnérables à la Covid-19).

De plus, l'obésité est un facteur de risque d'autres maladies dont de nombreuses maladies chroniques telles que le diabète, l'insuffisance rénale chronique, le cancer... Aussi, la lutte contre l'obésité en Polynésie française est une des priorités du gouvernement. Ce sujet doit être traité de manière transversale et interministérielle car il est multifactoriel. Si l'obésité touche la population à tous les âges, on constate toutefois une importance de l'obésité infantile en Polynésie française :

- 36% des 7 à 9 ans sont en surpoids dont 16% au stade d'obésité ;
- 43% des 13 à 17 ans qui sont en surpoids dont 20% au stade obésité.

Pour lutter contre ce fléau, il est prévu des actions synergiques qui permettront de modifier en profondeur les habitudes de vie, notamment dans l'alimentation, par une prise en charge médicale, psychologique et pratiquer de l'activité sportive et également développer le dispositif « école en santé » pour promouvoir la santé en milieu scolaire.

Sur un autre plan, la priorité est aussi la lutte contre les addictions, tel que le tabac, l'ice, qui sont vecteurs de pathologies chroniques et de troubles au sein de notre société. Là encore, la Covid-19 aura permis de constater que 45% de la population présente un risque de développer une maladie chronique. Ainsi, des actions sont à mettre en place dans ce domaine par la prise en charge efficiente du sevrage tabagique, par l'intervention ciblée en partenariat avec l'association « Luttons contre l'ice ».

Cette orientation stratégique est basée sur l'amélioration de la couverture de santé primaire qui intègre la prise en compte de la personne dans son intégralité (santé, bien-être, développement socio-économique, etc...). Cela se concrétise par la mise en œuvre des labels « école en santé » par la poursuite des actions en entreprise (entreprises actives) et en lien avec les communes (comités locaux de santé).

Enfin, une priorisation est opérée au niveau de **l'offre curative** en ciblant les domaines de l'oncologie et de la santé mentale.

Suite à la création administrative de l'institut du cancer en Polynésie française en juillet 2021, l'année 2022 sera une année de mise en route de la nouvelle structure d'un point de vue

administratif et financier mais surtout l'année de la création d'un pôle de coordination pour améliorer la prise en charge des patients. Il s'agira de leur offrir un parcours sans rupture avant, pendant et après un cancer, dans une approche globale de la santé, incluant le dépistage, le diagnostic, l'annonce, le suivi, le traitement et le post-cancer.

De plus, la santé mentale, la psychiatrie et la pédopsychiatrie doivent avoir une place centrale dans la politique de santé publique de la Polynésie française, dont l'achèvement est prévu pour la fin 2022. Ce pôle sera la pierre angulaire du système de santé mentale et réunira l'ensemble des acteurs concernés. Ce futur schéma nécessite une transformation radicale des institutions psychiatriques dont il convient de passer d'un système centré sur l'hôpital, à un système de soins de proximité et pluri partenarial. Le nouveau dispositif priorise l'organisation d'un parcours de santé et de vie de qualité, sans rupture, notamment pour les personnes souffrant de troubles psychiques graves et qui s'inscrivent dans la durée en situation ou à risque de handicap psychique.

Aussi, seront poursuivis les projets de rénovation du parc immobilier de la santé, notamment pour le projet du nouvel hôpital de Taravao, de pôle privé unique et de parcours de soins et paniers de soins.

En conclusion, l'épidémie de Covid-19 a montré les risques et conséquences physiques et psychologiques mais surtout l'importance de l'anticipation et de la coordination des établissements hospitaliers face aux situations sanitaires exceptionnelles. Cette dynamique doit se poursuivre, afin de pouvoir faire face de façon synchronisée aux différents aléas susceptibles de nous impacter.

Cette épidémie a enfin montré l'importance d'une coordination des services de santé du pays et du nécessaire soutien de l'ensemble de l'administration pour permettre la réactivité nécessaire à la gestion de crise. C'est pourquoi, il est nécessaire de prévoir l'organisation du circuit des vigilances sanitaires et des moyens de réponse aux situations sanitaires exceptionnelles.

* * * * *

L'accès à l'emploi par l'activité, et une qualification adaptée aux besoins du marché, doit rester la perspective de l'accompagnement social. Cet objectif doit devenir à moyen terme la priorité de l'action sociale. Elle doit conduire à des avancées notables afin d'éviter à des familles de tomber dans l'écueil des aides sociales qui entretiennent les situations de précarité et de pauvreté. Sur la base du projet de loi du pays relative à l'insertion sociale par l'activité économique, le gouvernement entend définir une nouvelle stratégie fondée sur un plan de grande envergure pour endiguer les difficultés sociales qui résultent de situations de sous ou de non-emploi des publics en grande difficulté les plus éloignés de l'emploi (personnes sans abri, placées sous main de justice, ...), des particuliers bénéficiaires d'aides sociales mais également ceux qui, compte tenu de la crise, se voient dans l'obligation d'opter pour une reconversion professionnelle.

L'inclusion des plus fragiles a besoin, non seulement d'un Pays présent pour répondre aux besoins les plus essentiels, mais également d'un Pays entrepreneur à leurs côtés ayant l'ambition de bousculer les cadres existants de l'action sociale et de développer, en sus de l'offre de formations existantes, des activités économiques adaptées afin que tout un chacun puisse trouver sa place au sein de la société. C'est dans cette perspective que les travaux relatifs à l'élaboration du schéma décennal d'insertion sociale par l'activité économique ont été lancés et permettront d'identifier toutes les niches d'activités à développer avec réalisme et pragmatisme à l'échelle du territoire en adaptant l'offre à la demande mais également au profil des publics exclus du marché du travail par le développement de formations adaptées.

Parallèlement, un vaste plan de programmes d'action sociale ciblés actuellement en cours d'élaboration, selon chaque public et/ou périmètre concerné, sera déployé en cohérence avec chaque politique sectorielle concernée (agriculture, pêche, sport, santé, préservation de l'environnement, etc.) par le biais d'appels à projets au cours du premier trimestre 2022.

La politique de **lutte contre la grande exclusion** sera également incluse dans cette stratégie en privilégiant, dans la programmation, des activités et ateliers d'insertion pour éviter d'une part d'entretenir tous phénomènes d'errance et d'autre part de permettre aux publics en grande difficulté de se réapproprier un rythme de travail, de regagner confiance en soi et de maîtriser les codes sociaux propices à une insertion sociale et professionnelle réussie.

Enfin, parce que l'exclusion sociale concerne aussi les personnes porteuses de **handicap**, la priorité du gouvernement reste leur insertion professionnelle. Parallèlement des démarches se poursuivent pour favoriser l'accès au logement pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé en formation ou en situation d'emploi (pour exemple, et à cet effet, la prochaine mise à disposition de la résidence TAOE de Pirae).

Toujours dans ce même élan, le second projet innovant pour le Pays qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les discriminations et l'inclusion des personnes en situation de handicap est l'extension du centre « Huma here no Raromatai », lequel accueille actuellement 30 personnes supplémentaires.

L'expression de la solidarité se traduit également par un accompagnement des **personnes en situation de vulnérabilité** sur le plan économique et social avec un réel risque de perte de dignité et d'identité confronté à des situations de grande précarité, voire de grande pauvreté. Outre des mesures d'accompagnement psychologique et éducatif, plusieurs formes d'aides interviennent pour soutenir les particuliers en proie à des difficultés majeures. L'expression de la solidarité du Pays se préoccupe en priorité des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes adultes handicapées, mais également des conditions de vie de nos familles les plus précaires.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie des personnes vulnérables sur laquelle porte cette orientation, la priorité est de garantir une protection sociale des plus vulnérables par le renforcement des aides sociales d'urgence.

Pour accroître l'offre de prise en charge en faveur des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement, a été soutenu le projet du premier institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) de Polynésie française dont l'ouverture effective est prévue dès novembre 2021 avec le bénéfice du tutorat de l'association pour l'éducation et l'insertion sociale (AEIS), association métropolitaine spécialisée dans ce domaine.

Les évolutions démographiques actuelles confirment le vieillissement progressif de la population en Polynésie française, du fait de l'allongement de la durée de vie et de la baisse du taux de fécondité.

Selon les projections, un polynésien sur six aura plus de 60 ans en 2027 (17 % soit 54 877 personnes) contre environ un sur dix actuellement (9 % soit 22 390) et un sur vingt et un en 1988 (5% soit 9844). Fort de ces constats, le Pays doit poursuivre l'accompagnement des familles avec le dispositif « Aidant feti'i », en faveur des personnes âgées et/ou handicapées depuis 2019, a pour objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes dépendantes, par le biais d'un membre de la famille et/ou d'un proche, formé le cas échéant, afin d'assurer les tâches de la vie quotidienne que le bénéficiaire ne peut plus assumer seul.

Enfin, s'agissant de la politique de lutte contre la grande exclusion, l'offre de structures d'accueil et d'hébergement spécifiques aux personnes sans abri que sont le Centre de jour, le CHRS et le Village communautaire poursuit son évolution, avec la volonté d'offrir un parcours d'insertion coordonné selon les divers profils des publics pris en charge.

Pour ce qui concerne la délinquance, elle constitue une préoccupation majeure des polynésiens dès lors qu'elle frappe la société dans son ensemble. Les **phénomènes de violences** de la jeunesse, les violences intrafamiliales, l'oisiveté, les comportements addictifs, révèlent un mal-être profond de la société polynésienne. Si ce constat n'est pas nouveau, il tend néanmoins à s'aggraver en ce qu'il révèle des comportements de plus en plus extrémistes et très inquiétants. Ce malaise est analysé et interprété par de nombreuses enquêtes qui en déclinent des causes : la mutation de la société polynésienne depuis l'exploitation des mines de phosphate sur Makatea et l'implantation du centre d'expérimentation du Pacifique, mais aussi la transformation des typologies familiales ou encore la perte de valeurs culturelles, identitaires, ainsi que la consommation excessive d'alcool et de produits stupéfiants.

Pour mémoire, selon l'enquête The global school-based student health survey (GSH) de 2016, effectuée par le ministère de la santé, parmi les élèves âgés de 13 à 17 ans ayant consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 39,7 % ont déclaré s'en procurer habituellement dans la famille, et 32,2% par des amis. En outre, il est à noter un pic de 1800 infractions liées aux stupéfiants atteint en 2019, selon le plan de prévention de la délinquance en Polynésie française 2021 – 2024, lequel constate aussi que les violences ou atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont connu une augmentation entre 2018 et 2019 de +16,2%, passant de 2 600 faits à 3 000 faits par an.

De ce fait, le Pays mais également l'État, comme les associations privées ou laïques, se doivent plus que jamais d'œuvrer de concert pour mieux agir ensemble et contenir les phénomènes de violence. Le plan « Générations 2021 – 2041 » propose d'agir sur la jeunesse d'aujourd'hui en lui faisant prendre conscience de ses responsabilités citoyennes. Cela en replaçant l'engagement au cœur de ce qu'une société peut offrir à une prochaine génération à toutes fins de garantir demain des parents qui agiront dans leur rôle éducatif.

Ce plan, complète celui de la prévention de la délinquance en Polynésie française 2021 – 2024 et se décline selon 4 axes stratégiques :

- Déclarer la lutte contre les addictions comme première cause territoriale avec une déclinaison d'actions à la fois préventives et curatives ;
- Responsabiliser davantage les parents dans leur rôle éducatif en recourant à des dispositions incitatives.
- Œuvrer sur la restauration de l'esprit civique et citoyen de chaque individu.
- La lutte contre l'oisiveté chez les jeunes, le Plan « Générations 2021-2041 » entend se positionner comme un véritable outil destiné à enrayer la délinquance et l'inactivité.

Enfin, dans le cadre du soutien à l'insertion professionnelle des jeunes du territoire, il est prévu la création d'une résidence des jeunes travailleurs (RJT) sur la zone urbaine de Tahiti. Cette nouvelle structure doit permettre de loger temporairement des jeunes âgés de 18 à 30 ans qui ont difficilement accès aux circuits traditionnels du logement, en raison de ressources insuffisantes, du fait de leur mobilité géographique ou du décalage entre le montant des loyers et le niveau des salaires alloués en début de carrière et favorise leur insertion sociale et professionnelle par le biais d'un accompagnement à l'autonomisation sociale, économique et professionnelle.

Pour ce qui concerne la **politique de la famille**, et plus particulièrement la lutte contre les violences intra-familiales, une redéfinition de la politique actuelle s'impose sur la base d'une nouvelle évaluation compte tenu de l'impact du contexte sanitaire actuel.

En 2020, ce sont près de 2 600 cas d'atteintes volontaires à l'intégrité physique qui ont été recensés par des dépôts de plaintes auprès des forces de l'ordre. Plus de 80 % relèvent de violences intra-familiales. L'importance de la consommation d'alcool et/ou de cannabis (paka) est trop souvent constatée comme le principal facteur aggravant. Ainsi, il est proposé de spécialiser la prise en charge sociale des difficultés familiales.

C'est ce à quoi le projet de la Maison de la famille, relevant du plan de relance entend répondre en apportant une réponse innovante à la fragilisation des liens familiaux par l'éducation à la relation.

Un des enjeux d'avenir de notre Pays est la **protection des enfants** en souffrance. Ceci passe par l'adhésion de la Polynésie française au groupement d'intérêt public de l'enfance en danger (GIPED) afin de bénéficier des prestations du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED), plus communément appelé le 119, permettant aux victimes mineures d'appeler en toute confidentialité des professionnels de l'enfance, tout en faisant remonter les informations préoccupantes aux autorités compétentes.

S'ajoute à cela l'ambition de pouvoir agir de façon plus préventive et globale avec les familles, pour éviter la dégradation des situations et le recours à l'accueil à l'aide sociale à l'enfance. C'est pourquoi, il convient de mobiliser les parents par des actions de soutien à la parentalité mais aussi de les accompagner dans le développement de leurs ressources et de leurs potentialités afin de contenir les délégations d'autorité parentale en vue d'adoption, lesquelles seront réglementées par une réforme du dispositif actuel.

Enfin, l'un des enjeux majeurs consiste à revaloriser la place et le rôle des assistants familiaux (familles d'accueil), ainsi qu'à soutenir leurs conditions de travail et d'exercice. Les assistants familiaux qui hébergent à leur domicile des jeunes en difficultés, moyennant rémunération accueillent une large partie des enfants confiés en protection de l'enfance. Or, ce dispositif d'accompagnement fait aujourd'hui face à une réelle difficulté d'attractivité de nouveaux professionnels. S'il y a eu un effort de professionnalisation de l'exercice d'assistant familial cette dernière décennie, ce statut est souvent critiqué par sa lourdeur et sa complexité et perçu comme peu protecteur des professionnels, qui peut les décourager de poursuivre leur métier.

S'agissant de la **condition féminine**, il est proposé de redéfinir une stratégie spécifique visant à faire progresser l'égalité de genre dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des mesures adoptées à l'unanimité le 4 mai 2021 lors de la 14^{ème} conférence des femmes du Pacifique, organisée par la Communauté du Pacifique à Tahiti. Dans cette optique, la déclinaison d'un plan de mise en œuvre local sera proposée à l'adoption en 2022.

En matière de lutte contre les violences conjugales, la formalisation d'un dispositif coordonné d'intervention de type « Réseau de lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales » sera étudié dans l'objectif d'assurer une mission de coordination de proximité des acteurs autour des victimes plus efficace.

En outre, afin d'assurer aux femmes victimes de violences et à leurs enfants un accompagnement adapté, les dispositifs d'accompagnement ainsi que les hébergements spécialisés jouent un rôle central. Dans cette optique, l'offre d'hébergement existante sera amplifiée grâce à la création d'un centre d'accueil et d'hébergement sur la zone urbaine de Tahiti. Par ailleurs, dans la continuité de ces travaux, le développement de conventions entre associations et bailleurs sociaux pour réserver des logements à destination des victimes de violences, avec ou sans enfants, sera entrepris afin de fluidifier la sortie de l'hébergement par l'accès à un logement social pérenne.

* * * * *

De ce qui précède, il appert fondamental **d'accompagner les « jeunes » dans un parcours vers l'autonomie** au sein de notre société polynésienne. Cela revient à agir sur tous les leviers permettant aux jeunes d'être acteurs de leur parcours de vie, de subvenir à leurs besoins et de se réaliser en tant qu'individus. L'éducation populaire portée par le secteur de la jeunesse y contribue

largement. En matière de sport, la recherche du dépassement de soi et de la performance sont également moteurs de la construction de l'individu.

Dans ces perspectives sont notamment déclinés les objectifs suivants :

- Encourager l'éducation, la formation et l'insertion des jeunes : le Pays compte s'appuyer sur la formation pour répondre aux besoins du secteur de l'emploi et renforcer les compétences des acteurs de la jeunesse par la formation initiale et continue, pour une jeunesse mieux encadrée, accompagnée et protégée.
- Conforter l'excellence sportive polynésienne dans le Pacifique et à l'international : le sport de haut niveau est l'un des axes prioritaires de la politique du Pays, car il contribue au rayonnement de la Polynésie française à l'international, favorise le sentiment d'unité et de fierté du peuple polynésien et inspire la jeunesse en véhiculant les valeurs du goût de l'effort, de la persévérance et de la réussite.

Ainsi, l'insertion sociétale passe par la cohésion sociale dans sa capacité à assurer le bien-être de tous les membres de la population, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation. C'est l'art du « vivre-ensemble ». L'enjeu pour le Pays consiste à faire en sorte de gommer les inégalités et de proposer des alternatives aux conséquences sociales de l'isolement, du chômage, voire de la pauvreté. En l'espèce, la pratique sportive et les actions de jeunesse, comme porteurs des valeurs du « vivre-ensemble » et du « fair-play », sont les premiers outils de la cohésion sociale.

Aussi, le maillage tissé par toutes les associations de jeunesse et de sport, répandues sur l'ensemble des archipels, traverse toutes les couches de la société polynésienne en proposant un large éventail d'activités pour tous, de l'apprentissage à la promotion du sport comme facteur de santé et de bien-être, en particulier auprès des jeunes.

Cela se décline comme suit :

- Contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes : sur le terrain le travail visant à l'épanouissement des jeunes est porté, dans une large proportion, par le tissu associatif. Ainsi, le Pays, à travers la direction de la jeunesse et des sports (DJS) et l'institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPPF), souhaite développer davantage les actions de jeunesse et d'éducation populaire en accompagnant au mieux l'activité des associations et en soutenant la mise en place d'équipements ouverts à tous.
- Animer et occuper la jeunesse polynésienne : le Pays entend favoriser et accompagner l'expression créative, l'accès à la nouveauté comme la mixité et le lien social. A cet effet, il est prévu de promouvoir les actions à visée éducative, en diversifiant les activités de jeunesse et en réduisant les inégalités d'accès aux activités de jeunesse et d'éducation populaire.
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive : l'objectif est de soutenir le mouvement sportif et les acteurs du sport dans le développement d'une offre de pratiques adaptées à tous et s'appuyer notamment sur le rôle du sport en tant que lien social et levier éducatif pour.

Aussi, l'insertion sociétale passe également par une réappropriation de son **identité culturelle**. Cette orientation est la pierre angulaire de la politique culturelle de la Polynésie française. Réduire les inégalités d'accès à la culture et faciliter l'accès à la culture de tous est une priorité qui se manifeste et se traduit dans les politiques sectorielles déployées tant par les services que les établissements rattachés à la culture. A l'heure de la crise sanitaire et sociale engendrée par la COVID-19, il est primordial de permettre à tout un chacun de se rattacher et se retrouver dans la Culture polynésienne et c'est à ce titre que :

- La Direction de la culture et du patrimoine accompagne les acteurs de la culture (artistes et associations) afin de leur permettre de mener à bien des projets culturels tant en Polynésie française qu'à l'étranger afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à notre culture ;

- La Maison de la culture – Te Fare Tauhiti Nui s’attache à relancer et soutenir la vie culturelle locale via la production de spectacles et d’autres opérations hors-les-murs visant à aller à la rencontrer des publics. De même, en réponse aux contraintes sanitaires liées à l’épidémie de la covid-19, Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture se positionne sur une logique de développement numérique via la production de ressources dédiées ainsi que l’enrichissement de l’offre de la médiathèque numérique ;
- Le Conservatoire artistique de la Polynésie française dispense un enseignement artistique spécialisé, organisé au plus grand nombre tout en préservant et valorisant des pratiques culturelles originales via des événements dédiés ;
- Le Musée de Tahiti et des Îles développe, quant à lui, une politique de diversification des supports de médiation culturelle contribue à l’accessibilité et à la démocratisation de l’accès à la culture pour le plus grand nombre.

De plus, les menaces qui pèsent sur les langues de Polynésie française légitiment l’intervention et le soutien des pouvoirs publics, de façon trans-sectorielle, en faveur de la transmission et de la préservation de la diversité et de la vitalité des langues. L’enjeu pour le Pays est de consolider la coordination des programmes de promotion du plurilinguisme de l’éducation et de la culture, au moyen de deux objectifs forts :

- Soutenir le programme de l’école bilingue
Les académiciens exercent de manière bénévole, leurs compétences en matière de codification, de normalisation et de promotion des langues polynésiennes et participent pleinement au déploiement de « l’école bilingue » sur le territoire de la Polynésie française.
- Favoriser le plurilinguisme en tant qu’héritage culturel de la Polynésie française
Le MCE poursuit la mobilisation des établissements et services culturels autour des objectifs du plan de revitalisation des langues de 2017 (accroître l’outillage des langues ; augmenter la visibilité des langues dans l’espace public ; former la société au plurilinguisme ; coordonner la politique linguistique).

Enfin, il est primordial de pouvoir offrir une **école pour tous plus performante et plus ouverte**, permettant de mieux soutenir l’augmentation du niveau général des élèves et de lutter plus efficacement contre la déscolarisation et le décrochage scolaire, avec pour objectifs :

- D’ancrer l’éducation de la Polynésie française dans son identité, sa culture, son histoire et ses langues avec le renforcement de la formation continue des personnels de l’éducation, le financement du dispositif des écoles et des classes bilingues (loi du Pays en fin de parcours législatif), le financement des ressources pédagogiques sur l’adaptation des programmes et sur le fait nucléaire, le développement d’une approche globale « école en santé » incluant la dimension alimentaire ;
- D’accentuer l’accompagnement des plus fragiles, donner plus à ceux qui ont moins avec le renforcement des fonds sociaux, le dernier volet du plan triennal de recrutement des auxiliaires de vie scolaire pour les élèves à besoin particulier, le maintien des WEI et des PLEI ;
- De maintenir les mesures en faveur des étudiants pour favoriser les parcours de réussite et d’excellence au service des besoins du Pays dans tous les secteurs d’emploi ;
- De rapprocher l’école des usagers et des territoires en développant le dispositif cycle 3 à l’école pour retarder d’un an le départ des élèves de 6^{ème} en internat, en permettant l’accès des élèves les plus éloignés à des enseignements à distance, en développant l’environnement numérique de travail à destination des élèves, des familles, des personnels et des partenaires des écoles, des collèges et des lycées.

4.2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations budgétaires découlent des tendances tirées des données présentées supra relatives aux perspectives économiques comme de la situation financière et à l'état d'exécution budgétaire à fin août. Ainsi, elles guideront les grands axes de construction du budget primitif 2022 qui sera prochainement soumis au vote de votre Assemblée.

En outre, elles devront permettre de finaliser un budget conjuguant contraintes et opportunités pour établir un niveau de recettes optimal au regard de nos capacités (en termes de rendement de la fiscalité, d'autofinancement et de recours à l'emprunt) afin d'assurer un niveau de dépenses ciblé pour répondre aux conséquences de la crise (coût des dépenses de santé, soutien de l'appareil productif, ...) et aux actions du plan de relance 2021-2023 sans omettre les dépenses obligatoires.

Ainsi, la structure budgétaire s'articule selon les recettes et dépenses prévisionnelles en sections de fonctionnement et d'investissement envisagées.

Au titre des recettes

Le niveau de recettes de fonctionnement de 2022 est prévu à la hausse par rapport au budget primitif 2021, soit au plus 137 milliards F CFP contre 126 milliards F CFP l'an passé, eu égard à l'augmentation à prévoir sur la quote-part en provenance des recettes fiscales, qui devraient s'établir autour de 103,6 milliards contre 99,3 milliards au précédent BP (soit + 4%).

Cette hausse des recettes fiscales serait portée notamment par une évolution positive attendue de la TVA (+ 3 %) et des droits à l'importation (+ 3,8 %) compte tenu des projections favorables d'atterrissage des dites recettes à fin 2021. Aussi, ces mêmes projections indiquent que les recettes non fiscales seraient légèrement supérieures aux prévisions budgétaires de + 0,34 %.

Pour rappel, le montant de la DGA est quant à lui pérennisé à hauteur de 10,8 milliards F CFP (90,554 millions d'€) depuis 2017 (Cf. partie 2 supra).

Par ailleurs, le rattrapage de l'assiette du FIP 2020 est estimé à environ – 1,382 milliard F CFP qui sera déduit sur la part du FIP 2022, constituant in fine une recette pour le Pays au BP 2022.

Enfin, la reprise sur provision en 2022 (4,498 milliards F CFP) marque l'arrivée du terme des émissions obligataires de 2014.

Pour ce qui concerne l'investissement, le montant des recettes inscrites au BP 2021 à hauteur de 42,464 milliards F CFP est en cours de modification par collectif budgétaire n° 4 pour un montant de 71,714 milliards F CFP afin d'intégrer le PGE n° 2 d'une part et afin répondre aux besoins urgents de 2021 (2^{ème} prêt à la CPS, soutien à l'habitat dispersé ou à la compagnie ATN) d'autre part. Néanmoins, seule une partie du dit PGE sera utilisée conduisant à provisionner le solde (environ 59% du prêt global).

Aussi, l'autofinancement est revu à la hausse pour un niveau cible de 25,7 milliards F CFP, soit une augmentation de + 28,5 % par rapport au BP 2021. Dans ce cadre, une reprise de la quote-part non utilisée en 2021 du PGE n° 2 est prévue en 2022.

Ainsi, à l'issue de ces mesures exceptionnelles de fin d'année 2021, le montant global des recettes pour 2022 est ramené à un montant maximal de 50 milliards F CFP, tout de même supérieur à celui du BP 2021, soit + 19 %.

Les emprunts

Si le recours à l'emprunt demeure nécessaire pour mener à terme les programmes d'investissement du Pays, l'endettement de la Collectivité doit toutefois être géré de manière optimale et maîtrisée.

Ainsi, le niveau d'emprunt envisagé pour 2022 serait ramené à un montant maximal de 13,8 milliards F CFP, s'agissant d'un ajustement au plus juste par rapport aux besoins et projets de 2022 nécessitant d'être financés par voie de prêt d'une part et en considérant l'autofinancement d'autre part.

Au titre des dépenses

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le montant du BP 2022 est envisagé à hauteur des recettes prévisionnelles soient 137 milliards F CFP, fortement révisé à la hausse par rapport au BP 2021 (126 milliards F CFP).

Les dépenses de personnel (représentant un poids estimé de près de 24% sur les dépenses totales), constitue un des enjeux en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Aussi, une stabilisation de leur niveau est projetée à hauteur maximale de 32,947 milliards F CFP (31,6 milliards F CFP au BP 2021 et 32 milliards FCFP en BM 2021).

Au titre des dépenses de fonctionnement courant, l'objectif est de les contenir au niveau du BP 2021 soit à hauteur de 15 milliards F CFP pour 2022 (15,7 milliards F CFP au BP 2021).

Un ciblage et priorisation des dépenses relatives aux aides diverses et subventions sera nécessaire pour permettre une stabilisation voire une diminution de ce type de dépenses à 7,5 milliards F CFP pour les aides et au mieux à 23 milliards F CFP pour les subventions mais en-deçà de 25 milliards F CFP.

Enfin, conséquemment aux reprises de provisions prévues, le niveau de l'autofinancement est revu à la hausse pour près de 29,6 milliards F CFP, expliquant en outre le niveau global en hausse.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, le recours à l'emprunt et la capacité d'autofinancement du Pays permettent de confirmer la volonté d'intervention de la puissance publique. Le niveau maximal prévu (à l'instar des recettes correspondantes) est escompté à 50 milliards F CFP avec néanmoins la possibilité d'intégrer une révision à la hausse (d'environ + 5 milliards F CFP maximum) toujours à l'étude.

La part des dépenses d'investissement incompressibles concernera le remboursement en capital de la dette et celui des emprunts obligataires pour un total prévu de 15,2 milliards F CFP (soit 30 % du montant total des dépenses).

Aussi, l'enjeu sera d'optimiser l'utilisation des crédits d'investissement (notamment des CP) afin de permettre le soutien de la commande publique et les actions du plan de relance. En effet, après déduction des remboursements rappelés supra, le solde sur le montant global cible déterminera le niveau des crédits d'investissement à inscrire et ce, dans un souci de préservation de l'équilibre budgétaire global.

Telles sont les grandes orientations du projet de budget pour l'exercice 2021 qui sera prochainement soumis à l'examen de l'Assemblée de la Polynésie française.